

TARN-ET-GARONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°82-2016-021

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2016

# Sommaire

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-09-002 - Arrêté inter-préfectoral Cadre sécheresse sous bassin Garonne (18	
pages)	Page 3
82-2016-06-21-001 - Arrêté cadre inter-départemental portant définition des modalités de	
mise en application du plan de crise "sécheresse" pour le bassin Aveyron (12 pages)	Page 22
82-2016-06-20-002 - Arrêté inter-préfectoral autorisation unique pluriannuelle de	
prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn (20 pages)	Page 35
82-2016-06-20-003 - Arrêté inter-préfectoral délivrant l'homologation du plan annuel de	
répartition 2016/2017 sur le sous-bassin du Tarn à l'organisme unique (104 pages)	Page 56
82-2016-06-24-002 - Arrêté portant prorogation de l'arrêté interdépartemental du 27 mai	
2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la	
Neste et Rivières de Gascogne (16 pages)	Page 161
82-2016-06-29-011 - Arrêté préfectoral portant autorisation à M. DONNADIEU	
Christophe à VERFEIL SUR SEYE d'exploiter 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE. (1	
page)	Page 178

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-09-002

Arrêté inter-préfectoral Cadre sécheresse sous bassin Garonne



# PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt Pôle politiques et police de l'eau Unité procédures environnementales

Arrêté n°

# Arrêté cadre inter-préfectoral portant définition d'un plan d'actions sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne

La préfète de l'Ariège, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet du Gers, Chevalier de la Légion d'Honneur,

La préfète des Hautes-Pyrénées, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

La préfète du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet du Tarn Chevalier de la Légion d'Honneur, Le préfet de l'Aude Chevalier de la Légion d'Honneur,

Le Préfet de la région Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes, Préfet de la Gironde,

La Préfète des Landes Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de Lot-et-Garonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de Tarn-et-Garonne, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de la santé publique, notamment son livre III;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-3, L.214-18, L.215-7 à L.215-13 et R.211-66 à R.211-74;

Vu le code pénal et notamment son livre I<sup>er</sup> – titre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1;

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu le décret n°2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-0374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Adour-Garonne approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Vu le plan de gestion des étiages « Neste et rivières de Gascogne » approuvé le 28 mai 2002 ;

Vu le plan de gestion des étiages « Garonne-Ariège » approuvé le 12 février 2004 ;

Vu le plan de gestion des étiages du « bassin versant du Tarn » approuvé le 8 février 2010 ;

1, place Saint-Étienne – 31038 TOULOUSE Cedex 9 – Tél.: 05 34 45 34 45 http://www.haute-garonne.gouv.fr

Vu le plan de gestion des étiages du « bassin versant du Lot » approuvé le 30 avril 2008 ;

Vu la consultation du public organisée du 28 mars 2016 au 22 avril 2016 sur les sites Internet des services de l'État et les observations apportées ;

Considérant la nécessité d'une cohérence de la gestion des situations de crise au niveau de l'ensemble du sous-bassin de la Garonne, conformément aux principes de l'article L.211-3 du code de l'environnement ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de Haute-Garonne, du Gers, de Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne ;

Arrêtent:

# Art. 1er. - Abrogation

L'arrêté cadre interdépartemental en date du 31 juillet 2013 fixant un plan d'actions en cas de sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

# Art. 2. - Objectif et périmètre géographique

Le plan d'actions sécheresse joint au présent arrêté est approuvé.

Ce plan définit les seuils d'alerte en cas de sécheresse et des mesures correspondantes de restriction des usages de l'eau sur le sous-bassin de la Garonne.

Les départements concernés sont l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, les Landes, le Lot, le Lot-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

#### Art. 3. - Publicité

Le présent arrêté, accompagné du plan d'actions sécheresse, est tenu à la disposition du public dans les directions départementales des territoires de chacun des départements concernés.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de chacun des départements concernés.

Il sera mis à disposition du public sur le site internet des préfectures des départements concernés pendant un an.

# Art. 4. - Mise en cohérence des dispositions départementales

Les préfets arrêtent les dispositions départementales nécessaires à la mise en œuvre du présent arrêté. Les décisions ainsi prises de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace de sécheresse, respecteront les mesures définies par ce plan d'actions.

#### Art. 5. - Délai et voie de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

#### Art. 6. - Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de Haute-Garonne, du Gers, de Gironde, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, les services chargés de la police de l'eau des départements concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse le **9 JUN** 2016 le préfet de Haute-Garonne,



Fait à Foix,

la préfète de l'Ariège,

P/ le préfet et par délégation

Le scerétaire genéral

n. 1306

Ronan BOILLOT

Fait à Auch,

le préfet du Gers

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Christian GUYARD

Fait à Tarbes,

la préfète des Hautes-Pyrénées,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Fait à Cahors, la préfète du Lot,

Catherine FERRIER

Fait à Albi, le préfet du Tarn,

Thierry GENTILHOMME

Fait à Carcassonne,

le préfet de l'Aude,

Fait à Bordeaux,

le préfet de la Gironde,

le Secrémente despui

Thierry SUQUET

Fait à Mont-de-Marsan, la préfète des Landes,

Bloth othe NADTLECK

Fait à Agen, le préfet de Lot-et-Garonne,

Fait à Montauban,

le préfet de Tarn-et-Garonne,

Pierre BESNARD

#### SOUS-BASSIN DE LA GARONNE

# PLAN D'ACTIONS SÉCHERESSE INTERDÉPARTEMENTAL

# 1 – LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

#### 1.1 Les zones d'alertes

Les articles R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement, relatifs à la limitation ou à la suppression provisoire des usages de l'eau, donnent les pouvoirs utiles aux préfets de département pour mettre en œuvre des restrictions aux usages de l'eau en cas de pénurie dans une ou plusieurs zones, moyennant :

- la définition préalable de seuils d'alerte ;
- une cohérence interdépartementale par bassin versant ;
- une information préalable des usagers.

Le présent plan d'action a pour objectif de définir, au niveau interdépartemental, les orientations que les arrêtés ultérieurs pris par chaque préfet de département devront respecter.

# 1.2 Les zones de répartition des eaux

La majeure partie du périmètre du sous-bassin Garonne est concernée par des zones de répartition des eaux. Les articles R.211-71 à R.211-74 du code de l'environnement définissent ces zones dans lesquelles tous les prélèvements d'une capacité supérieure ou égale à 8 m³/h sont soumis à autorisation.

#### 1.3 Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne fixe sur certains cours d'eau et en différents points stratégiques des débits seuils minimum à respecter pour garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Ces débits seuils sont mesurés à partir des stations de référence associées.

# ◆ Le DOE (Débit Objectif d'Étiage) :

C'est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L.211-1 du code de l'environnement. À chaque station de référence, la valeur du DOE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière. La valeur du DOE doit, en conséquence, être garantie chaque année pendant l'étiage. Au sens du SDAGE, pour tenir compte des situations d'étiages difficiles et des aléas de gestion, le DOE est considéré a posteriori comme satisfait :

- ✓ pour l'étiage d'une année donnée lorsque le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) a été maintenu au-dessus de 80 % de la valeur du DOE ;
- ✓ durablement lorsque les conditions précédentes ont été réunies au moins 8 années sur 10.

## **♦** Le DCR (Débit de CRise) :

C'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

La valeur du DCR est impérativement sauvegardée en valeur moyenne journalière.

Les seuils d'alerte d'un plan d'action doivent être compatibles avec ces **DOE** et **DCR**.

# 1.4 Le rôle du préfet coordonnateur

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne est le préfet du département de Haute-Garonne. Il anime et coordonne la politique de gestion de l'eau en situation de crise à l'échelle du sous-bassin, afin de garantir la cohérence, l'équité et la solidarité des mesures de restrictions d'usages prises par chaque préfet de département. À ce titre, il organise une concertation interdépartementale et assure l'harmonisation des mesures de restrictions prises dans chaque département du sous-bassin de la Garonne.

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, en lien avec le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, veillera à l'harmonisation, la coordination et la cohérence des mesures avec les préfets des autres sous-bassins (Ariège, Tarn, Aveyron, Lot, Dordogne, Neste et rivières de Gascogne, Dropt).

#### 2 – LE PLAN D'ACTIONS

#### 2.1 Définitions

#### La situation de sécheresse

La situation de sécheresse est caractérisée par le franchissement des DOE ou d'autres indicateurs hydrologiques pour les cours d'eau sans DOE (DOC, état des écoulements relevé via le réseau ONDE).

### • Les débits de gestion

## ✔ DOC (débit objectif complémentaire)

Il est recommandé, qu'au niveau départemental, une réflexion soit menée pour fixer des débits objectifs complémentaires (DOC) sur les principaux affluents pour lesquels le SDAGE n'a pas fixé de DOE. Ces débits de référence doivent être satisfaits dans les mêmes conditions que les DOE (cf. paragraphe 1.3).

#### ✓ QA (débit d'alerte)

Il s'agit du seuil de débit en dessous duquel les premières mesures de restriction sont enclenchées. Cette valeur est en général de 80 % du DOE mais peut être adaptée sur les cours d'eau à faible débit.

# ✔ QAR (débit d'alerte renforcée)

Il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcée correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [DCR + 1/3 (DOE – DCR)] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.

#### ✔ DCR (débit de crise)

À ce stade, l'interdiction totale des prélèvements, en dehors de ceux satisfaisant aux exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable, doit être effective en amont d'une station de mesure.

#### 2.2 Période d'application

Les dispositions du présent plan d'actions s'appliquent toute l'année et en particulier pendant la période d'étiage qui correspond à la période de vigilance en matière de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin. Elle s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre.

#### 2.3 Périmètre géographique d'application de l'arrêté

Le présent plan d'actions couvre l'ensemble du sous-bassin de la Garonne tel qu'il est défini en annexe 1, à l'exception du sous-bassin de l'Arize qui fait l'objet d'un plan d'actions spécifique.

Le suivi du débit aux stations de référence permet de déclencher des mesures de restriction sur le bassin versant en amont de la station ou sur la zone géographique concernée (sauf pour le cas particulier de la station de Tonneins qui contrôle également la zone à l'aval jusqu'au Bec d'Ambès).

Le débit délivré en aval de chaque station de référence doit être suffisant pour assurer la préservation du milieu naturel et la coexistence des usages.

Lorsque les valeurs seuils sont franchies, les mesures de restriction sont mises en œuvre selon les modalités décrites dans le paragraphe 5.

Si le débit enregistré sur une station de référence est insuffisant mais que le débit enregistré à la station de référence située plus en amont respecte les obligations de débit, les mesures de restriction ne s'appliqueront que sur la ou les zones situées entre ces deux stations de référence. Une concertation interdépartementale sous l'égide du préfet coordonnateur de sous-bassin sera conduite pour examiner les mesures anticipées à prendre si nécessaire dans la zone amont.

Afin d'assurer la progressivité des mesures, la solidarité amont-aval sur le sous-bassin de la Garonne et la solidarité inter-bassin, il ne devra pas y avoir une différence de plus d'une mesure de restriction entre deux tronçons successifs de même régime (réalimenté – non réalimenté). Cet écart s'applique au tronçon amont de la zone soumise à restriction.

Une concertation avec les préfets coordonnateurs des sous-bassins faisant l'objet de plans d'actions spécifiques sera également effectuée dans le cas où les principaux affluents de la Garonne connaissent des étiages difficiles afin de garantir une cohérence entre les mesures de gestions prises sur les différents sous-bassins.

# 2.4 Fixation des débits seuils (valeurs en m³/s) par zone d'alerte

2.4.1 La Garonne par zone d'alerte encadrée par deux points nodaux avec des DOE fixés dans le SDAGE (cartographie annexe 1)

Cours d'eau principal	Station de référence SDAGE 2016-2021	Zone d'alerte concernée	DOE m³/s	QA m³/s	QAR m³/s	DCR m³/s
GARONNE Pyrénéenne	Valentine	La Garonne et sa nappe d'accompagnement en amont de la station de Valentine	20	_	16	14
GARONNE de piémont	Marquefave	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre les stations de Valentine et Portet-sur-Garonne Le système canal de Saint-Martory		_	20	18
			Entre	le 15/0	07 et le	15/09
GARONNE	De stat and Canada		52	41	35	27
de piémont	Portet-sur-Garonne		Le	reste d	le l'ani	née
			48	38	34	27
GARONNE de plaine	Verdun-sur-Garonne	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre la station de Portet-sur-Garonne et de Verdun-sur-Garonne Le canal de Garonne entre la prise d'eau de Saint-Pierre et Castet-en-Dorthes Le canal de Montech à Montauban Les cours d'eau et ravines réalimentés par le canal latéral et le canal de Montech		36	30	22
GARONNE de plaine	Lamagistère	La Garonne et sa nappe d'accompagnement entre les stations de Verdun-sur-Garonne et Lamagistère		68	49	31
GARONNE de plaine et maritime	Tonneins	La Garonne et sa nappe d'accompagnement de Lamagistère au Bec d'Ambès	110	88	77	60

# 2.4.2 Les affluents ou sous-affluents de la Garonne avec des DOE fixés dans le SDAGE

Cours d'eau principal	Station de référence SDAGE 2016- 2021	Zone d'alerte concernée			QAR m³/s	
HERS-MORT	Pont de Périole	Cours d'eau de l'Hers-Mort et sa nappe d'accompagnement	0,8	0,64	0,53	0,4
LOUGE aval	Muret	Cours d'eau de la Louge et sa nappe d'accompagnement (hors partie dans le système Neste)		1,2	1	0,7
TOUCH	Saint-Martin-du- Touch	Cours d'eau du Touch et sa nappe d'accompagnement	0,6	_	0,48	0,45
SÉOUNE	Saint-Pierre-de Clairac	Cours d'eau de la Séoune et sa nappe d'accompagnement	0,2	0,16	0,14	0,11
BARGUELONNE	Fourquet	Cours d'eau de la Barguelonne et sa nappe	0,12	0,09	0,5	0,02

aval	d'accompagnement, de sa confluence avec la petite Barguelonne à sa confluence avec la Garonne		
	Garonne		

# 2.4.3 Les autres cours d'eau affluents et sous-affluents de la Garonne sans DOE

Pour tous ces cours d'eau sans DOE, mais pouvant disposer d'un débit objectif complémentaire (DOC), la situation hydrologique sera évaluée, selon les départements, à partir :

- de mesures de débits si le petit bassin est équipé d'une station et de débits de gestion de crise définis;
- des données issues du suivi et de l'observation des débits et écoulement des autres cours d'eau et notamment celles recueillies dans le cadre du réseau ONDE (observatoire national des étiages) mis en œuvre par l'ONEMA;
- · de jaugeages ponctuels.

Selon la qualification de la situation hydrologique, des mesures de restriction seront prises afin d'éviter d'atteindre des débits trop faibles et mettant en péril le milieu aquatique.

Sous réserve du respect des principes indiqués ci-dessus, les conditions de mise en œuvre des restrictions seront définies dans les arrêtés départementaux.

#### 2.4.4 Les nappes d'accompagnement

Les nappes d'accompagnement des cours d'eau font l'objet d'une gestion identique à celle du cours d'eau.

De façon générale, et en l'absence de délimitation spécifique des nappes d'accompagnement des cours d'eau, tous les prélèvements situés dans une bande de 100 mètres de part et d'autre du cours d'eau sont considérés comme des prélèvements dans la nappe d'accompagnement.

La nappe d'accompagnement de la Garonne a fait l'objet d'une délimitation par le BRGM sur les départements de Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de Gironde (cartographie en annexe 2) qui servira de référence pour la définition de la nappe du fleuve.

# 2.4.5 Les nappes souterraines déconnectées des cours d'eau

En l'absence de définition de niveaux piézométriques de référence sur les eaux souterraines déconnectées, des mesures spécifiques permettant d'assurer une gestion adaptée pourront être proposées dans les arrêtés cadres départementaux de crise.

# 2.5 Procédures de déclenchement et de levée des mesures : principes généraux valables pour tous les usages définis au 2.6

Concernant les cours d'eau réalimentés, les gestionnaires sont tenus de respecter, dans la partie aval de ces cours d'eau, les objectifs qui leurs sont assignés en terme de DOE ou de débit de consigne contractuel. Ces objectifs sont précisés si nécessaire par arrêté préfectoral départemental. Il appartient au gestionnaire, en relation avec le service de police de l'eau, de mettre en place les mesures progressives nécessaires pour éviter l'apparition de situation de crise.

Pour les cours d'eau sans débit objectif défini, les mesures de restriction, d'interdiction, d'assouplissement et de levées seront définies dans les arrêtés départementaux.

# 2.5.1 Déclenchement des mesures de restriction

L'indicateur principal retenu est la moyenne sur les trois derniers jours des débits moyens journaliers (QMJ).

Il est complété par l'analyse sur les sept derniers jours de l'évolution des QMJ (pente de la courbe des débits).

• Seuil de sensibilisation : entrée en vigilance

L'entrée en vigilance est déclenchée si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe au dessous du DOE. Des mesures d'anticipation, de communication et de sensibilisation du grand public et des

professionnels aux économies d'eau est assurée, notamment par les organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau.

#### • Seuil d'alerte :

Les mesures de restriction sont déclenchées à l'amont d'une station de référence si la situation s'aggrave avec une baisse de la moyenne des QMJ des trois derniers jours sous le débit d'alerte (QA).

Ces mesures de restriction d'usage correspondent à un objectif de limitation de 15 % à 30 % du débit global prélevé.

#### • Seuil d'alerte renforcée :

Les mesures de restriction sont déclenchées à l'amont d'une station de référence si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe sous le débit d'alerte renforcée (QAR).

Ces mesures de restriction d'usage correspondent à un objectif de limitation de 50 % du débit global prélevé.

#### Seuil de crise :

Le franchissement durant <u>deux jours consécutifs</u> du débit moyen journalier sous le DCR (débit de crise) entraîne la mise en œuvre des mesures d'interdiction totale de prélèvement en amont d'une station de référence, à l'exception de l'usage eau potable et des mesures spécifiques pour les canaux.

#### 2.5.2 Durée des mesures de restriction

L'application d'une mesure de restriction ne peut être inférieure à une semaine de manière à permettre la bonne mise en œuvre des mesures prises et à limiter la multiplication des arrêtés.

#### 2.5.3 Assouplissement ou levée des mesures de restriction

Pour les cours d'eau avec DOE ou DOC, l'indicateur principal est la moyenne sur les trois derniers jours des débits moyens journaliers (QMJ).

Si cette moyenne redevient supérieure au débit de crise (DCR), au seuil d'alerte renforcée (QAR) ou au seuil d'alerte (QA), les mesures de restriction peuvent être réduites respectivement à 50 % de restriction au lieu de l'interdiction, à 30 % au lieu de 50 %, à 15 % au lieu de 30 % ou levées au lieu de 15 %.

La décision prend en compte l'analyse sur les sept derniers jours de l'évolution des QMJ (pente de la courbe des débits) ainsi que les prévisions disponibles qui doivent permettre d'éviter que les décisions soient prises à l'occasion d'événements conjoncturels, que ce soit pour la mise en œuvre de restrictions ou pour leur assouplissement.

#### 2.6 Mise en œuvre des mesures de restriction pour les différents usages

Les modalités pratiques de mise en œuvre des mesures de restriction seront fixées par arrêté préfectoral départemental si nécessaire.

L'objectif est de répartir la restriction de façon homogène sur le bassin versant en fonction des capacités réelles de prélèvement afin d'éviter tout « à-coup » préjudiciable au milieu.

## 2.6.1 Usages d'irrigation agricole

Sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction, tous les prélèvements à usage d'irrigation agricole effectués sur le sous-bassin de la Garonne à partir des cours d'eau, de leurs nappes d'accompagnement et des canaux.

Concernant les réseaux collectifs d'irrigation, les restrictions s'appliquent à chaque point de pompage du réseau en fonction du lieu de prélèvement dans le milieu naturel.

Le remplissage des retenues par prélèvement dans les cours d'eau concernés, leurs nappes d'accompagnement ou dans les nappes souterraines est interdit pendant la période d'étiage ou lors de situation de sécheresse intervenant hors de la période d'étiage et nécessitant des restrictions des prélèvements.

Seuils	Cours d'eau avec DOE (§ 2.4.1 et § 2.4.2) et leurs nappes d'accompagnement	Autres cours d'eau (§ 2.4.3) et eaux souterraines déconnectées
Débit objectif d'étiage (DOE)	Entrée en vigilance	
Débit d'alerte	Restriction de 1 à 2 jours/semaine ou 15% à 30% du débit autorisé	
(QA)	ou d'autres dispositions permettant d'atteindre des réductions équivalentes en débit (1)	Les mesures de restriction seront définies
Débit d'alerte renforcée	Restriction de 3,5 jours/semaine ou 50% du débit autorisé	dans les arrêtés départementaux
(QAR)	ou d'autres dispositions permettant d'atteindre des réductions équivalentes en débit	
Débit de crise (DCR)	Interdiction de prélèvement	

(1) Lorsque la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours franchit le QA, la mesure de limitation « 1 jour/semaine ou 15% du débit autorisé » est d'abord appliquée. Si le QMJ se maintient en dessous du QA pendant 7 jours, la mesure de limitation « 2 jours/semaine ou 30% du débit autorisé » est mise en œuvre.

## 2.6.2 Usages à partir des réseaux d'eau potable

Sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction ci-dessous, les usages effectués à partir des réseaux d'eau potable situés dans le bassin versant dont l'origine de la ressource est issue des cours d'eau, canaux et nappes d'accompagnement.

Pour des raisons de salubrité, les puits privés n'ayant pas été utilisés récemment ou contrôlés régulièrement ne doivent pas être remis en fonctionnement durant la mise en application de ces mesures.

Suivant la connaissance de ses services, le préfet peut distinguer dans son département :

- les secteurs du sous-bassin de la Garonne dont la distribution en eau n'est pas influencée par la sécheresse et dont la demande en eau des usagers peut être satisfaite ;
- les secteurs du sous-bassin de la Garonne où le débit du bassin versant influence la production d'eau potable et/ou la demande en eau potable risque de ne pas être comblée.

Il adapte les mesures de restrictions suivantes selon la situation départementale.

Seuils	Mesures de restriction des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
Débit d'alerte franchi (QA)	<ol> <li>Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.).</li> <li>Le remplissage et la mise à niveau diurne des piscines privées est interdit.</li> <li>L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit de 8h00 à 20h00 (les jardins potagers ne sont pas concernés).</li> <li>Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées.</li> <li>Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.</li> <li>Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.</li> <li>Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit.</li> <li>Les installations soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE devront respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation. Des dispositions doivent être prévues, si nécessaire, dans l'arrêté d'autorisation de l'ICPE, pour permettre le stockage des rejets en cas d'interdiction de ces derniers. Les mesures citées ci-avant leur étant de toute manière applicable.</li> </ol>

Débit d'alerte renforcée (QAR)	<ol> <li>Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière) et pour les services intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police, etc.).</li> <li>Le remplissage des piscines privées est interdit. La mise à niveau diurne des piscines privées est interdite. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation.</li> <li>L'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport est interdit.</li> <li>L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8h00 à 20h00.</li> <li>Les fontaines publiques en circuit ouvert devront être fermées.</li> <li>Le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.</li> <li>Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement.</li> <li>Une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.</li> <li>Le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel, quelle que soit leur surface, est interdit.</li> <li>La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau.</li> <li>Les ICPE devront respecter les prescriptions prévues par les arrêtés cadre départementaux et éventuellement par les arrêtés complémentaires spécifiques à certaines installations. Des dispositions doivent être prévues, si nécessaire, dans l'arrêté d'autorisation de l'ICPE, pour permettre le stockage des rejets en cas d'interdiction de ces derniers.</li> </ol>
Débit de crise (DCR)	<ol> <li>Reprise des restrictions précédentes.</li> <li>La réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure devra être validée par la cellule de crise.</li> <li>D'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.</li> </ol>

Par ailleurs, en fonction des indications des exploitants des réseaux d'eau potable, les interdictions peuvent être modulées ou non (plage horaire, régulation des débits, moyens spécifiques...) et/ou peuvent être élargies aux professionnels.

Des mesures spécifiques plus précises pourront être définies en fonction des nécessités dans les arrêtés départementaux, notamment l'extension horaire de 6h à 22h de l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément et terrains de sport.

Pour les espaces verts publics et les terrains de sport, un suivi hydrique est fortement conseillé.

### 2.6.3 Autres usages

• Centrales hydroélectriques, barrages, moulins et autres ouvrages fondés en titre

Le fonctionnement par éclusées des centrales hydroélectriques soumises au régime d'autorisation, et dont le règlement d'eau n'en prévoit pas la possibilité, est interdit en tout temps. Pour celles dont le règlement d'eau autorise le fonctionnement par éclusées, celui-ci est interdit entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre ou en cas de sécheresse tel que défini au paragraphe 2.1.

Pour les centrales hydroélectriques soumises au régime de concession et dont le règlement d'eau ou l'acte de concession prévoit le fonctionnement par éclusées, celui-ci est interdit dès lors que le soutien d'étiage ou la réalimentation des cours d'eau est mise en œuvre et ceci durant toute la durée du soutien ou de la réalimentation.

Les manœuvres de vannes provoquant artificiellement des variations de débits d'eau à l'aval des barrages et moulins sont interdits en période d'étiage, à l'exception des vannes commandant les dispositifs de franchissement du poisson.

Ces ouvrages doivent s'assurer en permanence du respect du débit minimum en aval de leur seuil et ne pas provoquer de variations des niveaux d'eau en amont ou en aval des installations.

#### Prélèvements et rejets urbains et industriels

Dès la mise en place des premières mesures de restriction sur une zone géographique, la surveillance et la limitation des rejets urbains et industriels pourront être prescrits et pourront aller jusqu'à l'interdiction.

Les installations industrielles doivent limiter leurs prélèvements au strict débit nécessaire à leurs activités conformément à leurs arrêtés d'autorisation.

#### Usages domestiques et de loisirs

Les collectivités ainsi que les particuliers devront se conformer aux mesures de limitation des prélèvements à usage agricole pour l'arrosage à partir du milieu naturel que sont les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement (terrains de sport – espaces verts – potager...).

#### • Fonctionnement des canaux

Les mesures de limitation des prélèvements d'eau pour l'alimentation des canaux s'appliquent selon les modalités prévues en annexe 3.

Sports nautiques sur tronçon de cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole

Dès l'application du niveau 1 de restriction, le canyoning et l'aquarandonnée (randonnée alternant marche sur chemin et marche en ruisseau) sont interdits.

Dès l'application du niveau 2 de restriction, les pratiques du canoë ou de tout autre type d'embarcation sont interdits.

#### Golfs

En cas de situation de sécheresse, les prélèvements pour l'arrosage des golfs sont limités, que l'eau soit issue du milieu naturel (nappe et cours d'eau) ou des réseaux d'eau potable.

Les réserves dans les golfs alimentées par une autre ressource que l'eau potable ou le prélèvement dans les nappes et cours d'eau sont librement utilisables par les golfs.

Seuils	Mesures de restriction pour l'irrigation agricole	Mesures de restriction pour l'arrosage des golfs
Débit d'alerte	1 à 2 jours/semaine ou de 15 à 30 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8h00 à 20h00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 à 30 %
Débit d'alerte renforcée	3,5 jours/semaine ou à 50 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des « greens et départs »  Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %
Débit de crise	Interdiction totale	Interdiction d'arroser les terrains de golfs à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20h00 et 8h00 sauf en cas de pénurie d'eau potable, et qui ne pourra représenter plus de 30 % des volumes hebdomadaires consommés habituels.

Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.

Ces mesures peuvent être adaptées selon les contraintes locales pour la préservation de l'alimentation en eau potable.

# 2.7 Dérogations pour les usages agricoles

Les dérogations doivent être restreintes pour éviter de limiter l'impact des mesures de restriction et d'entraîner des disparités importantes entre les irrigants.

Les dérogations ne s'appliquent que pour les mesures d'interdiction totale. La mesure de dérogation correspondra au maintien d'une limitation de 50 % mise en place précédemment.

Elles ne peuvent concerner que des surfaces irriguées limitées au sein d'un bassin versant et ne peuvent représenter plus de 10% des volumes autorisés en prélèvement sur ce bassin versant. À défaut, une approche au travers des surfaces pourra être acceptée dans la même proportion.

La liste limitative des cultures faisant l'objet de dérogations est fixée par chaque préfet de département, soit avant le 30 mai, soit intégrée à l'arrêté cadre départemental « sécheresse » ou à l'arrêté d'autorisation de prélèvement. Les périmètres concernés sont déterminés, conformément aux règles précitées, et accompagnés d'un argumentaire mettant en évidence la marginalité des prélèvements concernés.

# 2.8 Information départementale

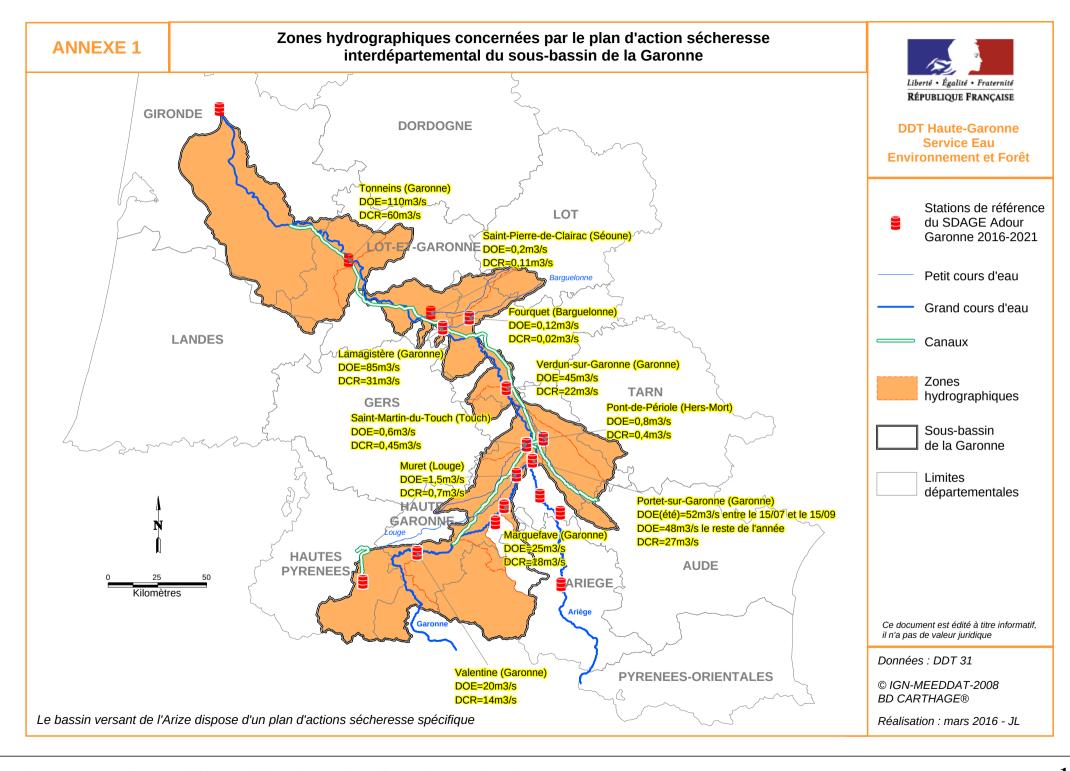
À l'initiative des préfets et autant que de besoin, des réunions peuvent être organisées afin d'informer les usagers des dispositions qui pourront ou qui ont été prises.

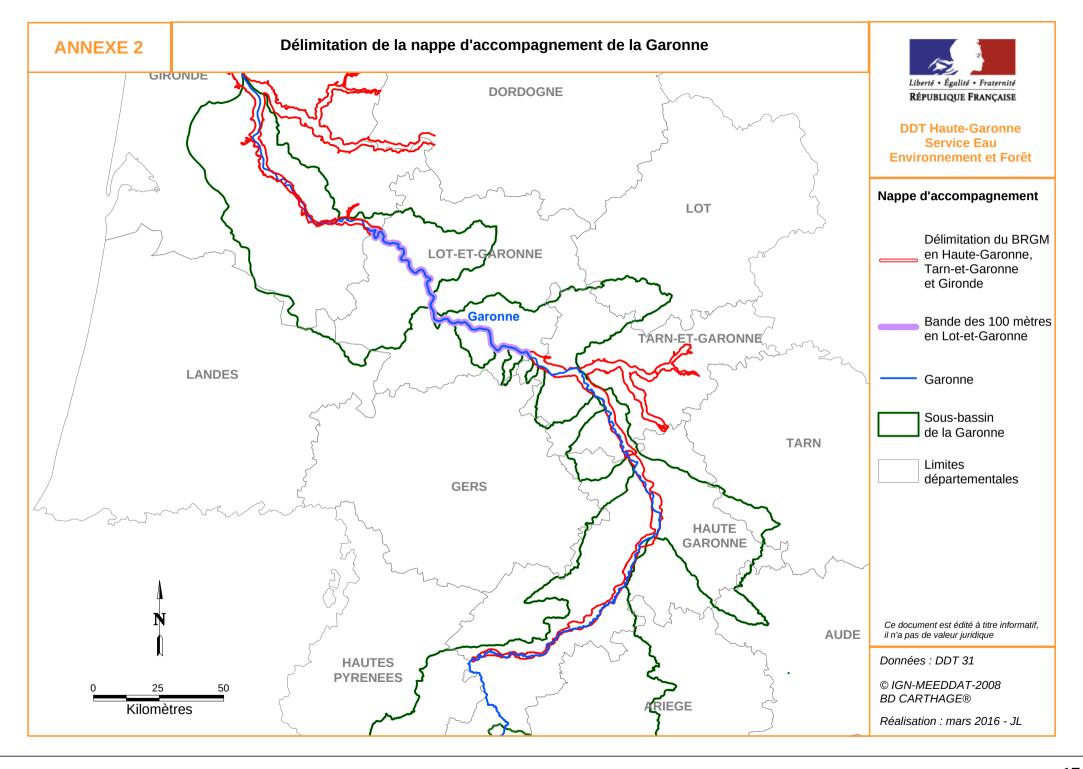
Les représentants des différents usagers sont invités à participer à ces réunions d'information.

Une réunion d'information est organisée avant le début de l'étiage dans l'objectif de présenter les dispositifs en place et de faire le point sur la situation dans son ensemble.

#### 2.9 Modifications du plan d'actions sécheresse interdépartemental

Toute modification du plan d'actions sécheresse donnera lieu à la prise d'un nouvel arrêté interdépartemental avec l'abrogation du précédent. La modification partielle d'un arrêté préfectoral ne sera pas utilisée afin de faciliter la lecture et la compréhension des actes administratifs pour l'usager.





#### ANNEXE 3: Mesures de restriction concernant les canaux

# Mesures concernant le canal de la Neste (Cas particulier des prises d'eau sur la Garonne amont alimentant de grands réseaux d'irrigation)

#### 1 – Présentation de la situation

La Garonne amont et ses affluents font l'objet de prélèvements importants en vue de l'irrigation, de l'alimentation en eau potable et de la salubrité, notamment sur **la Neste à Sarrancolin :** prélèvement du canal de la Neste – débit nominal de 14 m<sup>3</sup>/s.

Le canal de la Neste, par la réalimentation des rivières de Gascogne, garantit le respect d'un DOE avant la confluence avec la Garonne, assure la satisfaction des besoins en eau potable et permet l'alimentation en eau de périmètres irrigués le long de ces rivières (prélèvement global autorisé 32,2 m³/s).

Pour pallier le déficit en eau de juin à février, 102,5 millions de m³ de réserves en eau ont été constituées. Grâce à ces réserves, le tarissement estival de la Neste n'induit pas de rupture d'alimentation en eau.

Cette annexe ne traite que du prélèvement sur la Neste à Sarrancolin, les modalités de gestion en cas de sécheresse sur les cours d'eau de Gascogne relevant du système Neste font l'objet d'un plan de crise annexé à l'arrêté cadre interdépartemental qui définit pour l'ensemble du sous-bassin versant de la Neste (comprenant les cours d'eau suivants : Lavet, Noue, Louge, Nère, Save, Gesse, Seygouade, Gimone, Arrats, Gers, Solle, Gallavette, Baïse orientale, Baïse occidentale, Baïsole, Baïse Darré (ou Grande Baïse), Osse, Bouès ainsi que leurs affluents réalimentés et les canaux), les mesures de restriction en fonction des risques de défaillance. Le préfet du Gers est préfet coordonnateur pour ce plan d'action.

#### 2 – Débit réservé

Les prélèvements du canal de la Neste influent de façon significative sur les débits d'étiage. Il est donc nécessaire qu'ils respectent une obligation de débit réservé conformément à la réglementation générale s'appliquant à toutes les prises d'eau en rivière (cf. article L.214-18 du code de l'environnement).

Le décret du 29 avril 1963 fixe les conditions de répartition des eaux de la Neste et de la Garonne.

Il définit l'obligation de maintenir un débit instantané de 4 m³/s à l'aval de la prise d'eau dans la Garonne. Dans des circonstances exceptionnelles, et pour une durée maximale de 3 mois par an, ce débit peut être réduit à 3 m³/s par décision du ministère en charge de l'écologie.

À ce jour, le recours à cette réduction possible du débit en basse Neste est examiné au vu de la situation des bassins concernés. Les préalables suivants sont exigés :

- les débits moyens journaliers sur la Garonne, mesurés aux points nodaux de Valentine ou de Portet-sur-Garonne sont supérieurs ou égaux à 80% du DOE, soit respectivement 16 m³/s et 41 m³/s (du 15/07 au 15/09) et 38 m³/s le reste de l'année afin de ne pas entraîner de transfert de limitations d'usages ou de charges financières sur le bassin de la Garonne.
- des mesures de gestion adaptées à la situation de crise sont mises en œuvre sur le système Neste (notamment réduction de quotas).
- le soutien d'étiage à partir du lac d'Oô n'est pas mis en œuvre.

Les conditions du passage du débit en basse Neste de 4 à 3 m³/s seront régulièrement analysées pour sauvegarder les besoins d'automne sans pénaliser les préleveurs, le milieu et les usages.

Ces modalités sont également précisées dans le plan de crise du système Neste.

Annexe 3 du plan d'actions sécheresse interdépartemental du sous-bassin de la Garonne

#### Mesures concernant le canal de Saint-Martory

# 1 - Présentation de la situation

La Garonne amont et ses affluents font l'objet de prélèvements importants en vue de l'irrigation, de l'alimentation en eau potable et de la salubrité, notamment sur **la Garonne à Saint-Martory** : prélèvement du canal de Saint-Martory – débit nominal de 10 m³/s, alimentant en eau un périmètre irrigué de 10 000 ha environ.

L'alimentation se fait « au fil de l'eau » sans que des réserves intermédiaires aient été constituées. Il en résulte que dès que le débit prélevé sur la Garonne est inférieur au débit nominal, des mesures de restriction sur les usages doivent immédiatement être mises en œuvre.

Les prélèvements du canal de Saint-Martory influent de façon significative les débits d'étiage. Il est donc nécessaire qu'ils respectent une obligation de débit réservé conformément à la réglementation générale s'appliquant à toutes les prises d'eau en rivière (cf. article L.214-18 du code de l'environnement).

L'application de l'article L.214-18 du code de l'environnement conduit à demander le respect d'un débit réservé de 7,3 m³/s (soit le 1/10ème du module) dans la Garonne en aval des prises existantes sur la chaussée de Saint-Martory (dispositions prévues dans les règlements d'eau des usines hydroélectriques).

# 2 – Application du plan sécheresse

Le prélèvement du canal de Saint-Martory influe directement sur le débit du point nodal de Marquefave : en conséquence, lorsque cette station présente une défaillance et dans le cas où les mesures de réalimentation par les retenues pyrénéennes s'avèrent insuffisantes, les prélèvements du canal font l'objet des mesures de restriction présentées dans le tableau ci-dessous.

# DÉBITS DE PRÉLÈVEMENT DU CANAL DE SAINT-MARTORY EN FONCTION DU DÉBIT RELEVÉ AU POINT NODAL DE MARQUEFAVE

Débit – Seuil à Marquefave (m³/s)		Prélèvement du canal de Saint-Martory (m³/s)
DOE	25	10
QAR	20	7
DCR	18	4

Les restrictions pour les prélèvements agricoles sont appliquées de façon conforme aux dispositions générales du plan d'action sécheresse en fonction du débit relevé au point nodal de Marquefave. Pour les usages à partir des réseaux d'eau potable, les restrictions sont prévues par l'article 2.6.2.

Lorsque le débit mesuré à la station de Marquefave est inférieur à 18 m³/s, les centrales hydroélectriques sur la chaussée de Saint-Martory ne peuvent plus turbiner.

#### Mesures concernant l'alimentation du canal de Garonne

L'autorisation totale de prélèvement dont bénéficient Voies Navigables de France est de 11,5 m³/s. Elle se répartit comme suit :

# TABLEAU A3.1 DÉBITS MAXIMUM DE PRÉLÈVEMENTS AUTORISÉS POUR LES PRÉLÈVEMENTS DU CANAL DE GARONNE

Annexe 3 du plan d'actions sécheresse interdépartemental du sous-bassin de la Garonne

Lieu de pompage	Autorisation (m <sup>3</sup> /s)
Toulouse (31) : Écluse Saint-Pierre	7,4
Pommevic (82) : canal d'amenée de l'usine de Golfech	1,0
Brax (47) : pompage en Garonne	3,1
TOTAL	11,5

En fonction du débit relevé au point nodal de Verdun-sur-Garonne, il est prévu d'appliquer aux prélèvements opérés pour alimenter le canal de Garonne les restrictions ci-dessous. Elles tiennent compte de la répartition des besoins en eau sur les prises d'eau de Toulouse et Pommevic (Brax étant actuellement peu sollicitée).

# TABLEAU A3.2 RÉDUCTION DES DÉDITS DE PRÉLÈVEMENT DU CANAL DE GARONNE AUX DEUX PRISES DE TOULOUSE ET POMMEVIC EN FONCTION DU DÉBIT RELEVÉ AU POINT NODAL DE VERDUN-SUR-GARONNE

Valeur de débit	Débits cumulés de la prise de Toulouse et de la prise de Pommevic (point nodal de Verdun-sur-Garonne)
Débit autorisé actuel	8,4 m³/s
QA	7,8 m³/s (correspondant à une restriction de 15 % ou 1 jour/semaine) 7,1 m³/s (correspondant à une restriction de 30 % ou 2 jours/semaine)
QAR	6,3 m³/s
DCR	4,2 m <sup>3</sup> /s

Les valeurs de débits ont été calculées à partir d'une hypothèse de 50% de prélèvements à usage agricole. Ces valeurs pourront être révisées, notamment pour prendre en compte les résultats :

- des études en cours concernant l'installation de dispositifs destinés à améliorer la gestion hydraulique du canal latéral et l'analyse des volumes dédiés à chaque usage (maîtrise d'ouvrage VNF) ;
- du travail sur la cohérence des données concernant l'irrigation agricole (points de prélèvements, débits, volumes prélevés, surfaces irriguées et assolements) à mettre en œuvre avec les organismes uniques pour la gestion collective des prélèvements d'eau.

Les restrictions prévues sur les usages selon la gravité de l'étiage figurent dans le tableau ci-après :

<u>TABLEAU A3.3</u> RESTRICTIONS PRÉVUES SUR LES USAGES SELON LA GRAVITÉ DE L'ÉTIAGE

Valeur de débit	Prélèvements agricoles	Usage de navigation
QA	Limitation à hauteur de 15 à 30 %	Restrictions sur le fonctionnement des éclusées : regroupement des bateaux avant mise en œuvre des éclusées, avec au minimum un passage toutes les heures durant les heures ouvrables
QAR	Limitation à hauteur de 50 %	Restrictions sur le fonctionnement des éclusées : regroupement des bateaux avant mise en œuvre des éclusées, avec au minimum un passage toutes les heures durant les heures ouvrables
DCR	Interdiction	Maintien en eau du canal en vue d'assurer les usages d'AEP et de salubrité, ainsi que la stabilité des berges.  Mesures spécifiques d'exploitation : régulation des biefs afin d'éviter les surverses, fermeture des épanchoirs.  Restrictions de navigation : organisation de convois (par sens et par demijournée).

Annexe 3 du plan d'actions sécheresse interdépartemental du sous-bassin de la Garonne

Les restrictions aux prélèvements agricoles doivent être identiques pour tout l'axe du canal dans les quatre départements concernés (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde), à partir d'une gestion depuis la station de Verdun-sur-Garonne. Ces restrictions peuvent se traduire par la mise en place de tours d'eau dont l'organisation est définie par les arrêtés départementaux, dans le cadre d'une concertation entre les départements concernés et avec les Organismes uniques de gestion collective de l'eau.

VNF veillera à réguler et restreindre au maximum les prélèvements d'eau à ses prises en Garonne en cas de restriction, dans l'attente des dispositifs d'optimisation prévus sur ces prises d'eau.

Les restrictions à imposer aux autres usages (centrales hydroélectriques, ouvrages fondés en titre, installations industrielles, usages domestiques et de loisir, fonctionnement des canaux, sports nautiques et golfs) sont prévues à l'article 2.6.3 du plan d'action sécheresse interdépartemental. Pour les usages à partir des réseaux d'eau potable, les restrictions sont prévues par l'article 2.6.2.

Annexe 3 du plan d'actions sécheresse interdépartemental du sous-bassin de la Garonne

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-21-001

Arrêté cadre inter-départemental portant définition des modalités de mise en application du plan de crise "sécheresse" pour le bassin Aveyron



# PREFET DE TARN-ET-GARONNE

# Direction Départementale des Territoires

Mission inter-services de l'eau et de la nature

AP n°

Arrêté cadre inter-départemental portant définition des modalités de mise en application du plan de crise "sécheresse" Bassin de l'Aveyron

Les préfets de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne

Vu le code civil et notamment les articles 640 à 645,

Vu le code de la santé publique et notamment son livre III.

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.211-3, L.214-18, L.215-7 à L.215-13 et R.211-66 à R.211-74,

Vu le code pénal et notamment son livre I<sup>er</sup> – titre III.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1.

Vu la loi du 16 octobre 1919 modifiée, relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique,

Vu le décret n° 2010-0146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-0374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne entré en vigueur le 21 décembre 2015,

Vu l'arrêté cadre inter-préfectoral 2012-291-0008 du 17 octobre 2012 définissant le plan d'action sécheresse sur le bassin de l'Aveyron,

Vu la consultation du public organisée du 10 février 2016 au 01 mars 2016 sur le site Internet des services de l'Etat de l'ensemble du périmètre du sous-bassin de l'Aveyron,

Considérant la nécessité d'une cohérence de la gestion des situations de crise au niveau de l'ensemble du bassin de l'Aveyron, conformément aux principes de l'article L.211-3 du code de l'environnement,

Considérant l'absence d'observation du public,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne,

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de l'Aveyron, du Lot, de la Lozère, du Tarn et de Tarn-et-Garonne,

Page 1 / 12

#### ARRETENT

# Article 1 – Abrogation

L'arrêté cadre inter-préfectoral 2012-291-0008 du 17 octobre 2012 sus-visé et définissant le plan d'action sécheresse sur le bassin de l'Aveyron est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

# Article 2 – Étendue de la réglementation

Le plan d'action sécheresse joint en annexe 1 au présent arrêté est approuvé.

Ce plan définit sur le sous-bassin de l'Aveyron :

- les seuils d'alerte en cas de sécheresse,
- les mesures correspondantes de restrictions des usages de l'eau.

Les départements concernés sont : l'Aveyron – le Lot – la Lozère – le Tarn – le Tarn-et-Garonne.

## Article 3 – Publicité

Le présent arrêté, accompagné du plan de crise :

- est publié au recueil des actes administratifs de chacun des départements concernés,
- est mis à disposition du public à la DDT de chacun des départements concernés,
- est mis à disposition du public sur le site internet des préfectures de chacun des départements concernés pendant un an.

# Article 4 – Mise en cohérence des dispositions départementales

Les préfets arrêtent les dispositions départementales nécessaires à la mise en œuvre du présent arrêté. Les décisions ainsi prises de limitation provisoire des usages de l'eau respectent les mesures définies par ce plan d'action pour faire face à une menace de sécheresse.

## Article 5 – Délai et voie de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté doit être introduit devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publicité.

#### Article 6 – Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures des départements concernés (Aveyron – Lot – Lozère – Tarn – Tarn-et-Garonne), les services chargés de la police de l'eau des départements concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 21 juin 2016

Le préfet de l'Aveyron,

Louis LAUGIER

Le préfet du Tarn,

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

La préfète du Lot,

Pierre BESNARD

Le préfet de la Lozère,

Herve MALHERBE

Page 2 / 12

# Mission inter-services de l'eau et de la nature de Tarn-et-Garonne

# Sous-bassin de l'Aveyron Plan d'action sécheresse interdépartemental

Annexe 1 à l'arrêté

# 1 – Le contexte règlementaire

#### 1.1 - Les zones d'alerte

Les articles R.211-66 à R.211-70 du code de l'environnement, relatif à la limitation ou à la suppression provisoire des usages de l'eau, donne les pouvoirs utiles aux préfets de département pour mettre en œuvre des restrictions aux usages de l'eau en cas de pénurie dans une ou plusieurs zones, moyennant :

- la définition préalable de seuils d'alerte,
- une cohérence inter-départementale par bassin versant,
- une information préalable des usagers.

Le présent plan d'action a pour objectif de définir, au niveau inter-départemental, les orientations que les arrêtés ultérieurs pris par chaque préfet de département doivent respecter.

## 1.2 - Les zones de répartition des eaux

Les articles R.211-71 à R.211-74 du code de l'environnement définissent les zones de répartition des eaux dans lesquelles, tous les prélèvements d'une capacité supérieure ou égale à 8 m³/h sont soumis à autorisation.

La totalité du bassin versant de l'Aveyron est classée en zone de répartition des eaux.

## 1.3 - Le Sdage Adour-Garonne 2016-2021

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Il fixe les points nodaux sur les rivières avec leur DOE et leur DCR.

#### • Le DOE (Débit Objectif d'Etiage)

C'est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Il traduit les exigences de la gestion équilibrée visée à l'article L.211-1 du code de l'environnement. A chaque point nodal, la valeur du DOE est visée chaque année en période d'étiage en valeur moyenne journalière. La valeur du DOE doit, en conséquence, être garantie chaque année pendant l'étiage. Le Sdage indique, dans son orientation C3 "Définition des débits de référence", le DOE est considéré <u>a posteriori</u> satisfait :

- ✓ pour l'étiage d'une année donnée lorsque le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN\_10) a été maintenu au-dessus de 80 % de la valeur du DOE (VCN\_10 > 0,8 DOE),
- ✓ durablement lorsque les conditions précédentes ont été réunies au moins 8 années sur 10.

Page 3 / 12

# • Le DCR (Débit de CRise)

C'est le débit de référence au-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

La valeur du DCR est impérativement sauvegardée en valeur moyenne journalière.

Les seuils d'alerte d'un plan d'action doivent être compatibles avec ces DOE et DCR.

# 1.4 - Le rôle du préfet coordonnateur

Le préfet coordonnateur du sous-bassin de l'Aveyron est le préfet de département de Tarn-et-Garonne. Il anime et coordonne la politique de gestion de l'eau en situation de crise à l'échelle du sous-bassin afin de garantir la cohérence, l'équité et la solidarité des mesures de restrictions d'usages prises par chaque préfet de département. A ce titre, il organise une concertation inter-départementale et assure l'harmonisation des mesures de restrictions prises dans chaque département du sous-bassin Aveyron.

Le préfet coordonnateur du sous-bassin veille à l'harmonisation, la coordination et la cohérence des mesures avec les préfets des autres sous-bassins (Tarn – Garonne).

# 2 - Le plan d'action

#### 2.1 - Définitions

• La période d'étiage

Elle correspond à la période de vigilance en matière de suivi hydrologique des cours d'eau du bassin. Elle s'étend du <u>01 juin au 31 octobre</u>.

La situation de sécheresse

Elle est caractérisée par le franchissement du DOE ou d'autres indicateurs hydrologiques.

- Les débits de gestion
  - ✓ DOC (débit objectif complémentaire) (mesure C3 du Sdage)

Il est recommandé, qu'au niveau départemental, une réflexion soit menée pour fixer des débits d'objectifs complémentaires (DOC) sur les principaux affluents pour lesquels le Sdage n'a pas fixé de DOE. Ces débits de référence doivent être satisfaits dans les mêmes conditions que les DOE (cf paragraphe 1-3).

# ✓ DA ou QA (débit d'alerte)

Il s'agit du seuil de débit en dessous duquel les premières mesures de restriction sont enclenchées. Cette valeur est en général de 80 % du DOE mais peut être adaptée sur les cours d'eau à faible débit.

#### • DAR ou OAR (débit d'alerte renforcée)

Il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcée peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [DCR + 1/3 (DOE - DCR)] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.

Page 4 / 12

# 2.2 - Définitions des périmètres

- Axe principal: l'Aveyron
- Bassin avec point nodal : la Lère le Viaur (et leurs affluents respectifs)
- Bassin sans point nodal et avec DOC: il comprend le cours d'eau et ses affluents
- Bassin sans point nodal et sans DOC (petits bassins) : il comprend tous les autres petits affluents

Les points nodaux sont ceux définis par le Sdage 2016-2021 (tableau C3 – bassin de l'Aveyron).

# 2.3 - Axes et zones géographiques d'application de l'arrêté

Le suivi du débit sur les points nodaux permet de déclencher au besoin des mesures de restriction dans le bassin versant en amont du point nodal ou sur la zone géographique concernée.

Chaque point nodal doit délivrer en aval un débit suffisant pour assurer la préservation du milieu naturel et la coexistence des usages. Lorsque ce n'est pas le cas, les mesures de restriction, décrites dans les paragraphes suivants, sont mises en application.

S'il y a défaillance du débit enregistré à un point nodal mais que le débit enregistré au point nodal situé plus en amont respecte les obligations de débit, les mesures de restriction ne s'appliqueront que pour la zone située sur la zone géographique concernée.

Une concertation inter-départementale, sous l'égide du préfet coordonnateur de sous-bassin, peut être envisagée pour examiner les mesures anticipées à prendre éventuellement dans la zone amont.

Afin d'assurer la progressivité des mesures et la solidarité amont-aval et autant que faire se peut, il ne doit pas y avoir de différence de plus d'une mesure de restriction entre deux tronçons successifs de même régime (réalimenté – non-réalimenté).

# 2.4 - Fixation des débits seuils (valeur en m³/s) et zone géographique

Les débits seuils prennent en compte les débits de soutien d'étiage éventuellement injectés depuis les retenues conventionnées. Il s'agit pour :

- le Viaur : barrage de Thuriès système du Levezou,
- le Cérou : barrage de Saint-Géraud,
- la Vère : barrage de Fourrogues,
- l'Aveyron : retenue du Gouyre retenue du Tordre.

# 2.4.1 - Les axes et bassins avec point nodal

Cours d'eau des axes principaux	Point nodal Sdage 2010-2015	Zone géographique concernée	DOE m³/s	QA m³/s	QAR m³/s	DCR m³/s
Aveyron aval	Loubéjac	Le cours d'eau à l'aval de Laguépie	4,00	3,20	2,00	1,00
Aveyron amont	Laguépie 1	Le cours d'eau à l'amont de Laguépie	1,10	0,90	0,80	0,70
Lère aval	Réalville	Bassin de la Lère réalimentée	0,10	0,10	0,05	0,02
Viaur	Laguépie 2	Le cours d'eau du Viaur réalimenté	1,10	0,90	0,60	0,30

Page 5 / 12

# 2.4.2 - Les axes et bassins sans point nodal mais avec DOC

Cours d'eau	Point de référence	Zone géographique concernée	DOC m³/s	QA m3/s	QAR m3/s	DCR m³/s
Cérou (*)	Milhars	Bassin du Cérou	0,750	0,600	0,450	0,300
Lère et Cande non réal	Hèche (Caussade – 82)	Bassin de la Lère non réalimentée	0,030	0,030	0,030	0,010
Viaur non réal	Lestrébaldie (Centres – 12)	Bassin du Viaur et cours d'eau du Viaur non réalimenté	0,200	0,160	0,153	0,130
Vère	La Gauterie (Bruniquel – 82)	Bassin de la Vère	0,100	0,080	0,05	0,020

<sup>(\*)</sup> Une étude devra préciser les valeurs de référence pour le Cérou à Milhars.

# 2.4.3 - Les axes et bassins sans point nodal et sans DOC

Tous les autres affluents non cités dans les tableaux ci-dessus, qui ne disposent pas de point nodal ou d'un point de gestion avec DOC, sont classés en tant que "petits bassins".

Sur ces petits bassins, la situation hydrologique est évaluée, selon les départements, à partir :

- de mesures de débits si le petit bassin est équipé d'une station et de débits de gestion de crise définis,
- des relevés par observation [ONDE (observatoire national des étiages)],
- de jaugeages ponctuels.

Selon la qualification de la situation hydrologique, des mesures de restrictions sont prises afin d'éviter d'atteindre l'état d'assec.

Sous réserve du respect des principes indiqués ci-dessus, les conditions de mise en œuvre des restrictions sont définies dans les arrêtés départementaux.

## 2.5 - Mesures de restriction correspondantes

Seuils	Axe et bassin avec point nodal § 2-4-1	Axe et bassin sans point nodal et avec DOC § 2-4-2	Petits bassins § 2-4-3	
DOE – DOC (débit objectif étiage)	Entrée en vigilance Information AEP éventuelle	Entrée en vigilance Information AEP éventuelle	Les mesures de restriction sont définies dans les arrêtés départementaux	
DA – QA (débit d'alerte)	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé		
DAR – QAR (débit d'alerte renforcé)	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé		
DCR (débit de crise)	Interdiction d'irrigation	Interdiction d'irrigation		

Page 6 / 12

#### · Cours d'eau réalimentés

Concernant les cours d'eau réalimentés, les gestionnaires sont tenus de respecter, dans la partie aval de ces cours d'eau, les objectifs qui leurs sont assignés en termes de DOE ou de débit de consigne contractuel. Ces objectifs sont précisés par arrêté préfectoral départemental. Il appartient au gestionnaire, en relation avec le service de police de l'eau, de mettre en place les mesures progressives nécessaires pour éviter l'apparition de situation de crise.

# 2.6 - Procédure de déclenchement et de levées des mesures

# 2.6.1 - Déclenchement des mesures (axes et bassins avec DOE ou DOC)

#### 2.6.1.1 - Mesures de limitation

L'indicateur retenu est la moyenne des débits au cours des <u>trois derniers jours</u> des débits moyens journaliers (QMJ). Des mesures ponctuelles peuvent remplacer les QMJ lorsqu'elles ne sont pas disponibles.

# • Mesures à 1 jour ou 3,5 jours

Si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours passe sous un seuil, les mesures de limitation correspondantes sont mises en œuvre.

La décision est accompagnée de l'analyse sur les sept derniers jours des débits moyens journaliers (pente de la courbe des débits).

# ♦ Mesures à 2 jours

Le constat d'inefficacité de la mesure de restriction à "1 jour -15 % du débit" s'observe par une baisse de la moyenne des QMJ des trois derniers jours par rapport à la précédente analyse qui a permis de mettre en place la mesure "1 jour -15 % du débit".

Si la moyenne des QMJ au cours des trois derniers jours est inférieure à la moyenne de la précédente analyse, la mesure de limitation "2 jours -30 % du débit" est mise en œuvre.

La décision est accompagnée de l'analyse sur les sept derniers jours des débits moyens journaliers (pente de la courbe des débits).

# 2.6.1.2 - Mesures d'interdiction

Le franchissement durant <u>deux jours consécutifs</u> du débit moyen journalier sous le DCR (débit de crise) entraîne la mise en œuvre des mesures d'interdiction.

## 2.6.1.3 - Assouplissement ou levée des contraintes

La moyenne des débits moyens journaliers sur 3 jours est retenue comme indicateur unique pour assouplir ou lever les mesures de restrictions.

Si la moyenne des QMJ des 3 derniers jours redevient supérieure au débit de crise (QCR), au seuil d'alerte renforcé (QAR) ou au seuil d'alerte (QA), les mesures de restriction sont réduites respectivement à 50 % de restriction au lieu de l'interdiction, à 30 % au lieu de 50 %, à 15 % au lieu de 30 % ou levées au lieu de 15 %.

L'analyse de la tendance des débits sur les 7 derniers jours ainsi que les prévisions disponibles doivent permettre d'éviter que les décisions soient prises à l'occasion d'événements conjoncturels, que ce soit pour la mise en œuvre de restrictions ou pour leur assouplissement.

Page 7 / 12

#### 2.6.2 - Petits bassins

Les mesures de restriction, d'interdiction, d'assouplissement et de levées sont définies dans les arrêtés départementaux.

#### 2.6.3 - Durée des mesures

Les mesures sont appliquées pendant au moins une semaine afin de limiter la multiplication des arrêtés et d'en permettre la bonne mise en œuvre.

# 2.7 - Prélèvements concernés par les mesures

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont fixées par arrêté préfectoral départemental.

L'objectif est de répartir la restriction de façon homogène sur le bassin versant en fonction des capacités réelles de prélèvement afin d'éviter tout "à-coup" préjudiciable au milieu.

## 2.7.1 - Usages agricoles

Tous les prélèvements d'irrigation effectués à partir des cours d'eau, canaux et nappes d'accompagnement des rivières sont concernés par les mesures de restriction et d'interdiction.

Les nappes d'accompagnement de l'Aveyron-aval et de la Lère-aval ont fait l'objet d'une délimitation par le BRGM. La carte correspondante est jointe au présent arrêté en annexe 2.

Pour les autres cours d'eau et dans l'attente d'étude de définition des nappes d'accompagnement des rivières, tous les prélèvements situés dans une bande de 100 mètres de part et d'autre du cours d'eau sont considérés comme prélèvement dans la nappe d'accompagnement.

Les réseaux collectifs d'irrigation sont soumis aux restrictions de leurs zones géographiques de prélèvement.

Le remplissage des retenues par prélèvement dans les cours d'eau concernés est interdit pendant la période d'étiage ou lors de situation de sécheresse intervenant hors de la période d'étiage.

#### 2.7.2 - Usage à partir des réseaux publics d'eau potable

Lorsque le DOE est atteint

Une campagne de sensibilisation aux économies de l'eau auprès des usagers des réseaux d'eau potable est mise en œuvre.

Lorsque le seuil de restriction est atteint

Le préfet peut éventuellement, suivant la connaissance de ses services, distinguer deux types de situation :

✓ Secteur dans un bassin versant dont la distribution de l'eau n'est pas influencée par la sécheresse et dont la demande peut être satisfaite

Dans ce cas de figure, il n'y a pas de raisons techniques ou sanitaires de prévoir des interdictions mais des rappels sur les mesures d'économie d'eau sont prodigués.

Le débit du bassin versant influence la production d'eau potable et/ou la demande en eau potable risque de ne pas être satisfaite

Page 8 / 12

Les particuliers, les collectivités et les industriels sont concernés par les interdictions suivantes :

Seuil	Mesures préconisées de limitation des prélèvements à partir des réseaux d'eau potable
Débit d'alerte franchi (QA)	<ul> <li>1 - le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'ear est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaire - alimentaires) ou technique (bétonnière ,) et pour les organismes liés à la sécurité.</li> <li>2 - le remplissage des piscines privées existantes au 01 juin de la campagne est interdit.</li> <li>3 - l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportif de toute nature est interdit de 8 h 00 à 20 h 00 (les jardins potagers ne sont pas concernés).</li> <li>4 - les activités industrielles et commerciales doivent limiter au strict nécessaire leu consommation d'eau. Le registre de prélèvement doit être rempli hebdomadairement.</li> <li>5 - les installations soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE doivent respecte les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation Les mesures citées ci-avant leur étant de toutes manières applicables.</li> <li>6 - Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux est interdit</li> </ul>
Débit d'alerte enforcée	<ul> <li>1 – le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'économiseurs d'eau est interdit, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires - alimentaires) ou technique (bétonnière ,) et pour les organismes liés à la sécurité.</li> </ul>
(QAR)	<ul> <li>2 - le remplissage des piscines privées existantes au 01 juin de la campagne est interdit. La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation.</li> <li>3 - l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, espaces sportifs de toute nature est interdit.</li> </ul>
	<ul> <li>4 - l'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 h 00 à 20 h 00.</li> <li>5 - l'arrosage des stades est interdit.</li> <li>6 - les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être fermées.</li> </ul>
	7 – le lavage des voiries est interdit sauf impératif sanitaire et à l'exclusion des balayeuses laveuses automatiques.
	8 – les activités industrielles et commerciales doivent limiter leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement doit être rempli hebdomadairement.
	9 – une surveillance accrue des rejets des stations d'épuration est prescrite. Les travaux nécessitant le délestage direct dans le milieu récepteur sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé.
	<ul> <li>10 - le prélèvement d'eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel est interdit.</li> </ul>
	<ul> <li>11 – la vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau.</li> <li>12 – les ICPE soumises à autorisation au titre de la nomenclature ICPE doivent respecter les arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau en période de sécheresse qui leur auront été notifiés. Les ICPE soumises à déclaration doivent respecter les arrêtés cadres complémentaires qui sont établis localement afin de préserver la ressource en eau. Les mesures citées ci-avant leurs étant de toutes manières applicables.</li> </ul>
crise	<ul> <li>1 - reprise des restrictions précédentes.</li> <li>2 - la réquisition des stocks d'eau et toute autre mesure doit être validée par la cellule de crise.</li> <li>3 - d'autres mesures complémentaires peuvent être mises en œuvre.</li> </ul>

Le remplissage des piscines neuves (postérieures au 01 juin de la campagne) à partir du réseau d'eau potable peut être subordonné à l'accord formel et soumis aux conditions du gestionnaire du réseau utilisé. Ceci de manière à adapter les capacités de production ou de distribution d'eau à la satisfaction des usages prioritaires.

Par ailleurs, en fonction des indications des exploitants des réseaux d'eau potable, les interdictions peuvent être modulées ou non (plage horaire – régulation des débits – moyens spécifiques – ...) et/ou peuvent être élargies aux professionnels.

Page 9 / 12

#### 2.7.3 - Autres usages

• Micro-centrales régies par la loi du 16 octobre 1919

Le fonctionnement des micro-centrales par éclusées est interdit entre le 01 juin et le 30 septembre, ou en période de sécheresse tel que défini au paragraphe 2.1.

# · Autres ouvrages fondés en titre

Le fonctionnement par éclusées (type moulins à farine - scierie) est interdit dès l'activation d'une mesure de restriction d'au moins 2 jours / semaine ou 30 % du débit.

#### Industriels

Les installations industrielles doivent limiter leurs prélèvements au strict besoin nécessaire à leurs activités.

# · Rejets

Dès la mise en place des premières mesures de restriction sur une zone géographique, la surveillance et la limitation des rejets urbains et industriels peuvent être prescrits et peuvent aller jusqu'à l'interdiction.

# • Loisirs - Domestique

Les collectivités, ainsi que les particuliers, doivent se conformer aux mesures de limitations des prélèvements à usage agricole pour l'arrosage à partir du milieu naturel que sont les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (terrains de sport – espaces verts – potager – ....).

# Sports nautiques

Dès l'application du premier niveau de restriction sur un bassin ou un cours d'eau, le canyoning et l'aquarandonnée sont interdits sur les tronçons de 1ère catégorie. Dès l'application du 2ème niveau de restriction, les pratiques du canoë ou autre type d'embarcation sont interdits sur les tronçons de 1ère catégorie.

#### Golfs

Conformément à la charte signée le 16 septembre 2010, les prélèvements pour l'arrosage des golfs sont limités en cas de situation de sécheresse, que l'eau soit issue du milieu naturel (nappe et cours d'eau) ou de l'AEP.

Seuils d'alerte	Mesures de restriction pour l'irrigation agricole	Mesures de restriction pour l'arrosage des golfs
DA – QA (débit d'alerte	1 jour / semaine 15 % du débit autorisé ou 2 jours / semaine 30 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 h 00 à 20 h 00 Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 15 % à 30 %
DAR – QAR (débit d'alerte renforcé)	3,5 jours / semaine 50 % du débit autorisé	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens et des départs Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 60 %
DCR (débit de crise)	Interdiction d'irrigation	Interdiction d'arroser les terrains de golf à l'exception des greens qui pourront être arrosés entre 20 h 00 et 8 h 00 sauf en cas de pénurie d'eau potable Réduction de la consommation hebdomadaire d'eau de 70 %

Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pendant la période d'étiage.

Page 10 / 12

Les réserves situées dans les golfs alimentés par une autre ressource que l'eau potable, les prélèvements en cours d'eau ou dans les nappes sont librement utilisables par les golfs.

# 2.7.4 - Puits privés à usage d'eau potable

L'attention de la population est appelée sur les risques pour la santé liés à la consommation d'eau provenant de puits particuliers qui ne sont pas régulièrement contrôlés.

# 2.8 - Dérogations agricoles

Les dérogations doivent être restreintes au risque de limiter l'impact des mesures de restriction et d'entraîner des disparités importantes entre irrigants.

Elles ne peuvent concerner que des surfaces irriguées, limitées au sein d'un bassin versant ou d'un sousbassin versant et ne peuvent représenter plus de 10 % des volumes autorisés en prélèvement par département et par zone géographique. Une approche au travers des surfaces peut être acceptée dans la même proportion.

Les dérogations ne s'appliquent qu'aux irrigants dont les prélèvements sont dûment autorisés.

Les limitations de 15 % à 50 % s'appliquent à toutes les cultures. Les dérogations ne s'appliquent que lorsque des mesures d'interdiction totale entrent en vigueur. La mesure de dérogation correspond au maximum au maintien d'une limitation de 50 % mise en place précédemment.

La liste limitative des cultures faisant l'objet de dérogations est fixée par chaque préfet de département, soit avant le 30 mai, soit intégrée à l'arrêté-cadre départemental "sécheresse" ou à l'arrêté d'autorisation de prélèvement. Les périmètres concernés sont déterminés, conformément aux règles précitées, et accompagnés d'un argumentaire mettant en évidence la marginalité des prélèvements concernés.

# 2.9 - Informations départementales

A l'initiative des préfets et autant que de besoin, des réunions peuvent être organisées afin d'informer les usagers des dispositions qui peuvent ou qui ont été prises.

Les représentants des différents usagers sont invités à participer aux réunions d'information.

En cas de prévision de situation difficile d'un point de vue hydrologique, une réunion d'information est organisée le plus tôt possible dans l'année avant le début de l'étiage dans l'objectif de présenter les dispositifs mis en place et de faire le point sur la situation dans son ensemble.

#### 2.10 - Compréhension des actes administratifs

Lors d'une modification de niveau de restriction sur un ou plusieurs axes ou bassins, un nouvel arrêté préfectoral est pris avec abrogation du précédent. La modification partielle d'un arrêté préfectoral n'est pas utilisée afin d'améliorer la compréhension des actes administratifs pour l'usager.

Page 11 / 12

Page 12 / 12

Annexe 2: localisation des nappes d'accompagnement

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-20-002

Arrêté inter-préfectoral autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn



#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN

Service eau, risques environnement et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et environnement

Bureau ressources en eau

# Arrêté inter-préfectoral du 20 301 2016 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn

LE PRÉFET DE L'AUDE, LE PRÉFET DE L'AVEYRON, LE PRÉFET DU GARD, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DE L'HERAULT,

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DU TARN, Chevalier de la Légion d'Honneur

### LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

Vu le code civil;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n°94-354 du 29 avril 1994 ;

Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement;

Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;

- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne;
- Vu la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation ;
- Vu la circulaire du 03 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 %;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 février 2016 portant ouverture de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 29 mars 2016 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1994-1487 du 22 août 1994 qui classe la totalité des communes du département de Tarn-et-Garonne dans une zone de répartition des eaux;
- Vu l'arrêté préfectoral n°94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2003-324-4 du 20 novembre 2003, fixant dans le département de l'Aveyron la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95-2368 du 10 novembre 1995, fixant dans le département de l'Aude la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°38 du 05 mars 1996, fixant dans le département de la Haute-Garonne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996, fixant dans le département du Tarn la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juin 2004 modifié le 18 septembre 2013, 9 août 2010 et 10 août 2010, fixant dans le département de l'Hérault, respectivement pour le bassin versant du Vidourle, les aquifères des sables Astiens de Valras-Agde et du bassin versant de l'Aude médiane la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juillet 2010, 18 septembre 2013 et 30 octobre 2013, fixant dans le département du Gard, respectivement pour les bassins versants de la Cèze, du Vidourle et du Gardon amont la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tescou approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 17 mars 2004;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tarn approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 08 février 2010 ;
- Vu le protocole d'accord du 04 novembre 2011 entre l'Etat et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ;
- Vu la notification, en date du 02 avril 2012, du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu le courrier en date du 04 avril 2013 relatif au mode de gestion du périmètre élémentaire du Bernazobre (UG 100) adressé par l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn;
- Vu la note de la commission administrative de bassin (CAB) en date du 24 novembre 2015 et relative aux autorisations uniques pluriannuelles;
- Vu la note complémentaire au cadrage régional adressé par la DREAL à l'organisme unique Tarn en date du 10 décembre 2014 ;
- Vu la demande en date du 31 août 2015 déposée au titre du L. 214-1 du code de l'environnement par laquelle la chambre d'agriculture du Tarn, désignée comme organisme unique de gestion collective (OUGC), représentée par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le périmètre du sous-bassin Tarn:
- Vu le projet du premier plan de répartition entre préleveurs irrigants intégré au dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle figurant en annexe du dossier de demande d'autorisation ;
- Vu l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000;
- Vu les consultations menées et les avis recueillis au titre de l'article R. 214-10 du code de l'environnement et du décret n°2014-751 du 1er juillet 2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (direction régionale de l'environnement, l'agriculture et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Autorité environnementale) en date du 29 janvier 2016;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 février au 29 mars 2016;
- Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête déposés le 29 avril 2016 ;
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016;
- CONSIDERANT l'intérêt pour une gestion équilibrée de la ressource en eau que représente la mission d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle s'applique à tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement d'eau pour l'irrigation, existantes au sein du périmètre de gestion collective quelle que soit la ressource utilisée;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement ne concerne que le seul acte de prélèvement et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement;
- CONSIDERANT que suite à sa demande effectuée, en date du 04 juin 2014, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Midi-Pyrénées, l'organisme unique du sous-bassin Tarn a fait l'objet d'une note complémentaire au cadrage régional concernant l'élaboration du dossier d'autorisation unique pluriannuelle;
- CONSIDERANT les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn, depuis sa désignation en date du 31 janvier 2013, pour améliorer la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole (notamment leur localisation, leurs caractéristiques techniques, le milieu et le type de ressource impactés), qui ont permis une répartition des volumes demandés par périmètre élémentaire et par type de ressource;
- CONSIDERANT la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn afin de répartir les volumes prélevés par périmètre élémentaire et par type de ressource, il apparaît que

- la répartition des volumes prélevables proposées par l'organisme unique du sousbassin Tarn est cohérente ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique arrête chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé. Le plan est présenté au préfet pour homologation selon les modalités prévues par l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifiera la cohérence du plan de répartition avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole et le respect de ce dernier;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année un rapport annuel comprenant notamment un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifie le respect des volumes autorisés par le plan de répartition et la cohérence avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole;
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année le règlement intérieur de la structure ou les modifications qui sont intervenues au cours de l'année précédente;
- CONSIDERANT que les démarches effectuées par l'organisme unique dans le cadre de l'élaboration des documents mentionnés à l'article R. 211-112 du code de l'environnement permettent de poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole et d'ajuster les mesures mises en œuvre ;
- CONSIDERANT que conformément à la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, les périmètres élémentaires concernés par la gestion dérogatoire « par les débits » jusqu'en 2021 font l'objet de modalités de gestion définies dans le protocole de gestion intégré au dossier de demande d'autorisation ;
- CONSIDERANT que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021 indique que le sous bassin Tarn est en déséquilibre quantitatif;
- CONSIDERANT que le protocole d'accord du 4 novembre 2011 retient une gestion par les débits pour les périmètres élémentaires du Rance, du Dourdou et Sorgue, du Bernazobre, du Dadou Amont, de l'Agout Amont, de l'Assou, de l'Agros, du Bagas, du Thoré Amont, de l'Ardial et de la Durenque jusqu'à l'étiage 2021 inclus;
- CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;
- CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau conformément à l'article L. 211-1 du code de l'environnement;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'enquête du 29 avril 2016 assorti d'une réserve sur la durée de l'autorisation, cette réserve ne pouvant être levée en l'absence d'engagement ferme de l'organisme unique pour un retour à l'équilibre après 2021;

CONSIDERANT que l'organisme unique du sous-bassin Tarn ne s'est pas engagé sur un retour à l'équilibre sur la base des volumes prélevables définitifs issus de la concertation des prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles par périmètre élémentaire après 2021;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

#### Arrêtent

# TITRE I- OBJET DE L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE

### Article 1er: Désignation du pétitionnaire

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 - Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'autorisation unique pluriannuelle prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-5 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

#### Article 2 : Objet de l'autorisation

L'autorisation unique pluriannuelle concerne tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (y compris le remplissage des retenues servant pour tout ou partie à l'irrigation ou la lutte anti-gel) quelle que soit la période et le type de ressource utilisé sur le périmètre du sous-bassin Tarn, à l'exception des prélèvements à usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement.

Les prélèvements se répartissent sur des périmètres élémentaires de gestion regroupant les eaux souterraines et superficielles, pour lesquels un volume prélevable a été notifié par le préfet coordonnateur du bassin le 02 avril 2012.

L'ensemble des périmètres élémentaires du sous -bassin Tarn sont listés en annexe 1.

#### Article 3 : Périodes de prélèvements

Deux périodes sont distinguées pour les prélèvements visés à l'article 2 :

- une période d'étiage du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre
  Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles (culture d'été, horticulture,
  arboriculture, maraîchage, etc.).
- une période hors étiage du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mai
   Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles, la lutte antigel et le remplissage des retenues.

#### Article 4 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée jusqu'au 31 mai 2022 à titre personnel, précaire et révocable et sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

# Article 5 : Volumes autorisés à l'organisme unique par périmètre, période et type de ressource

# 5.1 Période étiage (01 juin au 31 octobre) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), à l'échéance du 31 mai 2022, soit jusqu'au plan de répartition 2021 inclus, autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources.

	Cours d'eau et nappes connectées	Retenues déconnectées	Nappes déconnectées
n°98 - Rance	0,13	0,04	
n°99 – Dourdou et Sorgue	1,00	0,24	
n°100 – Bernazobre	0,56	0,42	0,08
n°101 – Dadou Amont	0,03	0,17	
n°102 – Agout Amont	0,06	0,20	0,01
n°105 – Assou	0,10	1,09	
n°106 – Agros	0,10	0,77	
n°107 – Bagas	0,39	0,81	
n°108 – Thoré Amont	0,13	0,03	
n°118 – Tescou	0,820*	3,58	0,06
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,08	0,40	0,002
n°138 – Durenque	0,30	0,14	
n°176 – Tarn Aval	55,07	15,28	2,71
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,39	0,18	0,01
	59,81	23,35	2,87

<sup>\* :</sup> ce volume ne tient pas compte du projet de territoire à venir (cf article 18 du présent arrêté)

# 5.2 Période hors étiage (01 novembre au 31 mai) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources :

	Cours d'eau et nappes connectées	Plans d'eau	Nappes déconnectées	Volumes destinés au remplissage des retenues par ruissellement
n°98 - Rance	0,065	0,004		0,04
n°99 – Dourdou et Sorgue	0,5	0,02		0,24
n°100 – Bernazobre	0,34	0,04	0,04	0,42
n°101 – Dadou Amont	0,02	0,02		0,17
n°102 – Agout Amont	0,08	0,02	0,004	0,20
n°105 – Assou	0,11	0,11		1,09
n°106 – Agros	0,05	0,08		0,77
n°107 – Bagas	0,44	0,08		0,81
n°108 – Thoré Amont	0,14	0,003		0,03
n°118 – Tescou	1,17	0,36	0,029	3,58
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,05	0,04	0,005	0,4
n°138 – Durenque	0,15	0,01		0,14
n°176 – Tarn Aval	27,53	1,53	1,36	15,28
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,20	0,02	0,003	
	30,85	2,34	1,44	23,35

### TITRE II- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE ET AUX PIECES A PRODUIRE PAR L'ORGANISME UNIQUE

# Article 6 : Adaptation du protocole de gestion

Comme stipulé dans le protocole d'accord signé en date du 04 novembre 2011, l'organisme unique met en œuvre les modalités de gestion définies dans le protocole de gestion pour les bassins en gestion dérogatoire « par les débits », et pour les bassins en gestion alternative par tours d'eau soit les périmètres élémentaires suivants :

- · n°98 Rance
- n°99 Dourdou et Sorgue
- n°100 Bernazobre
- n°101 Dadou Amont
- n°102 Agout Amont
- n°105 Assou
- n°106 Agros
- n°107 Bagas
- n°108 Thoré Amont

- n°137 Ardial
- n°138 Durenque
- n°176 Tarn Aval
- n°177 Tarn amont en Aveyron

Le protocole de gestion doit comporter d'ici le 31 janvier 2017 les éléments suivants :

- des objectifs chiffrés d'autolimitation pour chacun des périmètres élémentaires, à l'approche du franchissement du débit d'objectif d'étiage (DOE);
- · un tableau de bord de suivi;
- des indicateurs précis de suivi pour évaluer la mise en œuvre, par les préleveurs, des mesures préconisées et leur efficacité, ceci afin d'améliorer leur pertinence ;
- · l'amélioration de la connaissance de l'assolement, afin de proposer les listes des cultures spéciales par périmètre élémentaire et leurs justifications ;
- les nouvelles modalités mises en œuvre conformément à l'article 14 du présent arrêté;
- en l'absence de projet de territoire abouti sur le périmètre n°118 du Tescou, ce périmètre doit être intégré au protocole de gestion.

L'organisme unique, suite au retour d'expérience et à l'amélioration de sa connaissance, doit, chaque année, améliorer et faire évoluer le protocole de gestion en conséquence et le transmettre au service police de l'eau du département référent pour validation. Le protocole de gestion doit ainsi être adapté en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

La mise en œuvre des différentes actions fait l'objet d'un rapport écrit spécifique pour le 01 février de chaque année à partir de 2019 afin de prendre en compte le bilan à mi-parcours, défini ci-après. Il est transmis au préfet référent avec copie au préfet des départements concernés. Il spécifie les adaptations du protocole de gestion en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

Dans le cas ou l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

### Article 7 : Plan annuel de répartition

### 7.1 Élaboration du plan de répartition

L'organisme unique de gestion collective informe le préfet référent du calendrier prévisionnel de l'élaboration du plan de répartition de l'année « n » quatre mois avant le dépôt de celui-ci, soit au plus tard le 01 octobre de chaque année « n-1 ».

L'organisme unique de gestion collective arrête chaque année un plan de répartition selon les besoins exprimés par les préleveurs irrigants, les règles de répartition portées dans son règlement intérieur et la capacité des milieux. Ce plan porte sur deux périodes distinctes :

- · la période d'étiage : du 1er juin au 31 octobre,
- · la période hivernale et printanière : du 1er novembre au 31 mai.

Concernant les volumes autorisés au titre de l'irrigation dans le présent arrêté pour les eaux souterraines déconnectées, le modèle hydrodynamique de la nappe alluviale en Tarn-et-Garonne réalisé par le BRGM (bureau des ressources géologiques et minières) fixe le volume prélevable admissible pour l'usage d'irrigation selon le niveau de recharge hivernal de la nappe, dans la limite des volumes définis à l'article 5.

Les volumes arrêtés dans le plan de répartition ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux volumes fixés à l'article 5 pour chaque période, chaque périmètre et chaque type de ressource, sous peine d'être rejeté.

Toutefois, une majoration de 20 % des volumes autorisés pour les prélèvements en nappe déconnectée peut être tolérée jusqu'au 31 janvier 2018. Ce délai doit permettre à l'organisme unique d'améliorer la connaissance de cette ressource et, le cas échéant de demander une modification des volumes autorisés.

En complément du projet de plan de répartition annexé au dossier AUP, l'organisme unique :

- · établit une note explicitant la démarche suivie pour :
  - · recueillir des demandes (publicité délais relance),
  - · se conformer aux volumes autorisés dans la présente autorisation,
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et <u>par type de ressource</u> :
  - · le nombre d'irrigants,
  - · le nombre de points de prélevements,
  - · la somme des volumes demandés par les irrigants,
  - · le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
  - le volume autorisé conformément à l'article 5 du présent arrêté,
  - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et <u>par masse d'eau</u> à pression significative définie à l'article 13 :
  - · le nombre d'irrigants,
  - · le nombre de points de prélevements,
  - · la somme des volumes demandés par les irrigants,
  - le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
  - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigel.

## 7.2 Communication du plan de répartition

Le plan annuel est communiqué sous format papier et sous format informatique au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie sous format numérique aux préfets des départements concernés par le sous-bassin, au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Le format informatique doit être exploitable par les services de l'Etat. L'organisme unique fait évoluer le format informatique afin que celui-ci soit compatible avec les applications nationales en cours de développement notamment VERSEAU, OASIS.

# 7.3 Validation du plan de répartition et notification aux irrigants

Le préfet référent recueille l'avis des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des départements concernés sur le plan de répartition et procède à son homologation.

Le préfet procède à l'homologation du plan de répartition dans les trois mois suivant sa réception, soit au plus tard le 01 mai de chaque année. A défaut, le plan de répartition est rejeté.

Le préfet de chacun des départements concernés notifie à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition et les conditions de prélèvement à respecter. Cette notification comprend au minimum les prescriptions générales applicables à l'ensemble des points de prélèvements ainsi que les prescriptions particulières applicables à chacun d'entre eux (débits, surfaces et volumes autorisés en fonction de la ressource en eau).

### 7.4 Modification du plan de répartition

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits à l'article 7.1 du présent arrêté et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

#### Article 8: Rapport annuel

Avant le 31 janvier de chaque année, l'OUGC transmet au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie au préfet des départements concernés, un rapport annuel. Il est composé des pièces listées à l'article R.211-112 du code de l'environnement et doit bien identifier les pistes d'amélioration concernant la gestion des prélèvements.

Afin d'améliorer la connaissance au fur et à mesure des campagnes, il est complété :

- d'un bilan météorologique permettant de caractériser la campagne d'irrigation comparé aux volumes réellement prélevés ;
- d'un bilan des mesures prises pour la gestion de la crise lors des périodes de sécheresse.
   L'effet de ces mesures sur le milieu, avant et après leur mise en œuvre, sera corrélé aux conditions météorologiques sur la même période;
- d'un bilan des différentes étapes de la préparation et du déroulement de la campagne estivale (pré-campagne – campagne) en fonction des ressources disponibles pour les secteurs réalimentés (barrages de soutien d'étiage), informations aux irrigants...;
- de toutes pièces ayant été amendées ou modifiées suite au retour d'expérience et à l'amélioration de la connaissance, conformément aux articles 6, 9 et 12, notamment : règlement intérieur, protocole de gestion, mesures de crise, études et analyses...;
- des modifications structurelles apportées sur les bases de données conformément à l'article 12 du présent arrêté;
- du calendrier prévisionnel de paiement de la redevance de l'organisme unique : date des délibérations, délai d'approbation, date de l'émission des titres, date(s) de(s) relance(s)...
- du respect des DOE par périmètre élémentaire;
- des mesures prises pour diminuer la pression irrigation sur les masses d'eau avec pression significative (cf. article 13).

# Article 9 : Compléments au règlement intérieur

Conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement et à la circulaire du 30 juin 2008, l'organisme unique doit amender le règlement intérieur pour le 31 janvier 2017 afin de prévoir les dispositions suivantes :

- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas répondu à la demande d'allocation de volumes auprès de l'organisme unique;
- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas transmis à l'organisme unique les volumes prélevés pour chaque période et chaque usage. L'absence de transmission des volumes prélevés par les irrigants à l'organisme unique de gestion collective prive ce dernier de la possibilité de produire le rapport annuel, élément intrinsèque de sa mission. La déclaration des volumes prélevés par les irrigants auprès de l'organisme unique de gestion collective est obligatoire et ne substitue pas à la déclaration auprès de l'agence de l'eau.
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant irrigué mais n'ayant pas fait de demande ou reçu d'allocation;
- · les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant dépassé leur allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs qui ne se seraient pas acquittés de la redevance due à l'organisme unique.

Dans le cas ou l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

#### Article 10 : Redevance

L'organisme unique fait connaître au préfet de sous-bassin le calendrier prévisionnel de paiement de la redevance quatre mois avant l'émission des titres de recouvrement (date des délibérations — délai d'approbation — date de l'émission des titres — date de la ou des relances).

L'organisme unique se conforme à l'article R.211-117-2 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la redevance.

### TITRE III- AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE, MESURES D'EVITEMENT ET CORRECTIVES, MESURES DE SUIVI

# Article 11 : Bilans à produire au titre du SDAGE 2016-2021

Conformément à la disposition C8 du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et avant le 1<sup>et</sup> septembre 2018, l'OUGC transmet un bilan dit "à mi-parcours" sur les années 2016 à 2017 inclus selon les modalités à venir définies par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

A minima, le bilan identifie les périmètres sur lesquels :

- · les DOE sont respectés à la fréquence requise par le SDAGE ;
- les débits seuil de gestion ou équivalents sont respectés afin de ne pas avoir recours aux arrêtés de restriction d'usage;
- · la situation s'est améliorée entre 2013 et 2017 (5 ans dont 3 ans avant la mise en place du plan de répartition);
- la situation ne s'est pas améliorée malgré les efforts réalisés. Dans ce cas, l'organisme unique indique les mesures supplémentaires qu'il met en œuvre dès l'étiage 2019.

### Article 12 : Amélioration de la connaissance

L'organisme unique informe le préfet référent des actions qu'il met en œuvre afin d'améliorer la connaissance du sous-bassin par périmètre élémentaire et par masse d'eau, comme :

- l'inventaire du mode d'alimentation de l'ensemble des retenues et du milieu impacté (cours d'eau, nappe connectée, nappe déconnectée ou masse d'eau pour remplissage par ruissellement). Une attention particulière est portée pour les ouvrages réalisés par excavation dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau;
- le classement des retenues par types : collinaire, barrage sur cours d'eau ou bâche de reprise ainsi que leur mode de remplissage (ruissellement, prélèvement gravitaire ou pompage);
- · le recensement des points de prélèvements gravitaires ;
- pour les prélèvements en période « hiver », le recensement des prélèvements par usage : irrigation, lutte anti-gel ou remplissage de retenues ;
- affiner le recensement des points de prélèvement en nappes déconnectées et leurs caractéristiques techniques notamment profondeur et nappe impactée;
- · la connaissance de la pression irrigation sur les petits cours d'eau;
- la connaissance des assolements afin de proposer les listes de cultures spéciales par périmètre élémentaire;
- · l'analyse de l'impact de l'ensemble des associations syndicales autorisées d'irrigation sur les prélèvements, notamment sur le périmètre Tarn aval ;
- recenser les milieux naturels subissant, le cas échéant, une pression d'irrigation significative autres que ceux identifiés à l'article 13.

L'organisme unique actualise ses bases de données en conséquence. Celles-ci sont transmises au préfet dans le cadre du rapport annuel (cf. article 8 du présent arrêté). Dans le cadre des études à mener pour améliorer la connaissance, l'OUGC fait des propositions. A défaut, l'administration impose des mesures par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

# Article 13: Masses d'eau identifiées avec une pression d'irrigation significative

Sont définies dans cet article les masses d'eau pour lesquelles l'étude d'incidences a identifié une pression significative des prélèvements d'irrigation, au regard de leurs caractéristiques hydrologiques.

Ces masses d'eau sont les suivantes :

. n°100 - Bernazobre

Conc masses a car	Nom masse d'eau
FRFR388	Le Bernazobre de sa source au confluent du Sor

n°105 – Assou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR141	L'Assou

n°106 – Agros

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A_1	Ruisseau d'Agros

### n°107 – Bagas

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR389	Le Bagas du confluent du Poulobre au confluent de l'Agout
FRFR390	Le Bagas de sa source au confluent du Poulobre (inclus)
FRFR390_2	Ruisseau de Poulobre

## n°118 - Tescou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau			
FRFR209	Le Tescou de sa source au confluent du Tarn			
EDEDAGO	Le Tescounet de sa source au confluent du Tescou			
	- Salitaoni da Tescou			

## n°137 – Ardial

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR152A_3	Ruisseau d'En Guibaud

# • n°176 – Tarn Aval

Code masses d'eau	NT.
	Nom masse d'eau
FRFR142A	Le Dadou du confluent de l'Agros au confluent de l'Agout
FRFR142B	Le Dadou de la retenue de Rassisse au confluent de l'Agros
FRFR384	Le Caussels de sa source au confluent du Tarn
FRFRR142A_3	Ruisseau de Lenjou
FRFRR142B_12	Ruisseau de Ganoubre
FRFRR152A_1	L'Aybes
FRFRR152A_11	Ruisseau de Sézy
FRFRR152A_4	Ruisseau de la Calvétié
FRFRR152A_6	Ruisseau de Léou
FRFRR314A_3	Riou Frayzi
FRFRR314A_5	Ruisseau des Rodes
FRFRR314B_10	La Saudronne
FRFRR314B_12	Ruisseau de la Saudronne
FRFRR314B_2	Ruisseau de la Pontésié
FRFRR314B_3	Ruisseau de Coules
FRFRR314B_5	Ruisseau du Séoux
FRFRR315A_1	Ruisseau de Payrol
FRFRR315A_2	Ruisseau de la Garenne
FRFRR315A_3	Ruisseau de Maribenne
FRFRR315A_5	Ruisseau de Larone
FRFRR315B_11	Ruisseau de Miroulet

Ruisseau du Vergnet
Le Rieu Tort
Ruisseau de Passe
Ruisseau de Rieu Tort
Le Rieutort

# Article 14: Mesures d'évitement et correctives pour les cours d'eau

L'organisme unique prend les dispositions nécessaires conformément au protocole de gestion afin d'anticiper le franchissement des débits d'objectif d'étiage (DOE).

Sur les cours d'eau non réalimentés, particulièrement ceux identifiés à l'article 13 soumis à une pression significative de prélèvement d'irrigation, l'organisme unique engage une réflexion globale afin de proposer des mesures complémentaires sur ces cours d'eau, visant à réduire la pression irrigation.

Parmi les réflexions à mener à l'échelle du sous-bassin, l'organisme unique :

- étudie l'opportunité d'installer des stations de mesures de débit sur les périmètres élémentaires Agout Amont, Durenque et Dadou Amont ainsi qu'à l'amont du Bernazobre.
- étudie la faisabilité de mise en place de solutions alternatives de gestion sur d'autres périmètres élémentaires non réalimentés à l'image des périmètres de l'Agros, de l'Assou, du Bagas et de l'En Guibaud.
- propose l'harmonisation du mode de gestion sur les périmètres élémentaires interdépartementaux notamment sur le périmètre élémentaire du Rance.
- fait des propositions d'amélioration de l'efficience : modernisation des réseaux d'irrigation, possibilités d'amélioration du matériel et des pratiques d'irrigation au travers de diagnostic d'exploitation par des organismes compétents...
- mène une réflexion sur le suivi des débits (plafond prélevable en fonction du débit du cours d'eau, lien entre réseaux de mesure existants, réseau ONDE, piézomètres...).

Le résultat de ces réflexions et les modalités mises en œuvre sont intégrées au protocole de gestion qui est transmis au préfet référent en date du 31 janvier 2018 conformément à l'article 6 du présent arrêté.

### Article 15: Mesures pour les retenues

L'organisme unique améliore la connaissance des plans d'eau conformément à l'article 12 du présent arrêté.

L'organisme unique est associé à toutes études destinées à mieux connaître le fonctionnement des retenues.

# Article 16: Mesures d'accompagnement pour les nappes souterraines

Actuellement, l'organisme unique participe aux comités de pilotage de l'étude menée par le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) afin d'améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Tarn dans le Tarn et-Garonne.

Le BRGM a défini, en 2015, plusieurs périmètres distincts d'eaux souterraines déconnectées dans le périmètre élémentaire du Tarn aval. Cette étude a fixé les volumes prélevables admissibles selon le niveau de recharge hivernale, pouvant être disponibles pour l'irrigation agricole.

L'organisme unique participe aux comités de pilotage de suivi des eaux souterraines (mise en place des piézomètres — acquisition et suivi des données) destinés à l'observation des différentes nappes déconnectées (casiers). Les informations recueillies lui servent à élaborer un plan d'intervention en cas de bas niveaux d'ici le 31 octobre 2018.

L'organisme unique est associé à toutes autres études destinées à mieux connaître le fonctionnement des nappes souterraines (notamment la délimitation des nappes connectées aux cours d'eau) et modifie sa base de données en conséquence.

# Article 17 : Mesures d'accompagnement pour les systèmes réalimentés

L'organisme unique, de par son expertise (bases de données issues du plan de répartition, son expertise sur l'historique des enjeux de gestion et ses conseils en terme d'optimisation des apports à la parcelle) est mobilisé pour accompagner la gestion des soutiens d'étiages et favoriser la meilleure efficience possible des déstockages.

Le périmètre élémentaire du Tarn Aval est réalimenté par les retenues suivantes : Bancalié, Rassisse, les Saints-Peyres, la Raviège et les ouvrages EDF de Pinet, Jourdanie, La Croue et Rivières situés sur le cours d'eau du Tarn.

Le périmètre élémentaire du Tescou est réalimenté par la retenue du Thérondel.

# Article 18 : Projets de soutien d'étiage

Concernant les projets de territoires en cours ou à venir sur le périmètre du sous-bassin Tarn :

- en cas d'adoption, l'organisme unique propose dans un délai d'un an les nouvelles mesures de gestion mise en œuvre sur le secteur concerné par le projet ;
- en cas d'abandon, l'organisme unique fait une proposition permettant de réduire la pression d'irrigation sur le secteur concerné par le projet.

# Article 19: Sensibilisation - information - communication

L'organisme unique communique à tous les partenaires concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques les bilans de campagnes et pourra, le cas échéant, réunir le CODOR à cet effet.

# TITRE IV- DISPOSITIONS FINALES

# Article 20 : Abrogations des autorisations existantes préalablement au plan annuel de répartition

Conformément à l'article R.214-31-2 du code de l'environnement, la présente autorisation se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement existantes destinées à l'irrigation, quelle que soit la ressource utilisée, y compris aux autorisations issues d'une législation antérieure au 4 janvier 1992 et aux droits fondés en titre, conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa du II du l'article L.214-6 du code de l'environnement susvisé.

# Article 21 : Conditions de renouvellement de l'autorisation

Avant l'expiration de la présente autorisation, le pétitionnaire, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, doit adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis à l'article R. 214-20 du code de l'environnement, soit deux ans au moins avant l'expiration de la présente autorisation. Si le pétitionnaire ne souhaite pas obtenir le renouvellement de l'autorisation, il en informe le préfet dans les mêmes délais.

#### Article 22 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

# Article 23 : Défaillance de l'organisme unique

Conformément à l'article R. 211-116 du code de l'environnement, en cas de défaillance de l'organisme unique désigné en application du I de l'article R. 211-113 et lorsqu'une mise en demeure notifiée à l'organisme est restée sans effet pendant un mois, le préfet peut, après avoir mis l'organisme en mesure de présenter ses observations, mettre fin à sa mission.

### Article 24 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celles en application desquelles elle est délivrée.

## Article 25 : Compatibilité avec les documents de planification

Les prélèvements faisant l'objet de l'autorisation unique pluriannuelle doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne et avec les objectifs généraux et le règlement des SAGE Agout et Tarn Amont.

#### Article 26 : Publicité

Conformément à l'article R 214-19 du code de l'environnement, la présente autorisation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne,
- affichage en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) pour une durée de 1 mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat du maire,
- tenue à la disposition du public en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) au-delà de la durée de l'affichage,
- parution sur le portail Internet des services de l'Etat des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de un an,
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont,
- publication d'un extrait dans deux journaux locaux ou régionaux du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne par les soins de la préfecture du Tarn et aux frais du pétitionnaire.
- le présent arrêté sera déposé en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consulté par toute personne intéressée. Il devra également être affiché dans les dites mairies, pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage des maires concernés à retourner par mail à la direction départementale des territoires du département concerné.

Un dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public pour consultation aux directions départementales des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne et à la mairie d'Albi pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

### Article 27 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

### Article 28 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui ra notifié à l'organisme unique du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet et paintégation, Tarn Le secrétaire général,

Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de l'Aveyron
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE

Le préfet de Haute-Garonne Pour le Préfet et par délégation,

et par délégation, Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pierre BESNARD

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation La Chef du Service Eau et Inondation

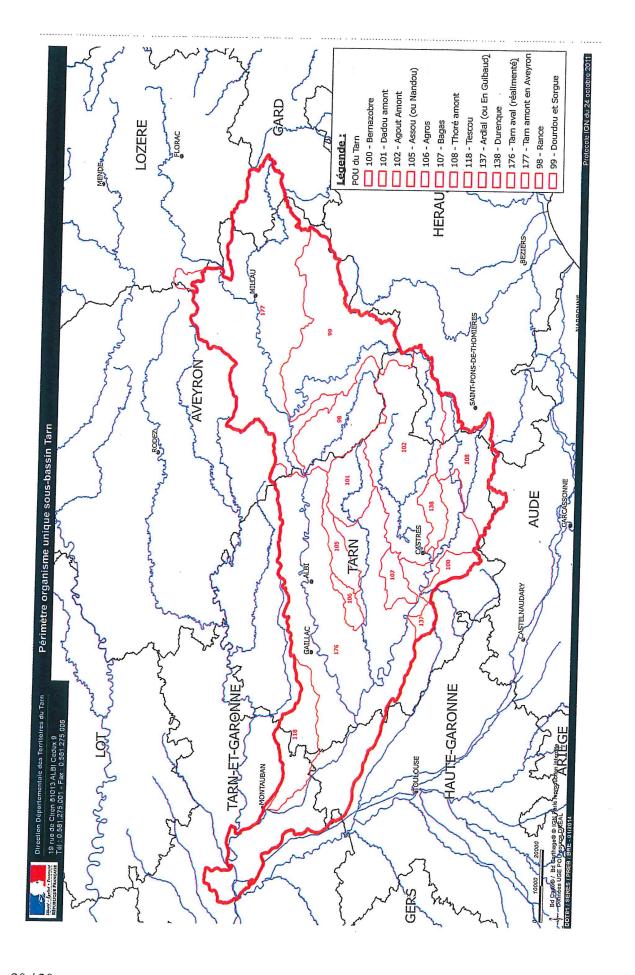
Françoise TROMAS

Le préfet de l'Hérault,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

# ANNEXE 1 : PERIMETRES ELEMENTAIRES DU SOUS-BASSIN TARN



# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-20-003

Arrêté inter-préfectoral délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016/2017 sur le sous-bassin du Tarn à l'organisme unique



#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN

Service eau, risques environnement et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et environnement

Bureau ressources en eau

Arrêté inter-préfectoral du 20 JUN 2016 délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016 / 2017 à l'organisme unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn au titre du code de l'environnement,

LE PRÉFET DE L'AUDE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE L'AVEYRON,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite LE PRÉFET DE L'HERAULT, Officier de la Légion d'Honneur LE PRÉFET DU TARN, Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code de l'environnement;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sousbassin Tarn du 8 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle délivrée à l'organisme unique du sous-bassin Tarn en date du 20 juin 2016 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de répartition présenté en date du 1er février 2016 et complété en date du 29 avril 2016 au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique du sous-bassin Tarn en vue d'obtenir son homologation;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement :
- Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;
- Vu le plan annuel de répartition comportant les informations relatives aux préleveurs irrigants telles que prévues au deuxième alinéa de l'article R.214-45 du code de l'environnement qui précise les modalités de prélèvement envisagées pour chacun d'eux au cours de l'année et par point de prélèvement figurant en annexe 1.
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites :
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016;
- CONSIDERANT que « l'installation, l'ouvrage, les travaux et activités » faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement;
- CONSIDERANT que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 214-45 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque prélèveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.
- CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmet les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de réparation figurant en annexe 1;
- CONSIDERANT que les volumes demandés par l'organisme unique du sous-bassin Tarn dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Ágout » ;
- CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;
- CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

#### Arrêtent

### TITRE I- OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

## Article 1er: Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 - Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

### Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016 / 2017 est accordée pour la période « été » allant jusqu'au 31 octobre 2016 et la période « hiver » du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mai 2017. Dans tous les cas cette homologation du plan annuel de répartition peut être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

# Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2016/2017.

# Article 4 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de

soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

### Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les préfets de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter.

La notification adressée à chaque irrigant doit obligatoirement se conformer aux prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté.

#### Article 6: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

#### TITRE II- DISPOSITIONS FINALES

#### Article 7 : Publicité

Conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne;
- parution sur le portail internet des services de l'État des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de six mois;
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont.
- la présente homologation sera déposée en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consultée par toute personne intéressée. Elle devra également être affichée dans les dites mairies pendant une durée minimale d'un mois.

#### Article 8 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

#### Article 9: Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet du Tarn et par délégation, Le secrétaire général,

Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet et par délégation, la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE

Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet et par défégation, Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfer et par délégation La Secrétaire Générale de la Préfecture

Marie-Blanche BERNARD

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation La Chef du Service Eau et Inondation

Françoise TROMAS

Le préfet de l'Hérault, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Te Secretaire General

Olivier JACOB

# ANNEXE 1 : PLAN DE REPARTITION 2016 / 2017

• Annexe 1-A: périmètre n°98 – Rance

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,13 hm³

V demandé total = 0,13 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
DUMAS Didier	Le bourg	81250 MIOLLES		9 000	10	oules (O3750510)	81250	MIOLLES
ARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		4 000	30	Le Gos (O3760500) DEC	12550	PLAISANCE
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (03700550)	81250	CURVALLE
SAEC DE LAS CONQUES	LES CONQUES	12370 COMBRET		18 000	30	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
AEC DU ROUCADOU	LE ROUCADOU	12370 COMBRET		14 874	30	rance le (rivière)	12370	COMBRET
AEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		4 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE
				2 500	20	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
				50 000	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
AYRAUD JEAN LOUIS	MOUNES	12370 MOUNES-PROHENCOUX		6 032	20	rance le (rivière)	12370	MOUNES-PROHENCOUX
UILLOTH Vincent	LE ROUCAN BAS	12370 BELMONT-SUR-RANCE		4 445	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
				5 405	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
DUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL.	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	2 250	60	rance le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
				3 750	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,04 hm³	
V demandé total =	0,04 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	and the second recognition and a second recognition of the second recognition and the second recogniti	

Caractéristiques des préleveurs		Caractéris	téristiques des prélèvement de VAUP débit		ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
CONDOMINES ALAIN	ESTOURS	12380 POUSTHOMY		10 000	30	PLAN D'EAU: 30	12380	POUSTHOMY
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		7 000	30	PLAN D'EAU: 523 /ravin de la mole	12550	COUPIAC
GAEC DE MONTEILS	Monteils	12380 SERRE		15 050	25	PLAN D'EAU : la Borie d'Alricie	12380	SERRE
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		10 800	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINT-JUERY

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

### Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		4 750	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		1 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE	irrigation hors été
				27 750	40	rance (03700550)	81250	CURVALLE	Irrigation hors été
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		13 200	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

• Annexe 1-B : périmètre n°99 – Dourdou et Sorgue

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 1,00 hm³

V demandé total = 1,15 hm³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs	Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit								
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		СР	commune	
ANGLADE JEAN FRANCOIS	Laboual Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	2 787	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	
ARVIEU FRANCIS	CAMPLONG	12360 CAMARES		8 571	25	dourdoù amont confl. sorgues le (rivière)	12300	CAMARES	
BERNARD MICHEL	LES CABANELLES RAYSSAC	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	6 850	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	
BOUZAT GUY	LA COSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	2 209	25	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
BRO SANDRA	LES ARMAYROLS	12480 SAINT-IZAIRE		608	10	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	
				2 325	10	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
CALMES JEAN CLAUDE	Caumillet	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	7 678	20	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE	
CROS DENIS	LAURET	12360 CAMARES	oui	9 013	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12300	CAMARES	
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		39 016	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	
				34 871	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	
				33 064	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	
DELPON ERIC	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR	oui	291	50	annou d'(ruisseau)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOU	
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR	oui	525	25	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR	
EARL DE LA MONTADE	ST FELIX DE SORGUES	12400 SAINT-FELIX-DE-	oui	3 354	17	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUE	
EARL DE LATOUR	LATOUR/SORGUE	SORGUES 12540 MARNHAGUES-ET-		3 221	50	sorgue la (rivière)	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR	
EARL DE LAUR	LAUR	LATOUR 12360 CAMARES		10 000	50	dourdou amont confl. sorgues le		CAMARES	
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		22 979	28	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		CAMARES	
ARE DES COMBES	ELS COMBES	12300 CAPIANES		25 511	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		CAMARES	
				2 098	28	(rivière) nuéjouls la (rivière)	12360	FAYET	
ARL DES GENETS	LA FREGIERE	12480 BROQUIES	oui	1 916	25	dourdou aval confl. sorgues le	12480	BROQUIES	
ARL DES MENHIRS	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE	oui	8 924	20	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
ARL DOMAINE ALAZARD	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE	J Gui	6 835	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le		VABRES-L'ABBAYE	
						(rivière) dourdou amont confl. sorgues le			
ARL DOMAINE DE FAYET	DOMAINE DE FAYET	12360 FAYET		30 028	100	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12300	FAYET	
ARL DU MAS D'AZAIS MR COVINHES	MAS D'AZAIS	12400 MONTLAUR	oui	5 407	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	11220	MONTLAUR	
ARL DU SALZE	LE SALZE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	14 318	60	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
ARL EUREKA BARRIERE CHANTAL	LES ROQUES	12480 SAINT-IZAIRE		8 128	20	(rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
ARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		14 132	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
				46 495	50	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
ABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		4 402	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
				7 798	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
			oui	1 868	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
GAEC D'AUPIAC	AUPIAC	12360 CAMARES		26 857	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	
AEC D'OURTIGUET	OURTIGUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		14 635	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
SAEC DE BALRAS	BALRAS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		39 934	40	dourdou aval confl. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE	
AEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		19 784	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12400	VABRES-L'ABBAYE	
			oui	5 977	40	(rivière) dourdou amont confl. sorgues le	12400	VABRES-L'ABBAYE	
AEC DE BOURNAC	Les Espinassous	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 583	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12400	SAINT-AFFRIQUE	
AEC DE DONACOSTE		12480 SAINT-IZAIRE		11 066	15	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
ALC DE BONACOSTE	DONACOSTE	12400 SAINT-IZAIRE		1 166	15	(rivière) len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON	
			oui	3 638	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	
			oui	3 879	15	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	
				3 701	10	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE	
AEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	oui	7 407	80	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	
AEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		5 557	40	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
			1	18 615	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
AEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		42 630	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	
AEC DE LAYROLLE		12480 BROQUIES	oui	2 550	30	dourdoù aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
AEC DE PASSARET		12360 GISSAC		7 267	30	(rivière) grauzou le (ruisseau)	12360	GISSAC	
				3 481	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	
AEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		22 513	30	dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
				31 409	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
				27 820	30	(rivière) dourdou aval confl. sorgues le	12480	SAINT-IZAIRE	
ACC DE CAINT DIEDDE	ST PIERRE D'ISSIS	12360 CAMARES		5 596	35	(rivière) dourdou amont confi. sorgues le	12360	CAMARES	
AEC DE SAINT PIERRE	21 LIFUKE D 19919	12300 CAMARES	I	3 390	22	(rivière)	12300	CULIUNES	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 1,00 hm³

 V demandé total =
 1,15 hm³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
				14 638	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE SAVIGNAC	SAVIGNAC	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	9 885	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
			oui	6 867	25	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE SENEGAS	SENEGAS	12360 CAMARES		6 147	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DES BERGERS DE CALMELS	LA BORIE	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	8 592	22	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DES CASTELS	BOSC	12540 FONDAMENTE	oui	19 119	35	sorgue la (rivière)	12540	FONDAMENTE
				933	35	La Fousette (O3560610)	12540	FONDAMENTE
GAEC DES TUILES	LES TUILES	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		10 746	35	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
GAEC DES VIGNOTS	BRIALS	12400 MONTLAUR		6 295	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 040	30	berlières le (ruisseau)	12540	FONDAMENTE
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		29 481	30	dourdou aval confi. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 200	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				33 930	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU FER A CHEVAL	LE CAMBON	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	10 791	25	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		5 497	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				900	25	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE JEAN	MAS DE JEAN	12360 CAMARES	oui	25 694	35	dourdou amont confl, sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DU MIRAL	LE MIRAL	12400 VABRES-L'ABBAYE		11 560	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
				29 863	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU MONTET	LE MONTET	12400 VABRES-L'ABBAYE		13 494	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU PONT DU CAMBON	LE BOUSQUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	4 320	35	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		4 663	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GINESTE JEAN FRANCOIS	LES COURTIALS	12400 COSTES-GOZON	oui	699	15	len le (ruisseau)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				5 689	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON
IUC DIDIER	COLOMBIER	12400 SAINT-AFFRIQUE		629	35	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
YCEE PROFESSIONNEL LA CAZOTTE	LA CAZOTTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		21 135	50	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
MAMIER PIERRE	LA MINE	12400 SAINT-FELIX-DE- SORGUES	oui	4 924	30	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUE
ESSAYRE JEROME	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE		5 906	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-1ZAIRE
SCEA DE MAS DE PRIVAT	MAS DE PRIVAT	12400 MONTLAUR		4 313	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
SOLIER LAURENT	MAS DE BABY	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		7 554	30	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
FEISSIER RAYMOND	LA SABATHERIE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 224	15	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,24 hm³	
V demandé total =	0,24 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	CONTRACTOR	

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>				stiques des					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	
DURAND CHRISTIAN	LATOUR	12540 MARNHAGUES-ET- LATOUR		6 000	25	PLAN D'EAU: 255	12540	MARNHAGUES-ET-LATOUR	
GAEC D'ALBAGNAC	CENOMES	12360 MONTAGNOL		10 300	35	PLAN D'EAU: 2394 /ALBAGNAC	12360	MONTAGNOL	
GAEC D'ANTIGNES	ANTIGNES	12540 FONDAMENTE		25 000	30	PLAN D'EAU: 2306	12540	FONDAMENTE	
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR		32 000	50	PLAN D'EAU: 1075 /RIMANESQUE	11220	MONTLAUR	
GAEC DES AVENS	LA ROUQUETTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		9 000	35	PLAN D'EAU: 2330 /RUISSEAU DE ROUBIAC	12400	SAINT-AFFRIQUE	
GAEC DES PASCALS	LES PASCALS	12400 VABRES-L'ABBAYE		30 000	30	PLAN D'EAU: 2319	12400	VABRES-L'ABBAYE	
GAEC DES TROIS PASTRES	LE MAS VIALA	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		10 000	10	PLAN D'EAU: 2354	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 000	30	PLAN D'EAU: 2525	12540	FONDAMENTE	
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		64 500	35	PLAN D'EAU: 2408 /SEGALA	11220	MONTLAUR	
GAEC GALZIN	MAS DE SESTIER	12360 GISSAC		50 000	50	PLAN D'EAU: 2933 /ravin de fruscas	12360	GISSAC	
HERMET Philippe	ST AFFRIQUE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 000	30	PLAN D'EAU: 992	12400	SAINT-AFFRIQUE	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

#### Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs	1		Caractéris pompe	tiques des Volume	prélèvei débit	nents			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune	usage
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		24 155	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				13 100	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
				15 050	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		4 370	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				3 970	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été
				1 000	28	nuéjouls la (rivière)	12360	FAYET	irrigation hors été
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		5 470	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				8 530	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		1 200	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				2 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
			oui	400	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		5 000	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
			oui	1 835	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		3 030	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
			oui	910	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON	irrigation hors été
				1 205	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	irrigation hors été
				2 700	15	dourdou amont confi. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				2 000	10	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		3 315	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				5 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		30 000	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE	irrigation hors été
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				7 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
				6 500	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		8 630	30	dourdoù aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				4 000	30		12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été
				7 760	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Page 1

• Annexe 1-C : périmètre n°100 – Bernazobre

campagne 2016

## Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 0,56 hm³

 V demandé total =
 0,46 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri:	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		20 570	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
AUSSAGUES Rollande	Nº 10 SAINT JUST	81570 SEMALENS		5 000	20	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES
				2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				52 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				65 000	120	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				10 000	39	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL de la Peyrugue	2, Route de l'Auberge	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES		6 900	36	Nappe d'accompagnement esquirol (04550580)	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		24 200	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		60 000	100	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		1 000	25	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		35 000	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				32 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				30 000	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		16 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		500	5	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		9 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 000	40	bernazobre (O4550500)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,10 hm <sup>3</sup>	
V demandé total =	0,07 hm <sup>3</sup>	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	TOURS IN THE STREET	( ) Comment of the control of the co

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		15 850	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		12 500	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				12 500	8	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - PLAN D'EAU

V référence = 0,42 hm³ V demandé total = 0,38 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)	caractéristiques du PE		
V demandé total = 0,38 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)	V référence =	0,42 hm³	
	V demandé total =	0,38 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

4 800 2 500 5 210 9 000	débit (m³/h) 0 40 20 45	PLAN D'EAU 2524 : LE JARDINIER PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	CP 81710 81290 81290	commune  NAVES SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
2 500 5 210	40 20	JARDINIER PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-
5 210	20	PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE		
		BASSE	81290	
9 000	45			LABRUGUIERE
		PLAN D'EAU 2829 : LA PLAINE DE L'OR	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
3 150	45	PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
17 000	50	PLAN D'EAU 4482 : LES HOURTALS	81570	SEMALENS
12 000	30	PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
20 000	30	PLAN D'EAU 2304 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
19 000	30	PLAN D'EAU 2555 : TREGAS	81290	LABRUGUIERE
7 000	25	PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX	81290	LABRUGUIERE
15 000		PLAN D'EAU 3215 : LA VERGNIERE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
10 400	60	PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
26 500	35	PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUVE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
18 400		PLAN D'EAU 3030 : LES MONTAGNOLS	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES- MONTAGNES
191 000	35	PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
4 115	45	PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	81710	NAVES
10 000	40	PLAN D'EAU 2398 : LA LANDE	81710	NAVES
	17 000 12 000 20 000 19 000 7 000 15 000 10 400 26 500 18 400 191 000 4 115	17 000 50  12 000 30  20 000 30  19 000 25  15 000 39  10 400 60  26 500 35  18 400 35  191 000 35  4 115 45	3 150 45 PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET 17 000 50 PLAN D'EAU 4482 : LES HOURTALS 12 000 30 PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE 20 000 30 PLAN D'EAU 2197 : TEGAS 19 000 30 PLAN D'EAU 2555 : TREGAS 7 000 25 PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX 15 000 39 PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX 10 400 60 PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU 26 500 35 PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUWE 18 400 35 PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS 4 115 45 PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	3 150 45 PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET 81580 17 000 50 PLAN D'EAU 4482 : LES 81570 12 000 30 PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE 81290 20 000 30 PLAN D'EAU 2304 : TREGAS 81290 19 000 30 PLAN D'EAU 2555 : TREGAS 81290 7 000 25 PLAN D'EAU 2560 : MASSEPORT 81290 15 000 39 PLAN D'EAU 2560 : MASSEPORT 81290 10 400 60 PLAN D'EAU 3215 : LA 81290 VREUX PLAN D'EAU 3215 : LA 81290 26 500 35 PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU 81580 26 500 35 PLAN D'EAU 2997 : METAIRIE 81290 18 400 35 PLAN D'EAU 3030 : LES 81290 191 000 35 PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS 81290 4 115 45 PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS 81710

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - tout type de prélèvement

	<u>rs</u>		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		21 780	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES	irrigation hors été
				2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		7 300	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				37 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				11 250	120	sor (045-0400)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				10 000	35	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		4 840	10	bernazobre (O4550500)	81580	SOUAL	remplissage hivernal lac
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		27 740	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		18 150	25	Percne (04550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				14 520	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
				6 050	35		81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
AEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		8 760	10	(U453U3UU) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		10 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (04550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS		1 000	5		81570	SEMALENS	irrigation hors été
CEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		11 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
				11 680	64	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		13 310	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-D : périmètre n°101 – Dadou Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,03 hm³	
V demandé total =	0,03 hm³	(le volume ci-après est issu de la clef de répartition)
	THE RESIDENCE OF THE SECOND SECOND	

Caractéristiques des préleveurs				tiques des				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)		СР	commune
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		14 637	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET
GAEC DE SALVIGNANE	Salvignane	81120 MONT-ROC		9 660	35	dadou amont non réalimenté	81120	MONT-ROC
GAEC MONTPOURQUIE	Montpourquie	81250 PAULINET		5 703	20	dadou amont non réalimenté	81330	RAYSSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,17 hm³	
V demandé total =	0,09 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
MIEL Michel	Le Bouyssounet	81250 PAULINET		15 000	0	PLAN D'EAU 2866 : BOUYSSONNET	81250	PAULINET
AEC AUPILIERES	Aupilières	81530 MASNAU-MASSUGUIES		12 000	0	PLAN D'EAU 2614 : MAYVEILL	ES 81530	MASNAU-MASSUGUIES
AEC DE LA CROIX	LA CROIX	81330 RAYSSAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2613 : LE CROUZ	ET 81330	RAYSSAC
AEC DES GAUBERTS	Les Gauberts	81250 PAULINET		16 000	15	PLAN D'EAU 2154 : LES GAUBERTS	81250	PAULINET
AEC DU BURG	Le Burg	81250 PAULINET		14 000	40	PLAN D'EAU 5902 : LE BURG	81250	PAULINET
AEC LE PEYROULIE	Les Peyrolles	81250 PAULINET		31 000	35	PLAN D'EAU 2506 : BESOUBRI	81250	PAULINET

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentair	re nº101 - Dadou a	<mark>ériode hors éti</mark> mont - tout type de p	élèvement		2016-20
		• •			
Caractéristiques des prélev préleveur			Caractéristiques des prélèvements pompe Volume débit mobile (m³) (m²/h) nom		
GAEC DE BOUYSSOU	adresse Le Bouyssou	CP commune 81330 RAYSSAC		m milieu CP commune : non réalimenté 81250 PAULINET	usage irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-E : périmètre n°102 – Agout Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,06 hm³
V demandé total =	0,06 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
그리다는 경기 가장 그 사람들이 얼마나 되는 사람들이 가지 하는 사람들이 가지 않을 때 그리고 아니다 되었다.	

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
GAEC ALBERT - ESCANDE	LOUS HOUMES	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		8 000	20	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
			oui	26 250	30	agout amont (non réalimenté)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
LOUP Françoise	101, La Métairie Neuve	81210 ROQUECOURBE		20 000	60	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
SABLAYROLLES Jean-Pierrre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,01 hm³	
V demandé total =	0,01 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
		\$P\$ (14) 中国的基础设施,100 的第三人称形式 (15) 中国的特别的 (15) 中国的

référence = demandé total =		(	),01 hm³ ),01 hm³ (	le volume ci-ap	rès est égal au volume de	mandé)			
aractéristiques des préleveurs		Ni dalla da sa	Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit mobile (m³) (m²/h) nom milieu CP commune						
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³) (m³/	h) nom milieu	СР	commune		
RL du MONTALET	Haute-Vergne	81230 LACAUNE		8 000 15	nappe caunaise DEC	81320	MOULIN-MAGE		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,20 hm³
V demandé total =	0,04 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
	Control of the contro

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
AZAM Joël	6, avenue des Lacs	81320 MURAT-SUR-VEBRE		0	0	PLAN D'EAU 5036 : LA FAGEOLLE	81320	MURAT-SUR-VEBRE
DESPLATS Jean-Claude	La Bouriette	81100 BURLATS		6 900	0	PLAN D'EAU 3005 : TERRE NEGRE	81100	CASTRES
ARL de la Gruasse-Gieussels	La Gruasse	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		1 500	0	lac ruisseau de Gieussels	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
				3 500	27	lac ravin 309/2	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
SAEC DE LOUSTALNAU	Loustalnau	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS		12 300	25	PLAN D'EAU 4288 : LOUSTALNAU	81210	SAINT-JEAN-DE-VALS
AEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE
				3 850	40	PLAN D'EAU 4298 ; CANTEPERLIC	81100	CASTRES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

## Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m3/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES	irrigation hors été
				13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE	irrigation hors été
SABLAYROLLES Jean-Pierrre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-F: périmètre n°105 – Assou

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE			1
V référence =	0,10 hm³		
V demandé total =	0,04 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)	
			5

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		3 550	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
SAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 100	10	assou (O4760500)	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS	oui	14 200	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
SAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		12 000	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (04760500)	81120	LOMBERS
/AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		6 050	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 1,09 hm³

 V demandé total =
 1,00 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des V AUP	<u>prélèvements</u> débit				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		26 339	38	PLAN D'EAU 2317 : SAURY	81120	LABASTIDE-DENAT	
ANTOINE Richard	Puech Franc	81120 FAUCH		27 000	30	PLAN D'EAU 1996 : BARTHILE	81120	FAUCH	
BARTHE Catherine	Viguier	81120 DENAT		32 800	40	PLAN D'EAU 2275 : LE VIGUIER	81120	DENAT	
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS		16 500	0	PLAN D'EAU 2624 : MOLIERE	81120	LOMBERS	
CAUSSE CLAUDINE	Las Vasieyres	81120 LOMBERS		10 000	0	PLAN D'EAU 2031 : BAURET	81120	LOMBERS	
EARL CORNEVENT	La Fourmie	81430 VILLEFRANCHE- D'ALBIGEOIS		6 550	0	PLAN D'EAU 2345 : LA FOURMI	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS	
EARL D'ESCARLIOT	Lieu dit ESCARLIOT	81120 LOMBERS		8 500	15	PLAN D'EAU 2019 : LES ESCARLOTS	81120	LOMBERS	
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 000	30	PLAN D'EAU 4490 : CRESPIN ET PEYROL	81120	DENAT	
EARL DE LA CAPE BASSE	La Cape Basse	81120 LOMBERS		38 000	0	PLAN D'EAU 2707 : LA CAPE BASSE	81120	LOMBERS	
EARL DE TRINQ	Mouzieys Teulet	81430 MOUZIEYS-TEULET		42 000	0	PLAN D'EAU 1866 : TRINQ CELERET	81430	MOUZIEYS-TEULET	
EARL du RAMIER	Le Ramier	81120 FAUCH		38 000	35	PLAN D'EAU 2877 : LE RAMIER	81120	FAUCH	
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		31 100	36	PLAN D'EAU 2690 : LA REGENTERIE	81120	LABASTIDE-DENAT	
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		19 400	0	PLAN D'EAU 3008 : PIOL	81430	MOUZIEYS-TEULET	
EARL MAGNE	Puech Jouy	81120 LOMBERS		20 456	30	PLAN D'EAU 2358 : LA ROQUE	81120	LOMBERS	
EARL PLAINE DE LACALM	Cassac	81120 LAMILLARIE		14 604	20	PLAN D'EAU 2637 : LA PRADELLE	81120	LAMILLARIE	
EARL SOULET Arnaud	LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS		61 700	38	PLAN D'EAU 1992 : LA METAIRIE NEUVE	81120	LOMBERS	
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS	İ	17 000	30	PLAN D'EAU 2927 : LA GOUTINARIE	81120	LOMBERS	
GAEC AUBEROUX	La Cabane Basse	81250 PAULINET		26 600	40	PLAN D'EAU 2246 : LA BARRAQUE	81250	PAULINET	
				15 000	40	PLAN D'EAU 2936 : LE MAZET	81250	PAULINET	
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	134 000	60	PLAN D'EAU 4512 : LE TRIVALOU	81120	FAUCH	
SAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		14 300	45	PLAN D'EAU 2109 : LA MALACAUSSIE	81120	LOMBERS	
				35 030	45	PLAN D'EAU 2251 : SAINT CAPRAIS	81120	LOMBERS	
				22 000	45	PLAN D'EAU 2799 : BALMES	81120	LOMBERS	
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 000	10	PLAN D'EAU 2696 : DARINENQUE	81430	MOUZIEYS-TEULET	
SAEC DE L'OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS		12 000	30	PLAN D'EAU 2800 : LOUSTALAOU	81120	LOMBERS	
GAEC DE LA MOUSCARIE	La Mouscarié	81120 LOMBERS		15 010	0	PLAN D'EAU 2076 : LA MOUSCARIE	81120	LOMBERS	
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSSOUNIE	81120	DENAT	
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH	
GAEC LE PIOCH DE L'AIR	Puech Audiart	81120 FAUCH		13 700	0	PLAN D'EAU 2190 : LOU LATIE	81120	FAUCH	
GAEC MASSALIES	Massaliès	81120 DENAT		14 927	20	PLAN D'EAU 3160 : LOU PRADAL	81120	DENAT	
SAEC Moulin Cazelles	Les Cazelles	81120 FAUCH		33 000	50	PLAN D'EAU 2753 : LES CAZELLES	81120	FAUCH	
APEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS	İ	10 000	21	PLAN D'EAU : BAURET LE HAUT	81120	LOMBERS	
OLINIER Simon	Bauret	81120 LOMBERS		30 400	28	PLAN D'EAU 3012 : LA RIVIERE	81120	LOMBERS	
ANIS Caroline	Le Colombier	81120 RONEL		27 000		PLAN D'EAU 2155 : LE COLOMBIER	81120	RONEL	
tOQUES Guillaume	La Poulinenque	81120 LOMBERS		30 000			81120	LOMBERS	
OUSTIT ALAIN	La Cabane de Bessié	81250 PAULINET		19 000	35	PLAN D'EAU 2801 : BASSALS	81250	PAULINET	
CEA DU COLOMBIER	Au Colombier	81120 DENAT		22 000	15	PLAN D'EAU 2108 : LE COLOMBIER	81120	DENAT	
'AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	R1130 I ABOUTABLE		17 000	0	DLAN D'EALL 2632 - LA	81120	SIEURAC	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

### 2016-2017

#### Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	eurs		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	СР	commune	usage
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
CAUSSE Aline	Malière	81120 LOMBERS	oui	8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 040	30	assou (O4760500)	81120	DENAT	remplissage hivernal lac
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	oui	8 610	30	assou (O4760500)	81990	FREJAIROLLES	irrigation hors été
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		4 544	8	Affluent de l'assou (04761710)	81120	LABASTIDE-DENAT	irrigation hors été
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		0	0	Nappe d'accompagnement assou (05240550)	81430	MOUZIEYS-TEULET	remplissage hivernal lac
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		12 000	10	tincamba (O4761270)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		28 400	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSSOUNIE	81120	DENAT	irrigation hors été
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	0	Affluent du Ruisseau de Bagenac (04762120)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 040	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-G: périmètre n°106 – Agros

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,10 hm³	
V demandé total =	0,05 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			Caractéris pompe	tiques des V AUP	débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		СР	commune
ARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		44 100	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (04780680)	81300	LASGRAISSES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,77 hm³
V demandé total =	0,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
	and the same and t

Caractéristiques des préleveurs			Caractérist			ments		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
Cayzac Yves	13 Vents	81300 LABESSIERE-CANDEIL		1 500		PLAN D'EAU 3205 : TREXEBEN		LABESSIERE-CANDEIL
				1 020	0	PLAN D'EAU 3206 : TREXEBEN	TS 81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		11 000	0	PLAN D'EAU 2767 : SAINT AN	NE 81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE LA BOUTIE	Janeou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 000	0	PLAN D'EAU 247 : JANEOU	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE PICATALENS	Bras	81300 GRAULHET		15 000	0	PLAN D'EAU 2036 : PUECH	81300	LABESSIERE-CANDEIL
				16 000	0	AYMIE PLAN D'EAU 3080 : BRAS	81300	GRAULHET
				35 000	20	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
EARL DOMAINE AUSSENDES	Aussendes	81120 LOMBERS		88 280	15	PLAN D'EAU 1857 : AUSSEND	S 81120	LOMBERS
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		36 200	55	PLAN D'EAU 2651 : FOUNBELL	E 81120	LOMBERS
EARL MADAULE BRUNO	LA DURAULIE	81120 POULAN-POUZOLS		28 500	30	PLAN D'EAU 2928 : LA	81120	POULAN-POUZOLS
EARL MILLET	PERGES	81300 GRAULHET		1 800	0	DURAULIE BASSE PLAN D'EAU 2805 : PERGES	81300	GRAULHET
EARL PALAFFRE	Le Bugarel	81120 LAMILLARIE		27 770	20	PLAN D'EAU 2233 : LE BUGAR		LAMILLARIE
ARL PENDARIES Benoit & Fabien	VITRAC	81120 SIEURAC		6 000	15	PLAN D'EAU 5214 : VITRAC LE	-	SIEURAC
FARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		59 500	50	PLOTS PLAN D'EAU 2336 : BORIE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL SAINT FLOUR	La Borie Basse	81300 GRAULHET		42 100	45	BLANCHE PLAN D'EAU 2156 : LA BORIE	81300	GRAULHET
				35 000	0	BAS PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		29 000	45	PLAN D'EAU 2937 : LA	81120	LOMBERS
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	36	DURANTIE PLAN D'EAU 2751 : PLAINE DE	81300	
SAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		45 000	30	VIDALOU PLAN D'EAU 3029 : CASSE	81120	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	30	PLAN D'EAU 2236 : LA	81300	LAMILLARIE
SAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		24 800		PIEULARIE NEUV PLAN D'EAU 2769 : CLOT DE		LABESSIERE-CANDEIL
SAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		3 000	0	VAYSSE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
ARRIGUES Yannick	Conté Haut	81300 LABESSIERE-CANDEIL		25 600	0	PLAN D'EAU 3116 : BARRAU	81300	LASGRAISSES
IONFRAIX JEROME	La Serboulié	81300 GRAULHET			-	PLAN D'EAU 2518 : CONTE HAU PLAN D'EAU 245 : LA		LABESSIERE-CANDEIL
UECH JEANNINE	le bugarel			18 050	15	SERBOULIE PLAN D'EAU 2949 : PUECH DE	81300	GRAULHET
EGOURD Alain	•	81120 LAMILLARIE		4 300	20	LA GOURG	81120	LAMILLARIE
	Les Condats	81300 BUSQUE		10 000	28	PLAN D'EAU 2681 : LECOU	81300	LASGRAISSES
IVIERE Jérôme	La Bouriasse	81300 GRAULHET		24 000	30	PLAN D'EAU 2250 : FONVIEILLI	81300	GRAULHET
ODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		6 900		PLAN D'EAU 2807 : MALAUREN		LABESSIERE-CANDEIL
CEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		23 200	30	PLAN D'EAU 3057 : PRAT GRAN - LA P	81120	SIEURAC
AILLEFER Olivier	La Pieularié Vieille	81300 LABESSIERE-CANDEIL		12 000	Ω	PLAN D'EAU 2673 : PIEULARIE VIEILLE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
		i						

## Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	urs		Caractéri	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALBINET PATRICK	Les Cabannes	81300 LABESSIERE-CANDEIL		500	40	agros (04780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		24 000	35	agros (04780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES	irrigation hors été
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		4 400	36	vialas (O4780820)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
CAEC DI EONTREAL	Counts	81440 SAINT-IIII IEN-DII-PUV		10.000	50	agros (04780500) ·	81300	GRAULHET	remplissage hivernal lac

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-H: périmètre n°107 – Bagas

campagne 2016

## Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE

V référence = 0,39 hm³

V demandé total = 0,28 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris	tiques des V AUP	<u>prélève</u> débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		3 000	30	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
				2 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX
BASCOUL Jean-Philippe	87 chemin de Bellevue	82440 REALVILLE	oui	600	20	bagas (O46-0400)	81210	MONTFA
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		35 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		19 150	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		200	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	30	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC
			oui	200	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL du CONDUCHE	Conduché	81440 LAUTREC		3 500	40	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		40 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 680	15	poulobre (O4610590)	11220	JONQUIERES
				30 800	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
				19 150	4	Affluent Poulobre 04611200	11220	JONQUIERES
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	Affluent Bagas 04611040	81440	LAUTREC
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
IOOUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		28 725	35	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC
			oui	28 725	35	poulobre (04610590)	81440	LAUTREC
PY Jean-Pierre	Coustarral	81440 LAUTREC		1 915	20	Nappe Bagas (046-0400) ACC	81440	LAUTREC
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		5 000	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC
*	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		600	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 0,81 hm³

 V demandé total =
 0,65 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

aractéristiques des préleveurs			Caractéri:	stiques des		ements		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC		4 200	15	PLAN D'EAU 4294 : BERJADE	81440	LAUTREC
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		154 000	25	PLAN D'EAU 5266 : BORIO	81440	BROUSSE
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		18 500	0	NOBO PLAN D'EAU 2267 : LA BARTHELE	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		9 500	35	PLAN D'EAU 2338 : COMBELASSE	81440	LAUTREC
CLAUZEL Gilles	Les Bories	81440 LAUTREC		25 000	36	PLAN D'EAU 1838 : Les Bories	81440	LAUTREC
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		23 000	15	PLAN D'EAU 2548 : LA GUIRAUDIE	11220	JONQUIERES
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		40 000	40	PLAN D'EAU 2718 : BATIFOL	81440	LAUTREC
EARL 4 4 ALL III				2 500	40	PLAN D'EAU 3460 : ENGUILLOU	X 81440	LAUTREC
FARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		13 300	25	PLAN D'EAU 2073 : BELBEZE	81440	LAUTREC
FARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		10 938	0	PLAN D'EAU 2884 : LA GARDIE	81440	LAUTREC
FARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	PLAN D'EAU 2547 : LA ROQUE AVENTS	81440	PEYREGOUX
ARL DU SENTIER	Salvepoule	81440 LAUTREC		12 000	32	PLAN D'EAU 3019 : SALVEPOUL		LAUTREC
ARL FAGUET	Ricalens	81440 PUYCALVEL		19 900	15	PLAN D'EAU 2454 : CHÂTEAU DE	81570	CUQ
ARL LAMOTHE	La Mothe	81440 VENES		33 851	15	PLAN D'EAU 1931 : LA MOTHE	81440	VENES
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	PLAN D'EAU 2796 : LA GARRIGUE	81440	VENES
FAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		12 000	30	PLAN D'EAU 4286 : REBOUL	81440	LAUTREC
AEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		27 500	15	PLAN D'EAU 2780 : LA FERRASSIE	81440	VENES
SAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC
AEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	PLAN D'EAU 2526 : LES NAUZES	81440	LAUTREC
AEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	30	PLAN D'EAU 3026 : BORIO NOVO	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
AEC MILUNI	Berny 125, Route de Bresquières	81210 MONTFA		22 000	25	PLAN D'EAU 2407 : BERNY	81210	MONTFA
				9 200	0	PLAN D'EAU 2747 : LA BORIE BASSE	81210	MONTFA
P 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		12 960		PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI	81440	VENES
				5 000	30	PLAN D'EAU 5991 : LA MIEULE BASSE	81440	VENES
CEA ORMIERE	SANS LUI	81440 VENES		7 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
				7 000	40	PLAN D'EAU 6196 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
RULHET JEAN MARC	17 RUE ALBERT 1ER	81000 ALBI		28 500	30	PLAN D'EAU 1969 : LENGARI	81440	LAUTREC
ERGES Didier	Risoulières	81440 JONQUIERES		29 000		PLAN D'EAU 2731 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES
				4 000		PLAN D'EAU 2953 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES

Organisme unique du sous-bassin Tarn

## Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri: pompe	stiques des Volume	prélèver débit	nents			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	$(m^3/h)$	nom milieu	CP	commune	usage
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		24 895	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
BARDOU Gaēl	Combelasse	81440 LAUTREC		5 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		30 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		6 511	100	bagas (046-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		28 725	40	bagas (046-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		39 200	40	Ruisseau de Gandalives du Bridou	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
EARL DE LAGARDIE	Lagardle	81440 LAUTREC		7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	Irrigation hors été
			aui	9 575	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			qui	7 660	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			aui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	25	bagas (O46-0400)	81570	cuq	irrigation hors été
EARL du CONDUCHE	Conduché	81440 LAUTREC		1 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	saborgues (O4610520)	81440	VENES	remplissage hivernal lac
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		10 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		19 150	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	19 150	35	paulobre (04610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		15 320	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-I : périmètre n°108 – Thoré Amont

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,13 hm³	
V demandé total =	0,13 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	and the second for the contract of the second secon	

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit		ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		36 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET	
ARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		9 450	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		75 000	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET	

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm³
V demandé total =	0,03 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préfeveurs</u>				tiques des		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE COUFFINS	Couffins	34220 COURNIOU		20 000	25	lac rivière Le Thoré	34220	COURNIOU
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		4 600	20	PLAN D'EAU 2535 : CAMPROUX	81240	LACABAREDE
MONTAGNE François	7 Lou Terme	81290 VIVIERS-LES- MONTAGNES		3 600	20	PLAN D'EAU 2334 : FONBELEGOU	81290	LABRUGUIERE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

## Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleve	eurs		Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m3/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		5 000		Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)			irrigation hors été
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		11 400	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		91 233	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (04320660	) 81200	MAZAMET	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-J: périmètre n°118 – Tescou

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 1,48 hm³

V demandé total = 0,76 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

**		<b></b>	pompe	iques des I V AUP	débit		CD	P commune	
préleveur	adresse Les Viguiers 509 route des	CP commune	mobile		(m³/h)	nom milieu Casier BRGM 99 UG TARN 118	CP		
ALCOUFFE Jean-Luc	Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	25	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		1 345	30	tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	
BLATCHE OLIVIER	1221 ROUTE D ALBI	82230 VERLHAC-TESCOU	oui	3 000	20	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU	
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
BRINGER Raymond	2050 Route de La Salvetat	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	10	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
CAGNAC ROUGES Laurent	Belmon 314 RD8 LASALVETAT- MONCLAR	82230 SALVETAT-BELMONTET		8 000	10	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		6 000	20	ACC tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron -	82370 VARENNES		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
LUMERLATO DAVIG	Roucayrol	02370 VAILLINES		16 000	25	TESCOU non real	31450	VARENNES	
	4 0/	COOCO NONTHURAN		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN 81630 MONTDURAUSSE		6 725	5	tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		6 725	5	peyrillottes (O4960560)	81630	MONTDURAUSSE	
	2835 route de Varennes -						82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL DE LA GRAVETTE	La Gravette 903 Route Salvetat	82230 VERLHAC-TESCOU		2 000	10	TESCOU non real	82230	SAINT-NAUPHARY	
EARL DE PITOUS	Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		56 000	70	TESCOU realimente			
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		6 000	30	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		6 725	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
				9 415	20	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	
				6 400	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	25	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		32 000	40	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
EARL LE REC	SAINT-CAPRAIS 289 CHEMIN DE LA CROIX DEL	82230 SALVETAT-BELMONTET		24 000	30	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
	PIGNE			28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
101 15 051 17	2262 BOUTE D. M.D.	81630 MONTGAILLARD		22 790	60	tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	
ARL LE RELAI	2367 ROUTÉ D ALBI 1491 Chemin de Cailloulet		oui	44 800	56	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
EARL LES PETUZOUS			001	18 300	35	tescou (049-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU							
GAEC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAUPHARY	Additional designation of the second of the	40 000 2 000	50 16	TESCOU realimente Casier BRGM 99 UG TARN 118	82230 82370	VERLHAC-TESCOU SAINT-NAUPHARY	
are of Mather	2224 vende de Veissas	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		3 000	15	ACC TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCEAR-DE-QUERCI		7 680	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
	5365 route de Saint-						82000	MONTAUBAN	
GAEC DES TILLEULS	Nauphary	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente		MONTAUBAN	
	4905 RTE DE ST			24 000	30	TESCOU realimente	82000		
SAEC DU COUTET	NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
				21 600	27	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
				16 000	20	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		18 157	17	tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN	
GAEC DU MANSE	908 camp de Mansé	82230 GENEBRIERES		12 000	15	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET	
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		3 000	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
Sourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		2 000	30	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSE	
ADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 000	25	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD	
AJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air -	82000 MONTAUBAN	oui	2 400	3	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY	
AUR JEAN-CLAUDE	Saint-Martial LES BRAGARDS	81630 SALVAGNAC		11 520	18	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
MONCERET Didier	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC	oui	5 000	20	tescounet (04970500)	81140	PUYCELCI	
			oui	5 380	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC	
MONTILLET Didier	2810, Chemin de Foulquié	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
ORTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau -	82000 MONTAUBAN		12 000	15	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	
SATZER Plante Josephe et Plienes	Belcayre					CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-	82000	MONTAUBAN	
		A4400 HONTON		7 500	15	AVEYRON PE nº118 ACC			
	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD	oui	5 000	30	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD MONTDURAUSSE	
			1	672	20	tescounet (O4970500)	81630	PIONIDUKAUSSE	
	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET						***************************************	
POUJOL Jérôme SCEA DE DARIOS SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	DARIOS 451 chemin de Saint- Laurent 900 ROUTE DE	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,07 hm <sup>3</sup>	
V demandé total =	0,05 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		6 000	20	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINT-NAUPHARY
ARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		15 000	18	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
AEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Monclar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		1 150	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	VERLHAC-TESCOU
ACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	8	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
CHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN- AVEYRON PE nº118 DEC	82000	MONTAUBAN
VOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		1 500	10	Puits 31 UG 118 DEC	31340	BORN

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 3,58 hm³

 V demandé total =
 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				stiques des	prélève	ements		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	) nom milieu	CP	commune
AIRASCA Gerard	LA TAUGE' 1692 Route de St Etienne de Tulmont	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 400	18	Plan d'eau 82001647 ( 2400 m <sup>3</sup> )	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Plan d'eau 82000531 (4000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	0	Plan d'eau 82000594 ( 8000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
ASA PEYRILLOTTE	de Villebrumier Les Roussels Coudougnol	81630 SAINT-URCISSE		55 000	120	PLAN D'EAU 2056 : LES ROUSSELS	81630	SAINT-URCISSE
ASAI DU GOUYRE - TORDRE - GAGNOL	MAIRIE	82800 VAISSAC		105 000	480	Plan d'eau 82001980 (604000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC	ļ	11 000	30	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		7 500	25	Plan d'eau 82000600 ( 7500 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
BOUISSOU JOEL	600 CHEMIN JOUKIL	82000 MONTAUBAN		7 500	15	Plan d'eau 82000155 (7500 m <sup>3</sup> )	82000	MONTAUBAN
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		80 000	0	Plan d'eau 82001314 (80000 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
CAMPREDON Philippe	La Fore	81630 SAINT-URCISSE		54 500	40	PLAN D'EAU 2228 : LAGASSAT	81630	MONTDURAUSSE
CANDELA Robert-Christian	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		22 600	70	PLAN D'EAU 2774 : COMBALAD	E 81310	LISLE-SUR-TARN
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		4 000	25	Plan d'eau 82000741 ( 2000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
CAVANHAC Eric	CARLES 515 ROUTE DE MONBERON	82370 VARENNES		27 800	30	Plan d'eau 82001803 (27800 m³)	31450	VARENNES
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		13 800	20	PLAN D'EAU 2728 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		8 000	26	Plan d'eau 82000596 (8000 m³)	31450	VARENNES
DARIOS François	Le Bourg	81630 MONTDURAUSSE		38 430	42	PLAN D'EAU 3459 : ROUX	81630	MONTDURAUSSE
DAURES Bernard	TAILLEFER 45 CHEMIN DE BOISEL	82370 VILLEBRUMIER		4 000	0	Plan d'eau 82000378 ( 9000 m³)	82370	VILLEBRUMIER
				800	0	Plan d'eau 82001820 (4000 m <sup>3</sup> )	82370	VILLEBRUMIER
DAURES Jean-Francois	MOULIN DE TRAPASSOU 423 Route de Saint Etienne de T	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	0	Plan d'eau 82001160 ( 12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		25 000	20	Plan d'eau 82000627 ( 25000 m <sup>3</sup> )	82370	SAINT-NAUPHARY
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Mondar	81630 MONTGAILLARD		14 000	30	PLAN D'EAU 2356 : LES BARREAUX	11330	MONTGAILLARD
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE BEL AIR	518 Chemin de Bellegarde	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82001774 ( 20000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
				12 000	0	Plan d'eau 82001775 (12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE FUSTERIE	188 IMPASSE FUSTERIE	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001158 ( 30000 m <sup>3</sup> )	82370	CORBARIEU
				5 000	30	Plan d'eau 82001159 ( 5000 m <sup>3</sup> )	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSE		19 890	25	PLAN D'EAU 2020 : LE TRAVER		MONTDURAUSSE
				11 160	25	PLAN D'EAU 2315 : LA CANAL	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURAUSSE		33 450	30	PLAN D'EAU 2570 : LA GAERNN		MONTDURAUSSE
	2835 route de Varennes -			3 500	30	PLAN D'EAU 3139 : LA GARENN Plan d'eau 82000595 ( 6000		MONTDURAUSSE
EARL DE LA GRAVETTE	La Gravette	82230 VERLHAC-TESCOU		6 000	10	m³)	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL DE MIROULENS	Miroulens 903 Route Salvetat	81140 PUYCELCI		16 300	30	PLAN D'EAU 2168 : MIROULEN: Plan d'eau 82001768 ( 35000		PUYCELCI
EARL DE PITOUS	Belmontet Borie - Quartier de	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	80	m³) PLAN D'EAU 2926 :	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DELMAS	Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	30	PEXOMANQUIE Plan d'eau 82001650 ( 35000	11330	MONTGAILLARD
EARL DES ROUGERES	1285, Les Vacans 1045 CHEMIN DE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		11 000	10	m³) PLAN D'EAU 5656 :LE PECH	82230	MONCLAR-DE-QUERCY MONTGAILLARD
EARL DU BESSOU	LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		20 000	40	(CARDONE D Plan d'eau 82001825 ( 20000	11330	VERLHAC-TESCOU
				20 000	40	m³) Plan d'eau 82001818 ( 39300	82230	
EARL DU BUSQUET MOREL Didier	810 Route de la pacarre	82370 VARENNES		0	0	m³) Plan d'eau 82000444 ( 30000	31450	VARENNES
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	oui	30 000	40	m³) Plan d'eau 82001311 (26000	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL DU LAC	2095 VC5 LES VERGNES	82230 SALVETAT-BELMONTET		21 000	0	m³) Plan d'eau 82001827 (30000	82230	SALVETAT-BELMONTET
EARL DU NADALOU		82230 VERLHAC-TESCOU		30 000	50	m³) Plan d'eau 82000309 ( 2400	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL ESCUDIE	LDT COMMUNAL Lafitan 3471 route de	82230 VERLHAC-TESCOU		2 400	0	m³) Plan d'eau 82001767 ( 45000	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL FORESTIE	Verlhac-Tescou	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	80	m³) PLAN D'EAU 2117 : LA	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL GAY XAVIER	191 ROUTE DE BEAUVAIS	81630 MONTGAILLARD		14 000	15	MERCADERIE PLAN D'EAU 2206 : LES	11330	MONTGAILLARD
	494 chamin Taretá I -			18 000	40	BAUDIES Plan d'eau 82000598 ( 30000	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 000	30	m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		42 000	60	PLAN D'EAU 2337 : LE RELAIS Plan d'eau 82001770 ( 5000	81630	SAINT-URCISSE
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY		5 000	40	m³) Plan d'eau 82001769 ( 40000	82000	MONTAUBAN
				40 000	40	m³) PLAN D'EAU 5038 : LES	82000	MONTAUBAN SAUZIERE-SAINT-JEAN
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		8 000	35	FONCETS Plan d'eau 82000024 ( 90000	81630	
	Culat Canal-	01000 DARACTENC		90 000 19 029	60 30	m³) PLAN D'EAU 3845 : PEYRET	82230 81630	MONCLAR-DE-QUERCY SALVAGNAC
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS	1	15 029	20	. Em D ENO JOTS , FLINE!	21000	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 3,58 hm³

 V demandé total =
 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des41	and the second of the second of the second	and the Market and the series of the series	1		111111111111111111111111111111111111111	Anna militari in mana di Militaria.		
Caractéristiques des préleveurs			pompe	tiques des V AUP	prélèv débit	ements		
préleveur	adresse 3177 ROUTE DE	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h	) nom milieu	СР	commune
EARL SAINT AUBIN	MONTAUBAN CAMP DE BORIE 959	82370 VARENNES		30 000	100	Plan d'eau 82001123 ( 30000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL SIGOULENE	Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	18	Plan d'eau 82001772 (12000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EURL CAMALET PHILIPPE	SAINT JEROME	81140 CASTELNAU-DE- MONTMIRAL		60 000	0	PLAN D'EAU 3127 : LASSALE	81140	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
FERRET Salvador	Las Bartolos	81630 MONTGAILLARD		29 280	30	PLAN D'EAU 3042 : LES CARRATS - LAS	11330	MONTGAILLARD
FRESQUET David	215 Domaine du Roussillor	82370 SAINT-NAUPHARY		80 000	30	Plan d'eau 82000339 ( 80000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
GAEC ALBENGE FILS	Terroux 2000, Route du lescou	81630 SAINT-URCISSE		46 900	70	PLAN D'EAU 2344 : TERROUX	81630	SAINT-URCISSE
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Mondar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		500	4	Plan d'eau 82005708 ( 500 m		VERLHAC-TESCOU
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 905	20	PLAN D'EAU 2958 : TOUPINE	81630	MONTDURAUSSE
		•	oui	37 000	15	Plan d'eau 82001658 ( 75000	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				10 000	20	m³) Plan d'eau 82001657 ( 10000	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				33 500	12	m³) Plan d'eau 82000221 (33500	82230	•
GAEC DE PECHEVY	851 impasse de pechevy	82230 MONCLAR-DE-QUERCY				m3) Plan d'eau 82001656 ( 120000		MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ	31620 FRONTON		120 000	15	m³) Plan d'eau 82000179 ( 19500	02230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DES GISCARDS	2005 RTE DE NOHIC Pech Agut			19 500	0	m³)	31450	VARENNES
	recii Agut	81630 SALVAGNAC		72 000	15	PLAN D'EAU 2720 : LOUVIGNE PLAN D'EAU 2784 : LES	81630	SALVAGNAC
				4 050	15	GISCARDS	81630	SALVAGNAC
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-	82000 MONTAUBAN		13 500	. 15	PLAN D'EAU 3059 : MADALO Plan d'eau 82001211 ( 34000	81630	SALVAGNAC
GAEC DU COUTET	Nauphary 4905 RTE DE ST			40 000	30	m³) Plan d'eau 82000624 ( 4300	82000	MONTAUBAN
GAEC DU LACAS	NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		4 300	15	m31	82000	MONTAUBAN
	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		6 000	20	PLAN D'EAU 2677 : MOULIN DE: JESUIT	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		25 000	30	PLAN D'EAU 2129 : CARBILLOT BAS	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		50 000	50	PLAN D'EAU 1962 : BRAY	11330	MONTGAILLARD
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	01670 MONTGANA 100		21 940	30	PLAN D'EAU 2610 : LE FOSSE	81630	MONTDURAUSSE
	Tarfume 2151 route de	81630 MONTGAILLARD		11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAI	J 11330	MONTGAILLARD
	Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		11 900	30	PLAN D'EAU 2213 : TARFUME	81630	MONTDURAUSSE
		81310 LISLE-SUR-TARN		16 000	0	PLAN D'EAU 2638 : BALJALADE Plan d'eau 82001312 ( 16000		CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
MOTOTOTA CHAS SERGE ET JEROME	ROUTE DU VILLAGE	81630 MONTDURAUSSE		16 000	0	m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
NDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI	BASCOULET 31/1 POUTE			5 000	0	Plan d'eau 82001313 ( 5000 m³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
CARINE	DE MONTCLAR 2801, Route Saint-	81630 SAINT-URCISSE		5 000	16	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630	SAINT-URCISSE
CORDES Francis	Nauphary	82370 VILLEBRUMIER		15 000	25	Plan d'eau 82001946 ( 15000 m³)	82370	VILLEBRUMIER
'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		15 000	60	Plan d'eau 31_2008_0252	31340	BORN
ACAN André	La Montête	81630 MONTDURAUSSE		4 200	30	PLAN D'EAU 2536 : LE MOULIN DE TRUS	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				33 000	45	PLAN D'EAU 2901 : MONTETE	81630	MONTDURAUSSE
				1 500	30	PLAN D'EAU 2966 : LA MONTETE	81630	MONTDURAUSSE
ACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	15	Plan d'eau 82005266 ( 10000 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				3 500	25	Plan d'eau 82005714 ( 3500 m³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
		81630 MONTGAILLARD		22 000	25	PLAN D'EAU 2205 : LA DAGUE	11330	MONTGAILLARD
		B1630 MONTDURAUSSE		35 530	40	PLAN D'EAU 2314 : LA GRAVASSE	81630	MONTDURAUSSE
POARTIGE FRANCE	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	B2000 MONTAUBAN		1 000	3	Plan d'eau 82000628 ( 1000 m³)	82000	MONTAUBAN
	es plaines	B1630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		26 000	40	PLAN D'EAU 2217 : REBIRAT	81140	PUYCELCI
	1750 chemin du Salut	32370 SAINT-NAUPHARY		10 000	15	Plan d'eau 82000118 (10000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
		31630 SALVAGNAC		83 500	20	PLAN D'EAU 1873 : LES CAMBOULASSES	81140	PUYCELCI
	Ginies 2194 Rte de St Etiene de Tulmont	32370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82000187 ( 20000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
OUJOL Jérôme	es guirguis (	31630 MONTGAILLARD		10 000	20	PLAN D'EAU 2329 : LES GUIRGUIS	11330	MONTGAILLARD
RADIER Françis	es Viatges 8	31630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		8 500		PLAN D'EAU 2324 : LE RIVALOU	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				16 000		PLAN D'EAU 2349 : LE VIATGES		SAUZIERE-SAINT-JEAN
CEA BENESCHI GRANIER (	CENDRAL Nº 5	1630 SALVAGNAC					81630	SALVAGNAC
CEA DE DARIOS	DARIOS 8	2230 SALVETAT-BELMONTET			20	Plan d'eau 82000601 ( 2500	82230	SALVETAT-BELMONTET
					20	m³) Plan d'eau  82005250 ( 4800	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
						Plan d'eau 92005251 ( 7500		MONCLAR-DE-QUERCY MONCLAR-DE-OUERCY
	2183 chemin des Rieux -	2370 VILLEBRUMIER			20	m³) Plan d'eau 92001923 ( 150000	82230	Ç
CEA DILIPECH E	omaine du Pech 131	1630 MONTGAILLARD			20	m³)	31450	VARENNES
10	MPASSE DU PECH	1030 MONTGATELAKE					11330	MONTGAILLARD
PLITE VICINE ELIA	EAUSOLEIL BAS 1053					PLAN D'EAU 1977 : LA BASTIDE	11330	MONTGAILLARD
FINE VENE ENC	oute d'Albi 900 ROUTE DE	2000 MONTAUBAN		3 200		Plan d'eau 82001082 ( 1300 m³)	82000	MONTAUBAN
OBODNY ALAIN		1340 BORN						

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	3,58 hm³	
V demandé total =	2,68 hm³ (	le volume ci-après est égal au volume demandé)
		我们的,我们就是这个人的,我们就是这一个人的,我们的这些人的,我们就是这些人的,我们就是这个人的,我们就不会的,我们就会不会的,我们就是这个人的。""我们就是这

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m3/h)	nom milieu	CP	commune
THAU Jean-Pierre	Pain de Sucre 1720 chemin Virlande	82370 SAINT-NAUPHARY		23 000	27	Plan d'eau 82001536 ( 23000 m³)	82370	SAINT-NAUPHARY
TONNAIRE Guillaume	3349 route de Saint- Etienne	82370 SAINT-NAUPHARY		800	50	Plan d'eau 82005716 ( 800 m <sup>3</sup>	9) 82370	SAINT-NAUPHARY
	Edeline							

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - tout type de prélèvement

				réléve débit	tiques des p Volume	٥	2.	Caractéristiques des préleveurs
usa	commune	СР	nom milieu	(m³/h)	(m³)	CP commune	adresse	préleveur
printemps / antig	SAINT-NAUPHARY	82370	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	30	1 000	82370 SAINT-NAUPHARY	400 Route de Reynies	BERTRAND Jean
irrigation hors é	SALVAGNAC	81630	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	30	11 000	81630 SALVAGNAC	Lacanal	BLANC Christian
remplissage hivernal l	VERLHAC-TESCOU	82230	TESCOU realimente	20	0	82230 SALVETAT-BELMONTET	LE FUSTIER	BRIAN Jacky
remplissage hivernal l	SALVETAT-BELMONTET	82230	TESCOUNET non real	180	830 000	82000 MONTAUBAN	BD HUBERT GOUZE	CONSEIL GENERAL SERVICE ENVIRONNEMENT
remplissage hivernal l	SALVAGNAC	81630	tescou (O49-0430)	20	5 380	81630 SALVAGNAC	St Martin	CORBIERE Michel
printemps / antig	SAINT-NAUPHARY	82370	TESCOU realimente	30	1 000	82370 VARENNES	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	CUMERLATO David
remplissage hivernal la	SAINT-URCISSE	81630	nougarède (O4960700)	50	12 000	81630 MONTGAILLARD	379 Route de Monclar	DOUMAYROU Jean-Paul
remplissage hivernal la	VERLHAC-TESCOU	82230	TESCOU realimente	20	0	82230 SALVETAT-BELMONTET	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	EARL CASTELLA
irrigation hors é	SAUZIERE-SAINT-JEAN	81630	tescou (O49-0430)	5	2 690	81630 MONTDURAUSSE	Bacanet	EARL DE JANSAVIS
irrigation hors é	MONTDURAUSSE	81630	peyrillottes (O4960560)	5	3 360			
remplissage hivernal la	MONTDURAUSSE	81630	tescounet (O4970500)	30	16 140	81630 MONTDURAUSSE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	EARL DE LA GARENNE
remplissage hivernal la	SAINT-NAUPHARY	82370	TESCOU realimente	50	35 000	82370 SAINT-NAUPHARY	903 Route Salvetat Belmontet	EARL DE PITOUS
irrigation hors é	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	15	3 360	82230 VERLHAC-TESCOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	EARL DU BESSOU
irrigation hors é	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	20	4 707			
remplissage hivernal la	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	40	20 000	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	2965 route de Vaissal	EARL DU GAGNOL
irrigation hors és	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	18	2 000			
remplissage hivernal la	VERLHAC-TESCOU	82230	NADALOU	50	20 000	82230 VERLHAC-TESCOU	1561 Route de la Vinouze	FARL DU NADALOU
irrigation hors ét	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	60	19 300	81630 MONTGAILLARD	2367 ROUTE D ALBI	EARL LE RELAI
irrigation hors ét	SAUZIERE-SAINT-JEAN	81630	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	30	10 000	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	954 ROUTE DES VIGUIERS	FARL LES VIGUIERS
remplissage hivernal la	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	50	50 000			
irrigation hors ét	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	81630	tescou (O49-0430)	35	9 150	81630 BEAUVAIS-SUR- TESCOU	Les Linasses	GAEC Belot
remplissage hivernal la	MONCLAR-DE-QUERCY	82230	GAGNOL	12	7 680	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	3334 route de Vaissac	SAEC DE NATALIS
remplissage hivernal la	MONTAUBAN	82000	TESCOU realimente	40	40 000	82000 MONTAUBAN	5365 route de Saint- Nauphary	SAEC DES TILLEULS
remplissage hivernal la	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	81630	coulerc (O4960760)	30	16 140	81630 BEAUVAIS-SUR- TESCOU	Garbillot bas	SAEC Garbillot
remplissage hivernal la	MONTGAILLARD	11330	tescou (O49-0430)	15	8 070	81630 MONTGAILLARD	253 grand rue	AEC LOU PAIS BIO
irrigation hors ét	MONTGAILLARD	11330	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	15	11 000			
remplissage hivernal la	MONTDURAUSSE	81630		30	2 000	81630 MONTDURAUSSE	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	ourmanel Richard
irrigation hors ét	SAINT-URCISSE	81630	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	16	5 000	81630 SAINT-URCISSE	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONTCLAR	NDIVISION VERNET DENIS ET ACCARELLI KARINE
remplissage hivernal la	BORN	31340	Plan d'eau 31 2008 0098	0	15 000	31340 BORN	1375 route de Montauban	Hostis Jean-Yves
remplissage hivernal la	BORN	31340	TESCOU	0	15 000		7.4	
remplissage hivernal la	MONTGAILLARD	11330	tescou (049-0430)	25	22 000	81630 MONTGAILLARD	833 ROUTE D ALBI	ADRECH OLIVIER
remplissage hivernal la	SALVAGNAC	81630	tescou (O49-0430)	20	10 760	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN	Les Viatges	RADIER Françis
irrigation hors éta	LISLE-SUR-TARN	81310	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)		3 000	81310 LISLE-SUR-TARN	Les Ratiers, Saint Gérard	ARL DECOVERTE
irrigation hors éte	MONTDURAUSSE	81630	tescounet (04970500)	20	672	82230 SALVETAT-BELMONTET	DARIOS	CEA DE DARIOS
remplissage hivernal la	BORN	31340	TESCOU :	15	15 000	31340 BORN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	VOBODNY ALAIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-K: périmètre n°137 – Ardial (ou En Guibaud)

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,08 hm³	
V demandé total =	0,04 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	the fit has been a second than the	

Caractéristiques des préleveurs		ristiques des prélèv		ments	<del></del>			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		14 200	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	14 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		775	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS
				775	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		4 000	16	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE		
V référence =	0,002 hm³	
V demandé total =	0,002 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

V référence =		0	0,002 hm³ 0,002 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)							
V demandé total =		0 								
Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit mobile (m³) (m³/h) nom milieu CP commune							
préleveur Pontie Jacques	adresse	CP commune 81700 PUYLAURENS	mobile (m³) (m³/h)   nom millieu   CP   commune							
Pontie Jacques	LEBRET	81700 POYLAGKENS	2 000 30 Nappe attriate (Choudout) DEC 31/00 FORMACIO							

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE		
V référence =	0,40 hm³	
V demandé total =	0,34 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)
	14 LV November 11 December 14	

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)		CP	commune
AUSSENAC Joel	La Bruyerette	81440 LAUTREC		17 000		PLAN D'EAU 1986 : EN BERAL D'ARDIAL	81700	PUYLAURENS
CHERBOURG Martine	Raffanel	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		5 000	24	PLAN D'EAU 2392 : RAFFANEL	81700	PUYLAURENS
COUZINIER ERIC	La Vacarie	81700 PUYLAURENS		37 800	0	PLAN D'EAU 1850 : RAYSSAC	81700	PUYLAURENS
EARL D'AL TERME	Montgagnes	81700 PUYLAURENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2439 : LES MONGANES	81700	PUYLAURENS
EARL D'EN THOMIERES	En Thomières	81220 PRADES		30 000	30	PLAN D'EAU 2625 : PUECH AURIOL	81220	PRADES
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		13 500	0	PLAN D'EAU 2474 : LARROQUE	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
EARL DU BARENS	EN AGASSET	81700 PUYLAURENS		25 000	50	PLAN D'EAU 1849 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
				10 000	50	PLAN D'EAU 3157 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
ESTEVE Jérôme	En Mancet	81700 PUYLAURENS		12 300	15	PLAN D'EAU 2271 : EN MANCET	81700	PUYLAURENS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		58 000	30	PLAN D'EAU 2768 : IMMORTELLE	81700	PUYLAURENS
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		11 200	4	PLAN D'EAU 2664 :LA ROUSELIE	81700	PUYLAURENS
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		30 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS
				20 000	0	PLAN D'EAU 5237 : TALABEL	81700	PUYLAURENS
SAEC GATIMEL	Métairie Grande	81110 SAINT-AMANCET		18 000	15	PLAN D'EAU 3109 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
				3 000	15	PLAN D'EAU 3110 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
GOS Stéphane	Bosc Roudil	81700 PUYLAURENS		7 187	15	PLAN D'EAU 2887 : BOSC ROUDIL	81700	PUYLAURENS
ARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		16 000	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS
ALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		4 000	16	PLAN D'EAU 1955 : EN ROQUES	81700	PUYLAURENS
'IALAN Jean Luc	ALRIC-BAS	81700 PUYLAURENS		16 500	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS

### Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs				stiques des Volume	prélèvei débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		9 750	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		9 000	4	Saint estephe (CB000183)	81700	PUYLAURENS	remplissage hivernal lac
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		7 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
•	-		oui	7 000	40	alric (beral den alric) (04640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		3 840	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
	-			3 840	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		4 875	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES- PRES		3 250	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-L: périmètre n°138 – Durenque

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE		
V référence =	0,30 hm³	
V demandé total =	0,24 hm³	(le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	$(m^3/h)$	nom milieu	CP	commune
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
				37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
				30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		50 000	80	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		50 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		2 590	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence ≔	0,14 hm³
V demandé total =	0,05 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)
	manufactura and a subject of the sub

Caractéristiques des préleveurs				téristiques des prélèvements		ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		4 900	0	PLAN D'EAU 2541 : LA POUSSARIE	12320	NOAILHAC
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		44 600	37	PLAN D'EAU 1929 : GASQUIGNOLES	81090	VALDURENQUE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

2016-2017

### Liste des prélèvements en période hors étiage

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri: pompe	stiques des Volume	prélèvei débit	nents			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
				37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
EARL TH DU FRETAY	La Peyruque	81490 NOAILHAC		30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
				30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		5 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été
PEPINIERE DU VAL DURENOUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		3 500	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-M: périmètre n°176 – Tarn Aval

campagne 2016

#### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	v AUP	débit		cn.	
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu agout de la confluence du dadou	CP	commune
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		21 450	42	a la confluence du tarn		GIROUSSENS
ALBERT Jean-François	17, La Fourézié	81570 FREJEVILLE		15 710	25	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81570	FREJEVILLE
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE	31380 MONTJOIRE		3 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
AMIEL Solange	BESSIERES Pomarède	81120 REALMONT		40 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		4 000	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				65 400	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	250 20	TARN partie 82 siès (04750500)	82200 81120	MOISSAC ROUMEGOUX
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX 81660 PONT-DE-LARN	oui	5 000 1 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN
ARNAUD Simone ASA DE LA PLAINE DE BUZET SUR TARN	St Baudille MAIRIE	31660 BUZET-SUR-TARN		3 200 000	2 460	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)		81310 PARISOT		2 250 000		Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir			300 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS				400	agout (040250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000 300 000	240	agout (040250)	81220	VITERBE
ASA des Blaines de Viterhe	Le Fieu La Peyruque	81500 FIAC 81220 VITERBE		210 000	255	agout (O40250)	81220	VITERBE
ASA des Plaines-de-Viterbe	LES MASSOLS CHEZ MR	81500 GIROUSSENS		1 788 000	1 330	agout de la confluence du dadou	81500	GIROUSSENS
ASA GIROUSSENS	RODIER CLAUDE Mairie de Puybegon - Le					à la confluence du tarn	81300	GRAULHET
ASA GRAULHET BRIATEXTE	Village	81390 PUYBEGON		80 000	120	dadou (047-0400)		LABASTIDE-DE-LEVIS
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		240 000	360 375	Tarn DPF (O0100) Tarn DPF (O0100)	81150 81310	LISLE-SUR-TARN
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		426 000 810 000	720	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lione						81600	RIVIERES
ASA RIVIERES ASA SAINT VICTOR Chez Mme Isabelle	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O0100)		COUFOULEUX
BARDOU	Condel-Belmont	81800 GRAZAC		475 897	446	Tarn DPF (O0100) agout de la confluence du dadou	81800	
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES- LAVAUR		1 500 000	1 620	à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		300 000	450	TARN partie 82	82370	ORGUEIL
ASAI DE VALENCE D'AGEN ET DES COTEAUX DU MOISSAGAI	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	82400 VALENCE D'AGEN		2 778 000	2 500	TARN partie 82	82200	LIZAC
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		500 000	720	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
ASAI DES TERRASSES DU TARN	Domaine SAUMACHEZ 2005 route de Nohic	31620 FRONTON		2 000 000	3 160	TARN partie 82	82370	NOHIC
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE	82710 BRESSOLS		1 000 000	810	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
ASL AVENS	LAVAUR Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE	81600 MONTANS		600 000	360	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
ASL FERRAL FAGES	DES CHENES 8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O0100)	12550	SAINT-JUERY
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-		70 000	210	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASL ROUFFIN	Baynac	JOUX 81600 BRENS		82 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
ASE ROUTIN	33/132			69 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
				108 000	90	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
ASL SAINT AMANS	St Amans	81800 RABASTENS		58 500	250	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
AUGE Nadine	Fontereau	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	20	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BACO Christelle	CARRELIS OUEST	82370 NOHIC		4 000	5	VERGNEDE	82370	NOHIC
BARBARA Julien	83 CHEMIN DE LA LAURETIE HAUTE	81100 CASTRES	oui	14 000	35	agout (O40250)	81710	NAVES
BARBE Nathalie	Camp Magre	81220 DAMIATTE		6 000	27	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	DAMIATTE
BARET Jean-Claude	LEMBENNE	82200 MOISSAC		15 000	12	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
	1034 CHEMIN DE MERLE			6 000	8	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
BARROUILLET Patrick	AU TARN	82200 MOISSAC				Tarn en 82	81500	LAVAUR
BASTIE Jean-Jacques	79 ROUTE DE BELCASTEL	81500 LAVAUR		5 000 5 000	75 75	agout (O40250) agout (O40250)	81500	LAVAUR
PAUDOINET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	GIGGG KADASTENS		3 000	40	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
				9 000	80	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		96 000	40	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				21 000	70	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
BAZELY Jeanine	491, Chemin de Vilette	82100 CASTELSARRASIN		2 500	6	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O40250)	81220	SERVIES
			1			TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
BEDENES ROLANDE	1615 ROUTE DE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 200	40	TARN partie 82	82230	ALBEI EUILLE-LAGANDE
	1615 ROUTE DE MONTAUBAN Moulin d'Ayral	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE 81600 MONTANS		3 200 12 000	40 30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

préleveur			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit					
	adresse	CP commune	mobile (m³)	(m³/	'h) nom milieu	CP	commune	
			2 400	) 3	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	
BERAL André	2 rue de la mairie	81150 TERSSAC	1 000	10		81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	
BERNADOU Alain	320 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-	15 000	) 25		82370	LABASTIDE-SAINT-PIER	
BERNARDI Claude	1603 Route Margasse	PIERRE 82370 CAMPSAS	8		MARGASSE			
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOUILLAC	30 000			82370	CAMPSAS	
BIOPAUL HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE				81600	SENOUILLAC	
		SEISO EN PONICAGE	14 000		Manna d'accompanyone de la	82130	LAFRANCAISE	
MONDIED Coluin	e		24 560	30	Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
ONDIER Sylvie	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX	6 000	8	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX	
ONNAFOUS Sophie	Pécotte	81350 SERENAC	1 500	20	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC	
			1 500	8	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC	
			2 220	12	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE	
ONNET OF A S			2 970	20	Tarn DPF (O0100)	81350	SERENAC	
ONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC	8 000	20	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	
ONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST	54 000	50	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONT	
ONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUGOTTE-CADOUL	15 000	60	dadou (047-0400)	81500	AMBRES	
			18 000	30	dadou (047-0400)	81500	AMBRES	
			24 000	40	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	
ORIN Claudette	2 890 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN	1 440	20	TARN partie 82			
OSC Michel	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN	1 500	6		82000	MONTAUBAN	
occupy of			1 500	u	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	. 81150	MARSSAC-SUR-TARN	
OSCARI Gérard	Chez Madame GIRAUD Aliette 220, Chemin Saraille	82000 MONTAUBAN	20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN	
OUDST D			20 000	20	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	
OUDET Damien	Talabas	81300 GRAULHET	6 000	40	dadou (047-0400)	81300	GRAULHET	
DULET Nadége	6 rue des Cordonniers	81800 RABASTENS	500	12	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	
OULET Pierre	CAP DE RIVIERE 2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC	9 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	
			7 000	20	Nappe d'accompagnement du			
oulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC	3 000	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290 82100	MEAUZAC LABASTIDE-DU-TEMPLE	
OUYSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC	34 400	25	Nappe d'accompagnement du	82200	11740	
					Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	
			24 000	30	Tarn en 82	82200	LIZAC	
			16 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	
			10 500	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	
			4 000	15	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	
			15 000	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
			24 000	40	Nappe d'accompagnement du	00000	LIZAC	
						82200		
					Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			
HZIGHEC topp lug	07 the state of th	82370 LABASTIDE-SAINT-	4 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
UZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE			Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC			
UZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE	4 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82200 82370	LIZAC CAMPSAS	
UZIGUES Jean Luc uel Gaston	or cremm de la countage	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE 81600 GAILLAC	4 500 15 000 15 000	20 15 15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82200 82370 82370	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS	
	737 rue d'Arnal	PIERRE 81600 GAILLAC	4 500 15 000 15 000 80 000	20 15 15 53	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (O0100)	82200 82370 82370 81600	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC	
uel Gaston	737 rue d'Arnal La Vernière	PIERRE 81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000	20 15 15 53 50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400)	82200 82370 82370 81600 81500	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS	
uel Gaston REAU Alain	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut	PIERRE 81600 GAILLAC	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000 30 000	20 15 15 53 50 20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250)	82200 82370 82370 81600 81500	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES	PIERRE 81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000	20 15 15 53 50 20 15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000 30 000	20 15 15 53 50 20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250)	82200 82370 82370 81600 81500	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et rumes)	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES	PIERRE 81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000	20 15 15 53 50 20 15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et rumes)	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac'	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN	4 500 15 000 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200	20 15 15 53 50 20 15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) AUDEROIN Marcel	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint-	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) AUDEROIN Marcel	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710 82100	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard MELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 3 500	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710 82100	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et rumes) APPERT Denis AUDEROM Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710 82100	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES	
uel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES TEL (Centre d'Expérimentation Fruits et rumes) AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 3 500	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 Nappe d'accompagnement agout	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710 82100	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC	
rel Gaston REAU Alain DAUX Bernard MELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et umes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hilaire	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 3 500	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 TARN partie 82 ANA partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81290 82000 81710 82100 82200 81710	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN	
iel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEEL (Centre d'Expérimentation Fruits et umes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hillaire CASSOU	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 3 500 1 500 720	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 dadou (047-0400)	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE	
iel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et unmes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL JA IRRIGANTS MOULIN NEUF	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hillaire CASSOU 39 Les Martys	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 3 000 15 000 1 000 3 500 1 500 720 22 750 114 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 TARN partie 82 dadou (047-0400) dadou (047-0400) dadou (047-0400) dadou (047-0400)	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hillaire CASSOU 39 Les Martys Pechmeja-sud	PIERRE  81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT 82100 CASTELSARRASIN 82000 MONTAUBAN 81710 NAVES 82100 LES BARTHES 82200 LIZAC 81710 SAIX 82000 MONTAUBAN 81120 REALMONT 81140 SAINT-JULIEN-DU-PUY 832130 LAFRANCAISE	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 3 000 1 000 3 500 1 500 720 22 750 114 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC TARN EN 6 / TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC TARN PF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 Nappe d'accompagnement agout (040250) TARN partie 82 dadou (047-0400) dadou (047-0400) dadou (047-0400) Mappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81290 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440 82130	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL JA IRRIGANTS MOULIN NEUF	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hilaire CASSOU 39 Les Martys	PIERRE  81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT 82100 CASTELSARRASIN 82000 MONTAUBAN 81710 NAVES 82100 LES BARTHES 82200 LIZAC 81710 SAIX 82000 MONTAUBAN 81120 REALMONT 81140 SAINT-JULIEN-DU-PUY 832130 LAFRANCAISE	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 720 22 750 114 000 16 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 Gaccompagnement agout (040250) TARN partie 82 dadou (047-0400) dadou (047-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Gravières 31 UG 176 ACC	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hillaire CASSOU 39 Les Martys Pechmeja-sud	PIERRE  81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT 82100 CASTELSARRASIN 82000 MONTAUBAN 81710 NAVES 82100 LES BARTHES 82200 LIZAC 81710 SAIX 82000 MONTAUBAN 81120 REALMONT 81140 SAINT-JULIEN-DU-PUY 832130 LAFRANCAISE	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 3 000 1 000 3 500 1 500 720 22 750 114 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC TARN EN 6 / TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC TARN PF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 Nappe d'accompagnement agout (040250) TARN partie 82 dadou (047-0400) dadou (047-0400) dadou (047-0400) Mappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81290 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440 82130	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hillaire CASSOU 39 Les Martys Pechmeja-sud	PIERRE  81600 GAILLAC 81390 SAINT-GAUZENS 81500 LAVAUR 81360 ARIFAT 82100 CASTELSARRASIN 82000 MONTAUBAN 81710 NAVES 82100 LES BARTHES 82200 LIZAC 81710 SAIX 82000 MONTAUBAN 81120 REALMONT 81140 SAINT-JULIEN-DU-PUY 832130 LAFRANCAISE	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 720 22 750 114 000 16 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 Gaccompagnement agout (040250) TARN partie 82 dadou (047-0400) dadou (047-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Gravières 31 UG 176 ACC	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81290 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440 82130 31660	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN	
Jel Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et JUMPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF AUEL Jean-Louis LENC LAURENT	737 rue d'Arnal La Vernière Le chapitre haut Lavilledieu 2 469 ROUTE DES BARTHES 49 chemin des Rives Malzac' 788 Route de Saint- Porquier LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS HAUT 4400 route de Bordeaux - St-Hilaire CASSOU 39 Les Martys Pechmeja-sud 240 ROUTE DE RONGERES	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN  81120 REALMONT  91440 SAINT-JULIEN-DU-PUY  32130 LAFRANCAISE  831660 BUZET-SUR-TARN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 3 500 1 500 720 22 750 114 000 16 000 10 000 40 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20 30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (O0100) dadou (O47-0400) agout (O40250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 dadou (O47-0400) dadou (O47-0400) dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Gravières 31 UG 176 ACC	82200 82370 81600 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440 82130 31660	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN	
rel Gaston REAU Alain DAUX Bernard MELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et umes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JRDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis ENC LAURENT	737 rue d'Arnal  La Vernière  Le chapitre haut  Lavilledieu  2 469 ROUTE DES  BARTHES  49 chemin des Rives  Malzac'  788 Route de Saint- Porquier  LAS CANALS  29 CHEMIN DE TUBENS  HAUT  4400 route de Bordeaux -  St-Hilaire  CASSOU  39 Les Martys  Pechmeja-sud  240 ROUTE DE RONGERES	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN  81120 REALMONT  91440 SAINT-JULIEN-DU-PUY  32130 LAFRANCAISE  831660 BUZET-SUR-TARN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 3 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 15 000 16 000 16 000 10 000 40 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20 30 30 40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (O0100) dadou (O47-0400) agout (O40250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 CARD d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 CARD d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 Gadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Gravières 31 UG 176 ACC Puits 31 UG 176 ACC	82200 82370 81600 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81710 82000 81440 81440 82130 31660 31660	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN	
Jule Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Junnes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JURDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis ENC LAURENT	737 rue d'Arnal  La Vernière  Le chapitre haut  Lavilledieu  2 469 ROUTE DES  BARTHES  49 chemin des Rives  Malzac'  788 Route de Saint- Porquier  LAS CANALS  29 CHEMIN DE TUBENS  HAUT  CASSOU  39 Les Martys  Pechmeja-sud  240 ROUTE DE RONGERES	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN  81120 REALMONT  91440 SAINT-JULIEN-DU-PUY  32130 LAFRANCAISE  831660 BUZET-SUR-TARN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 22 750 114 000 16 000 10 000 40 000 oui 30 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20 30 30 40 30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC TARN DPF (O0100) dadou (O47-0400) agout (O40250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 81 TARN partie 31 Puits 31 UG 176 ACC	82200 82370 82370 81600 81500 81500 81360 82290 82000 81710 82200 81710 82000 81440 81440 81440 31660 31660 31660	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BARRY-D'ISLEMADE	
Jule Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JURDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis LENC LAURENT LA RIVA Sebastien IRES Sylvie	737 rue d'Arnal  La Vernière  Le chapitre haut  Lavilledieu  2 469 ROUTE DES  BARTHES  49 chemin des Rives  Malzac'  788 Route de Saint- Porquier  LAS CANALS  29 CHEMIN DE TUBENS  HAUT  4400 route de Bordeaux -  St-Hilaire  CASSOU  39 Les Martys  Pechmeja-sud  240 ROUTE DE RONGERES  1725 route de Villeneuve  Garceval	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN  81120 REALMONT  91440 SAINT-JULIEN-DU-PUY  82130 LAFRANCAISE  81660 BUZET-SUR-TARN	4 500 15 000 80 000 30 000 3 000 43 200 53 500 36 000 1 000 22 750 114 000 16 000 10 000 40 000 oui 30 000 480	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20 30 30 40 30 10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (O0100) dadou (O47-0400) agout (O40250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (O43-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 Nappe d'accompagnement agout (O40250) TARN partie 82 Adou (O47-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 ATARN partie 82 ATARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 81 TARN partie 81 TARN partie 81 TARN partie 31 TARN partie 31 TARN partie 31 TARN partie 82 TARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 81 TARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 81 TARN partie 81 TARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81500 82290 82000 81710 82100 82200 81440 81440 81440 81660 31660 31660 82290 81430	LIZAC CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BARRY-D'ISLEMADE AMBIALET	
Jule Gaston REAU Alain DAUX Bernard LMELS Sébastien MPOURCY JACQUES FEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Jumes) APPERT Denis AUDERON Marcel LOMBIE Yannick MBES Bernard JURDY GILBERT JTOULY DANIEL MA IRRIGANTS MOULIN NEUF QUEL Jean-Louis LENC LAURENT LA RIVA Sebastien IRES Sylvie LOLS Patrick	737 rue d'Arnal  La Vernière  Le chapitre haut  Lavilledieu  2 469 ROUTE DES  BARTHES  49 chemin des Rives  Malzac'  788 Route de Saint- Porquier  LAS CANALS  29 CHEMIN DE TUBENS  HAUT  4400 route de Bordeaux -  5t-Hilaire  CASSOU  39 Les Martys  Pechmeja-sud  240 ROUTE DE RONGERES  1725 route de Villeneuve  Garceval  8296 CHEMIN DE SEGES	PIERRE  81600 GAILLAC  81390 SAINT-GAUZENS  81500 LAVAUR  81360 ARIFAT  82100 CASTELSARRASIN  82000 MONTAUBAN  81710 NAVES  82100 LES BARTHES  82200 LIZAC  81710 SAIX  82000 MONTAUBAN  31120 REALMONT  31440 SAINT-JULIEN-DU-PUY  32130 LAFRANCAISE  31660 BUZET-SUR-TARN	4 500 15 000 80 000 45 000 30 000 3 000 3 000 3 000 1 000 3 500 1 500 720 22 750 114 000 16 000 10 000 40 000 oui 30 000 480 oui 10 000	20 15 15 53 50 20 15 60 45 20 14 25 12 8 40 205 20 30 40 30 10 50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC Tarn DPF (00100) dadou (047-0400) agout (040250) Bardes TARN partie 82 TARN partie 82 Thoré réalimenté (043-0400) Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 81 Puits 31 UG 176 ACC TARN partie 81 Puits 31 UG 176 ACC TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82370 81600 81500 81500 81500 81290 82290 82200 81710 82200 81710 82000 81440 81440 82130 31660 31660 31660 82290	CAMPSAS CAMPSAS GAILLAC GIROUSSENS SAINT-JEAN-DE-RIVES ARIFAT BARRY-D'ISLEMADE MONTAUBAN NAVES LES BARTHES LIZAC SAIX MONTAUBAN SAINT-GENEST-DE-CONTE SAINT-JULIEN-DU-PUY LAFRANCAISE BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BUZET-SUR-TARN BARRY-D'ISLEMADE	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des		ements		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h	) nom milieu	CP	commune
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-		15 000	25	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELSUC Damien	104 route de Saurs	PIERRE 81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
Datase Damien	104 10410 40 04413	OTOGO GALLEAG		27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LISLE-SUR-TARN
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		8 000	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
DEVALS ALEX	La Salvetat	81440 MONTDRAGON		60 000	130	Nappe d'accompagnement	81440	MONTDRAGON
		81500 LABASTIDE-SAINT-				Dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement agout		
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavaur	GEORGES		9 000	30	(040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
DUCHAYNE Vincent	MOISSACS PIERRE RIVIERE	82200 MOISSAC		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
DULAU Annie	St Salvy	81310 LISLE-SUR-TARN		18 000	8	Tarn Hors DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
DUTIL Gerard	LA MEGERE	82200 MOISSAC		3 035	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		8 000	25	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		15 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BAILLY	Les Grèzes	81600 RIVIERES		25 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		30 000	80	Tarn DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout	81570	FREJEVILLE
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	(O40250) dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al canté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou		GIROUSSENS
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		24 000	12	à la confluence du tarn Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
				10 000	10	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				9 000	10	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
				20.000		Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
				20 000	25	Tarn en 82		
				15 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC
				10 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC
				20 000	210	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
			oui	16 000	15	Tarn en 82	82200	LIZAC
EARL BOSCARI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		3 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		72 000	45	agout (O40250)	81710	SAIX
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		3 000	10	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
			oui	15 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SERENAC
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout	81570	CUQ
				45 000	45	(O40250) Nappe d'accompagnement agout		CUQ
						(O40250) Nappe d'accompagnement agout	0+570	
				45 000	40	(040250)		CUQ
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		3 500	60	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL COLS	En Dayde	81500 FIAC		75 000	65	agout (040250)	81500	FIAC
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (047-0400)	81500	AMBRES
				27 000	24	dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement du	81500	AMBRES
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE			33 320	20	Tarn en 82	82200	MOISSAC
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				36 000	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		19 200	40	Tarn DPF (O0100)	82710	BRESSOLS
	DONDIONE 1200 de			22 000	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	50 000	70	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		45 000	60	agout (O40250)	81500	FIAC
EARL de Castelpanet		81120 REALMONT	oui	6 500	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL DE FLAMARENC	1225 route de Lavilledieu - Flamarenc	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
	) <del></del>			40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		75 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
_	***			60 000	50	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
				69 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		421 000	260	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes			9 600	20	Tarn DPF (O0100)	82000	MONTAUBAN
EARL DE GATINE		82200 MOISSAC		16 125	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE GINESTE		82190 MIRAMONT-DE-QUERCY				CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
				28 000	35	GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractérist pompe	iques des V AUP	<u>prélève</u> débit	ements		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN		16 000	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
ARL DE LA CADISCIE	La Cadiscié	81220 TEYSSODE		10 000	60	RAFIE - PE n°176 ACC agout (O40250)	81220	TEYSSODE
EARL de la Commanderie	La commanderie 793 route			138 000	150	agout (040250)	81500	AMBRES
ARL de la Janade	de la commanderie La Janade	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		67 500	40	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
		orran or carro		67 500	50	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
ARL DE LA MADIERE	La Madière	81700 PUYLAURENS		20 000	40	agout (O40250)	81220	GUITALENS
ARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O40250)	81220	VITERBE
ARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		20 000	60	Nappe d'accompagnement agout		CUQ
ARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILLAC		9 000	30	(O40250) Nappe d'accompagnement	81600	SENOUILLAC
ARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310	82200 MOISSAC				saudronne (O3950520)		
THE SE LEVEL	chemin de Rouzet	02200 PIOI33AC		9 600	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
ARL DE MONTANS	MONTANS 1820 ROUTE DE	31660 BUZET-SUR-TARN		7 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
	TOULOUSE		oui	25 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
ARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (00100)	81800	MEZENS
ARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		57 000 75 000	60 50	Tarn DPF (O0100) Tarn DPF (O0100)	81800 81600	MEZENS MONTANS
ARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX
				60 000	70	agout (O40250)	81710	SAIX
ARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (043-0400)	81100	CASTRES
ARL DES AMATS	HAUTERIVE 189 CHEMIN DES CRETES	31340 LAYRAC-SUR-TARN		42 000	30	TARN partie 31	31340	MAGDELAINE-SUR-TARI
ARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	10	Tarn Hors DPF (O0100)	81150	MAGDELAINE-SUK-TAR
ARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		20 000	33	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
	=	== ·····=·· <del>=</del>		35 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
				10 080	35	TARN partie 31	31660	BESSIERES
ARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		6 000	27	lavergne (05640710)	81150	MARSSAC-SUR-TARN
ARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
ARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		122 000	160	agout (O40250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
				50 000	60	agout (O40250)	81500	LAVAUR
RL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
ARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		8 000	15	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
				12 000	30	Tarn en 82 TARN partie 82	82130	LAFRANÇAISE
RL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		6 000	19	Nappe d'accompagnement du	82290	MONTBETON
RL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000		Tarn en 82 agout de la confluence du dadou	81800	
RL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-		3 000	30	à la confluence du tarn CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	COUFOULEUX  LABASTIDE-SAINT-PIER
	679 chemin du Quart -	PIERRE				GAUCHE ACC Nappe d'accompagnement du		
RL DU CAUSSE	Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	oul	20 000	100	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
				16 000	20	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
			oui	15 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
RL DU CHEMIN DE SABLE	ST GERMAIN	82200 MOISSAC		24 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
RL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES		4 000		TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	27 000	50	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
RL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE		50 000	80	Tarn en 82 agout (040250)	81220	TEYSSODE
RL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		20 000		TARN partie 82	82130	LAFRANÇAISE
				4 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
RL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		162 000	40	agout (O40250)	81500	FIAC
				162 000		assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	81500	FIAC
RL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		24 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				70 400	44	Nappe d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
				8 000		Name d'accompagnement du		MONTAUBAN
					10	Tarn en 82	82000	
				24 000		Nanna d'accompagnement du	82000	MONTAUBAN
				24 000	20	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
RL EFG		82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		8 000		GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
RL EMBERNOU	210 CHEMIN D'EMBERNOU	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
RL Escapat des Roziés		81300 LABESSIERE-CANDEIL		20 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
RL ESTEVE		81500 FIAC		40 000			81500	FIAC
	Métairie haute	81220 TEYSSODE		38 000	60	agout (O40250)	81220	SERVIES
RL ESTIVAL	Tietaliie ilaate							
RL ESTIVAL		81310 LISLE-SUR-TARN		35 000 25 880			81220 81310	DAMIATTE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

#### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractérist	iques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile		(m³/h)	nom milieu	СР	commune
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		36 000	30	Nappe d'accompagnement anglès (O4690580)	81500	MARZENS
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux -	82000 MONTAUBAN		54 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL GOLDEN TREACS	Saint-Hilaire	32334 (1311)		76 500	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		15 000	60	Tarn Hors DPF (00100)	81600	GAILLAC
EARL SANGOT OFF ELFT LOOKED	STE CECIEE D'AVES	Oroso Citable		15 000	60	Tarn Hors DPF (00100)	81600	GAILLAC
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	150	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		13 500	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
	•			35 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				13 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000	12	Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
				500	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
EARL LA BARTHE BASSE	165 Chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500	5	Nappe d'accompagnement	81800	COUFOULEUX
	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		40 000	23	valadas (O3980580) Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
EARL La Croix St Sernin				4 800	6	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
				6 400	8	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
				4 800	6	Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				20 250	45	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				15 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				2 400	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
				72 000	90	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		30 000	100	TARN partie 82	82370	NOHIC
EARL LACOMBE	FERRIE BAS	82200 LIZAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
ENTE DISONDE				6 400	8	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		7 000	22	Tarn en 82 Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX
	En Barde	81500 SAINT-LIEUX-LES-		45 000	40	Nappe d'accompagnement agou	81500	SAINT-LIEUX-LES-LAVAUR
EARL le Buron St Antoine		LAVAUR 81150 TERSSAC		30 000	27	(O40250) Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		TERSSAC
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	01130 TERSSAC		40 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		TERSSAC
EARL LENDREVIE	Lendrevié Basse	81600 BRENS		6 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		BRENS
EARE LENDICALE	Echarevic bosse	OTOGO BILLIO		9 000	18	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		120 000	75	agout de la confluence du dadou	81500	GIROUSSENS
EARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		5 000	25	à la confluence du tarn Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
EARL LES GARRISSOLES	Laum	OTOO KADASTERS		21 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	30	marguestal (O3970620)	81310	LISLE-SUR-TARN
Z/MC EEO G/M/MODEO				50 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
				35 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		30 000	60	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL LES TROIS CHENES	BARTHE 703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	6 400	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY	82000 MONTAUBAN		240 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	SALIT Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	40	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		63 000	100	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
EARL MABEL	1011 chemin de Mathaly	82000 MONTAUBAN		14 400	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	,			21 600	36	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du	82290	MONTBETON
EARL MARTOREL	Le Fieu	81500 FIAC		42 000	40	Tarn en 82 agout (O40250)	81500	FIAC
EMIL PARTONEL	EC 1160			39 000	38	agout (040250)	81500	FIAC
				48 000	60	agout (O40250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
				99 000	120	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
						Nappe d'accompagnement agou		
				26 100	40			FIAC
EARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		50 000	20	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	81570	FREJEVILLE
				40 000	75	agout (040250)	81570	FREJEVILLE
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		32 000	35	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC
EARL PAGNOU	St Martin de Mours	81800 RABASTENS	1	6 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
				37 050	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	tiques des V AUP	débit			
préleveur	adresse La Chartreuse 370 rue	CP commune 82370 LABASTIDE-SAINT-	mobile	(m³)	(m³/h	nom milieu	СР	commune
EARL PENDARIES	Aristide Briand	PIERRE		3 600	10	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		27 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
				15 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
AND DIAMETER LICENSE				15 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		36 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
				36 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EADL Courselles				30 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL Raucoules	Les Pujades	81800 RABASTENS		30 000	50	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
EARL RAYSSAC	La Métairie Basse	81570 FREJEVILLE		38 000	50	agout (O40250)	81570	FRE)EVILLE
ARL RENDAL	La Lande	81440 VENES		36 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES
EARL RINAUDO	162 (1517) 25 1 5 1 5 1			45 000	35	dadou (O47-0400)	81440	VENES
EARE KINAODO	463 CHEMIN DE LESTANE	82000 MONTAUBAN		19 500	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				108 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	836 route de Labactido-de	·-		19 200	20	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
ARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du Temple	82290 MEAUZAC		21 600	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
ARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		10 800	10	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
ARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		20 000	30	Nappe d'accompagnement agou	t 81570	FREJEVILLE
				40 000	45	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	t 81570	FREJEVILLE
				65 000	50	Nappe d'accompagnement agou	t 91570	FREJEVILLE
ARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		27 500		(040230)		
	cop ac inticio	OZZOO LIZAC			80 80	TARN partie 82	82200	LIZAC
				17 500 37 800	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
				17 500	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
ARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		5 000	8	TARN partie 82	82200	LIZAC
- · · · - · · ·	400 10////////	OLD TO TREBAS	oui	5 000	30	roque (O3800500)	81340	TREBAS
			Oui	10 000	35	Tarn Hors DPF (O0100)	81250	CURVALLE
ARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENQUILLAC		90 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81340	TREBAS
	1 035011170103	OLOGO SENDOILLAC		12 000	60 60	Tarn DPF (O0100)	81600	RIVIERES
nard Leila La Grange à Basile	142	02000 110171110111				saudrone (O3980590) Nappe d'accompagnement du	81600	SENOUILLAC
-	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		2 600	40	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
ABRE Sylvain	Banocres 3414 ROUTE DES RIVES	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
AGOTTO Laurent	DU TARN	82290 BARRY-D'ISLEMADE		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE
	1480 CHEMIN DE	82370 LABASTIDE-SAINT-		11 834	15	Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
AUS Guy	PARCOUS	PIERRE		2 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				28 800	20	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				48 000	40	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
			İ	24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
VAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
VAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passe (O4900500)	81800	RABASTENS
				42 000	60	Tarn DPF (O0100)	81800	MEZENS
VAREL Henri	971 Chemin de Montamat	82370 CORBARIEU		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	CORBARIEU
				4 800		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	CORBARIEU
DRIGO Nicolas	ST BENOIT LARONNE	82200 MOISSAC		6 400	g	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
rme de Fondenise - Le Bolloch Mathleu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000		Tarn en 82		LISLE-SUR-TARN
LHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC gineste (03950520)		
NTAINE Ludovic	La Gouxarié	81220 DAMIATTE			13	Nappe d'accompagnement agout	81600	CADALEN
				30 000		(040230)	81220	DAMIATTE
JURGASSIE Jean-Edouard	Le ségala	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		45 000		agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				66 000		agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
ANCERIES Fabienne	5. avenue Saint Maurice	82130 LAFRANCAISE		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
ENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
			,	3 000	50	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
				1 500	35	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
				990	50	Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS
EC DE LA REVEILLE	La Réveillé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		20 000	54	dadou (O47-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
				20 000		dadou (O47-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
AEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000		Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
AEC au Jardin des Délices		81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement	81390	BRIATEXTE
		· <del>-</del>		3 899	30	Dadou (047-0400) dadou (047-0400)	81390	BRIATEXTE
AEC AUSSENAC PARRY	PARRY AVITS ROUTE DE	81100 CASTRES		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout	81570	FREJEVILLE
	LAVAUR	: :==				04 0230)		
EC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		60 000		agout (040250)	81570	FREJEVILLE
	See Circum de resquies	OF TOO EVENUE ITOC-DO-LEWAFF	oui	13 760	30	FARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	<u>ements</u>		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		CP	commune
			oui	10 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS		42 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		30 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
	MOISSAC		oui	10 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice	82000 MONTAUBAN		136 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
	Bayrou			83 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				116 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	5 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE L ALRIE	L ALRIE	81570 CUQ		42 000	18	Nappe d'accompagnement agoui	81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agoui	81220	GUITALENS
				60 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	GUITALENS
				54 000	40	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		5 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE
				84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		25 000	80	agout (O40250)	81500	LAVAUR
GAEC DE LA FERRASSIE	La Férrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		35 000	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
				70 000	60	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelle	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		50 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				15 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				30 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				27 800	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				20 000	30	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		32 700	120	Tarn en 82 Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
GALC DE VINDRAC	Villatac	STOOD PIONTAINS		110 000	120	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS
GAEC DES BARDIS	960 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		70 000	60	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		50 000	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMIERES	Lieu-dit L'AIGUILLE	31380 MONTJOIRE		15 000	50	TARN partie 31	31660	BESSIERES
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde -	82290 MONTBETON		60 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DES HERBONNES	Les Fumades 1239 route de Lafrancaise			30 000	100	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
				4 600	40	Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
			İ	76 000	600	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
				10 000	50	Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				32 000	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 000	30	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
			oui	34 500	18	Tarn en 82	82290	MEAUZAC
			oui	70 000	43	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				25 000	70	Nappe d'accompagnement du	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				4 000	45	Tarn en 82 TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				50 000	130	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				70 000	50	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
CAEC DEC JOUANETC	943 CHEMIN DES	92200 NOICCAC				Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
GAEC DES JOUANETS	JOUANETS	82200 MOISSAC		30 000 20 000	45 45	Tarn en 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82200 82100	MOISSAC  CASTELSARRASIN
TARGE DEG TOOLS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE	02000 MONTALIES		r .00	20	RAFIE - PE n°176 ACC	02002	MONTHURAN
GAEC DES TROIS CHENES	MARIOS	82000 MONTAUBAN		5 400	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		6 500	20	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
	222 CHENNA DEC			15 000	80	Tarn en 82	82200	MOISSAC
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES
SAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		21 000	25	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				35 000	60	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		2 000	26	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81220	GUITALENS
GAEC DU REDONDAL	Le Redondal	81660 PONT-DE-LARN	oui	40 000	35		81490	BOISSEZON
SAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O40250)	81570	SEMALENS
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (040250)		SEMALENS
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		5 000	20	(040230)	81600	CADALEN
GAEC FRUITS DE L'AUTAN		82200 MOISSAC		4 500	28	Nappe d'accompagnement du	82200	BOUDOU
						Tarn en 82		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

			Warren.	Programa			N HARAF	
Caractéristiques des préleveurs			Caractéris		prélève	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
GAEC GRESIGNE	La Grésigné	81440 VENES		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES
				30 000	30	dadou (O47-0400)	81440	VENES
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	30	Nappe d'accompagnement agout (040250)	013/0	VIELMUR-SUR-AGOUT
			oui	3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O40250)		VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		32 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O40250)		GUITALENS
CAFC LA DEVIDE			oui	1 000	28	Nappe d'accompagnement agout (O40250)		GUITALENS-L'ALBAREDE
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		70 000	75	dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement agout	81300	GRAULHET
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	(040250)		GUITALENS
				30 000	30	agout (O40250)  Nappe d'accompagnement agout	81220	VITERBE
CAEC LAURENC DU COLOMBIER	La Calambian	04000 CEOUECTRE		60 000	36	(040250)		SERVIES
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000 25 000	70 30	Tarn DPF (O0100) Tarn DPF (O0100)	81000 81000	ALBI ALBI
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		SEQUESTRE
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		4 500	40	Nappe accompagnement 81 UG	81600	GAILLAC
				30 000	40	176 Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC
GAEC les Salers de la Bruninquillé	La Bruninquillé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		20 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC Métairie du Moulin Neuf	Le Moulin Neuf	81200 AUSSILLON		39 990	40	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON
				13 800	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		57 600	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				72 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		135 000	90	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC PLANTE MOULET	PRATNAU	81570 CARBES		3 000	10	Nappe d'accompagnement agout (040250)	81570	SEMALENS
	Les Rives 5166 ROUTE DE			35 000	50	agout (040250)	81570	SEMALENS
GAEC PONT DE L'AVEYRON	MONTAUBAN	82130 LAFRANCAISE		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				2 000		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		100 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		FLORENTIN
GAEC Soulie-Costes	La Tourette	913EA CAINT-ANIDDE	aul	26 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		FLORENTIN
GALTIE Josian	La Tourette POULARIOT - MAZOT	81250 SAINT-ANDRE 82200 LIZAC	oui	6 000 7 600		Tarn Hors DPF (O0100) TARN partie 82	31420 82200	SAINT-ANDRE LIZAC
5. m. 10. 5051011	TOOL MADE TIMES	OZZOO EIZHO		6 000	40	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
SARDELLE Pierre	La Jurio	81500 GIROUSSENS	oui	180 000		Tarn en 82 dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
GARET Marie-Josee	Petit Jean	82200 LIZAC		40 000		TARN partie 82	82200	LIZAC
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500		Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SAINT-GREGOIRE
GARRIGUES Vincent	250 chemin Labarthe	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		5 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAUBERT Maurice	La Borie Basse	81120 REALMONT		15 000		dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				15 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400		TARN partie 82	82200	LIZAC
SAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		35 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	CUQ
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		15 930		agout (040250)	81500	LAVAUR
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		18 000			82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	ram en 62	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	iam en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GERBAUD JEAN-LOUIS		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	60	3		82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		3 000		Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81100	CASTRES
FFA DE ROUGES - Famille CAMPS	781. avenue de Montech	82000 MONTAUBAN		9 600		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
GFA LONGUEVILLE	AVENUE GUYNEMER	81600 GAILLAC		1 000			81600	GAILLAC
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		8 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				8 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
			oui	1 600	20	iarn en 82	82200	LIZAC
IORDANI Suzanne	CLOS DE BOMEROQUE	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		1 500		CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT- GEORGES		3 000			81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
						dadou (O47-0400)	81120	DEALMONT
GIROU Philippe	La Métairie Neuve	81440 VENES		10 000			31120	REALMONT
GIROU Philippe GLEYZE Jean-Michel	La Métairie Neuve 1087 LE LUC	81440 VENES 82200 MOISSAC		10 000 8 000	10	Nanna d'accompagnement du	82200	MOISSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit							
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m <sub>3</sub> )	(m³/h)	nom milieu	CP	commune		
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC		4 800	20	TARN partie 82	82200	LIZAC		
GOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTÉ		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE		
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE		17 670	50	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE		
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieumas (O3930550)	81990	CARLUS		
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		17 500	30	dadou (047-0400)	81120	LOMBERS		
	,			16 500	15	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST		
				15 500	30	dadou (047-0400)	81120	LOMBERS		
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		13 380	28	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT		
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		27 000	75	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE		
				14 000	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE		
indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		25 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC		
				115 000	103	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC		
				44 500	100	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC		
				22 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC		
ISSANCHOU Gilles	653 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		640	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
EANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement	81500	MARZENS		
				3 200	40	calvès (CB000144) TARN partie 82	82200	MOISSAC		
IENCK Sebastien	2182 Chemin des Sables	82200 MOISSAC			20	BARTHAC -LAUJOL	82200	MOISSAC		
ENCK Denis	2418 Chemin BARTAC	82200 MOISSAC		3 000		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		MARSSAC-SUR-TARN		
OURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		11 670	10 190		81500	LAVAUR		
E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	75 000		agout (040250)				
'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		8 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		GAILLAC		
				3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC		
A FERME DE LAROUY	207 chemin de Larouy	82100 LES BARTHES		3 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES		
	Domaine de la Sauronne			F0 000			04.000	DDENG.		
ACOMBE Patrick	2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		50 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS		
ACOMBE Gilbert	652 chemin de la Laque -	82290 MEAUZAC		1 200	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE		
	Subare		oui	35	20	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC		
	PEYRUSSE 912 ROUTE DE		Our	33		Tarn en 82				
AFAGE JACQUES	MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC		
AGRANGE SIMONE	145 CHEMIN D'AL NEPLES	31660 BESSIERES	oui	40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES		
AMOUROUX Alain	Plaine de Mourgat	81600 RIVIERES		12 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	RIVIERES		
				12 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	RIVIERES		
APORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		5 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE		
	CASTELSARRASIN			5 000	15	Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE		
		ALLIA MONTOR LOON			50	Tarn en 82	81440	MONTDRAGON		
ARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		50 000		dadou (O47-0400) Nappe d'accompagnement agout				
AU Christian	La cavalerie	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		7 000	25	(040250)	01220	GUITALENS		
				13 000	25	agout (040250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT		
				20 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT		
AVERGNE Thierry	Les Placettes	81340 SAINT-CIRGUE		7 050	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE		
E POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN		
ECOULES Frederic	Les Estrets	81430 AMBIALET		12 000	15	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET		
ECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de	82100 CASTELSARRASIN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du	82100	CASTELSARRASIN		
	Castelus 719 route d'Albefeuille					Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	92000	MONTAUBAN		
EMBOULAS Claude	Lagarde	82000 MONTAUBAN		2 000	25	Tarn en 82	82000			
EMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		12 300		Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC		
				1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC		
ERAY Damien	516 Chemin des Ramiers	82100 CASTELSARRASIN	oui	23 000	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN		
es Jardins de Dreuilhe UZAN Olivier	Madié 23 avenue de la Gare	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 400	15	agout (040250)	81570	SEMALENS		
ES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O40250)	81500	LAVAUR		
	LE BOMI 4350 ROUTE D	82000 MONTAUBAN		2 500		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN		
ESCURE Anne-Marie	ALBEFEUILLE					CASIER 16 /TARN AMONT RIVE				
LORENS Jean-Jacques	1898 route de Campsas	82370 ORGUEIL		16 000	20	GAUCHE ACC	82370	ORGUEIL		
				16 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	ORGUEIL		
OUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE		
				2 000		Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON		
UC GINETTE	545 CHEMIN DE RELANCE	JIOZU FRONTON						FRONTON		
Verr Lentcol F 35 6196/	1015 wast - d- D - 1	POOD MONTHURAN		5 000	40 46	Puits 31 UG 176 ACC	31620	MONTAUBAN		
YCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux 1167 ROUTE DE LA	82000 MONTAUBAN		22 080		TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82000			
IAGNAC Grégory	RIVIERE	82100 LES BARTHES		12 000	15	Tarn en 82	82100	LES BARTHES		
			oui	10 400	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES		
			oui	25 000	18	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES		
						Tarn en 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE				
				1 500	18	GAUCHE ACC	82100	LES BARTHES		
lagnetto Noel	965 CHEMIN DES	82130 L'HONOR-DE-COS	i	16 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Part	The part of the section of the section of					45511744	Sest egal de Volume deman		
Magnetis Methods	Caractéristiques des préleveurs			pompe	V AUP	débit			
Highwain Marine   Highwain M	preleveur	adresse	CP commune	mobile					
MARCHERY STATES AND THE STATES AND T	Magnetto Patrice	403 chemin de Fayard	82100 CASTELSARRASIN				Tarn en 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -		
MAILE SIGNAMAL STANDAY					6 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82100	CASTELSARRASIN
Minor Cathering   Minor Cath	MALIE Eric		81500 GIROUSSENS		20 000	30	agout (O40250)	81500	GIROUSSENS
Micro Carbonies   Micro Carb	MARAVAL SYLVAIN		81570 CUQ		12 659	40	Nappe d'accompagnement agou (O40250)	<sup>it</sup> 81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
MARTY Christian	'	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60		81220	VITERBE
100   100		MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 500	45		82290	MEAUZAC
MATTY Samula   \$10 motion de Mortanciane   \$200 ALBERTUILLE (AGARDO   12 motion \$2 m	MARTY Christian	740 chemin de l'Eglise	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE				Tarn en 82		
MARY SAMUL (							Nappe d'accompagnement du		
MASEIN, MORPH   Le plojl	MARTY Samuel		82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		29 000	30		82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MARIEL Inches   Leimet   Leimet   Leimet   Leimet   Librate   Libr	MASSIMINO Francis		82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	8 000	10		82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MARSEL PRIMERS (LIGHED)  AMURSEL PRIMERS (LI	MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE						
MANURIES DIDIEN	MAUREL Line	Laimet	81340 SAINT-CIRGUE						
MAURIES DIDIRE  LE MAS  B1440 SAINT-JULIEN-DU-PLY  rui  ALRICES DERMA  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1000 ALBI  Cricine (ERGEN) 1.5 Rus  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  ARSSUEL 1.1841 - CREMINU 8  B1570 MERULIN-SUR-AGOUT  B1181 MERU	MAUREL Philippe		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		20 000	25		82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
Entrice Remort   1 File use   Circle   1		LIVIOUC			20 000	30			
MURIES CHINISIANE  LA TOROUNIÓN  PASAURI SI 14 CREMIN DE PARANTE  ARTINOLÍFE CORNITONI  MERICO JAMER	MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000				
MANURSER CONSINQUE  FOR PRARAYE  1579 VIELUMS-SIR-AGOUT  MASSUEL 1144 CHEMIN DE  1679 OLESTEL-SRAMSIN  MANUROURS DONNINQUE  1680 PARAYE  1679 OLESTEL-SRAMSIN  MASSUEL 1144 CHEMIN DE  1670 OLESTEL-SRAMSIN  MASSUEL 1144 CHEMIN DE  1670 OLESTEL-SRAMSIN  MASSUEL 1144 CHEMIN DE  1670 OLESTEL-SRAMSIN  MASSUEL 1144 CHEMIN DE  1670 OLESTEL-SRAMSIN  MENTADIER Mathieu  2 921 route de Lavilleurle  2 921 route de Lavilleurle  2 921 route de Lavilleurle  2 1213 LAFRANCAISE  2 1213 LAFRANCAISE  2 1213 VILLEMADE  2 1214 VILLEMADE  2 1214 VILLE	MAURIES Bernard		81000 ALBI		45 000	40			
MASSIEL 1814 CHEMIN DE	MAURIES Christiane		81390 BRIATEXTE	oui	30 000	40	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
MESILOF Andre MASSILL 1814 CHEMN 10 00 1 00 00 0 00 00 00 00 00 00 00 00	MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout	t 81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
NECKE Nambieu	MERIGOT Andre		82100 CASTELSARRASIN	oui	7 000	40	Nappe d'accompagnement du	82100	CASTEL SARRASIN
Merchanthieu   2 921 route de Lavilledieu   82290 LACOURT-SAINT-PIERRE   10 00 20   Nappe d'accompagnement du 2239   RARAN-OTSLEMADE   10 00 20   Nappe d'accompagnement du 2239   MARAN-OTSLEMADE   10 00 20   Nappe d'accompagnement du 2239   MARAN		KOUBY							
Tame in 25   Section   S	MEVED Mathiau	2 021 soute de l'avilladies	92200 LACOURT CATAIT RIFERE	Oui					
MAILE Line Françoise   320 CHEMIN DE SAINT   82130 VILLEMADE   30 000 025 TARAP partie 82 82130 VILLEMADE   82100 CES PARTE   82130 VILLEMADE   82200 ALBEFEUILLE-LAGARDE   8200 025 TARAP partie 82 8220 ALBEFEUILLE-LAGARDE   8200 025 TARAP partie 82 8220 ALBEFEUILLE-LAGARDE   8200 025 TARAP partie 82 8220 ALBEFEUILLE-LAGARDE   82200 CES PARTE   82200 CE							Tarn en 82		
MICHIEF Brighte 6 7 ROUTE DE MONTAUBAN 82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE MICT Sandrine Longouyrou 81300 CRESPINET 82100 LES BARTHES 5 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82100 LES BARTHES 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15 600 7 TARN partie 82 82200 MICHIEF ACARDE 15							•		
MICHANONT Jean-Marc  MICHANONT								82130	VILLEMADE
MIRAMONT Jean-Marc	•						TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
SAME   SAME		= :							
NOUGAYRED CLUDINE NOUGAYRED CLUDINE NOUGAYRED CLUDINE NOUGAYRED CLUDINE PAILLOT NOUGAYRED CLUDINE PAILLOT NOUGAYRED CLUDINE PAILLOT NOUGAYRED CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUGARD CLUDINE NOUG	MIRAMONI Jean-Marc	BAIIMENI	82100 LES BARTHES				Tarn en 82		
NEGER Norbert NEGER Norbert NOUGAYREDE CLAUDINE PAILLOT 82200 LIZAC 15 000 50 TANN partie 82 82200 LIZAC 15 000 50 TANN pa				oui			Nappe d'accompagnement du		
NOUGAYREDE CLAUDINE PAILLOT 82200 LIZAC 15 000 50 TARN partie 82 82200 LIZAC 256ER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 4 TARN MOYER RIVE CASTER 1 TARN MOYER RIVE CASTER RIVE CASTER 1 TARN MOYER RIVE CASTER RIVE RIVE RIVE CASTER RIVE RIVE RIVE CASTER RIVE RIVE RIVE RIVE RIVE RIVE RIVE RI	NEGRE Norbert	MOMNAYRE	82130 LAFRANCAISE			12	Nappe d'accompagnement du		
DOMEST   Jean Jacques   BOULBE   82290 BARRY-D'ISLEMADE   5 600 7 CASIER 4/TARN MOYEN RIVE   82290 BARRY-D'ISLEMADE   82290 ALBEFEUILLE-LAGANDE   8251 30 GARCHE ACC   CASIER 1/TARN MAUR RIVE   82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE   82600 MAISTIDE-DU-TEMPLE   8251 30 GARCHE ACC   CASIER 1/TARN MAUR RIVE   82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE   82290 ALBEFEUILLE-LAGANDE   82290 ALBEFEUILLE-LAGANDE   82290 ALBEFEUILLE-LAGANDE   82290 ALBEFEUILLE-LAGANDE   82290 BARRY-D'ISLEMADE   82290 BAR	NOUGAYREDE CLAUDINE								
CASELLO Frederic   1161 route de Montauban   8290 ALBEFEUILLE-LAGARDE   28 251 30   CASIER I TARRI NAVIA RIVE   62 200   ALBEFEUILLE-LAGARDE   28 251 30   CASIER I TARRI NAVIA RIVE   62 20 20   ALBEFEUILLE-LAGARDE   28 200   ALBEFEUILLE-LAGARDE							CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE		
125 route de Montauban   82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE   32 960   35   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   50   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   48 000   60   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290   TARN partie 82   82290   ALBEFEUILLE-LAGARDE   82290   TARN partie 82   82290	ORBELLO Frederic						CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
PADIE Arlette  1367 route de Lagrave 82290 BARRY-D'ISLEMADE PARIS ECIAUDE PARIS ECACOMORIS EN LOCATELANION PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS ECIAUDE PARIS E					32 960	35		82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
PAIRE BRUNO GANDALOU 1858 CHEMIN DE MERLANES B2100 CASTELSARRASIN DE MERLANES B2100 CASTELSARRASIN DE MERLANES B2100 CASTELSARRASIN B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CASTELSARD B2100 CAS	ORBELLO Mathieu	1125 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		48 000			82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
PARTIE PRINTO DE MERLANES B2100 CASTELSARRASIN DE MERLANES B200 MOISSAC 20 500 40 PARTIE PE PR 1976 ACC Nappe d'accompagement du Tarn en 82 PASCHETTA ERIC DE VACQUIER DE VACQUIER B34 chemin de B65 deblanche B65 deblanche B75 BENOIT B75 CAC B75 CAC B75 BENOIT B75 CAC	PADIE Arlette	•	82290 BARRY-D'ISLEMADE		32 000	40	Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
PASCHETTA ERIC   LE CANONGE 2200 ROUTE   DE VACQUIER   S31340 MAGDELAINE-SUR-TARN   DE VACQUIER   S3140 MAGDELAINE-SUR-TARN   DE VACQUIER   S3140 MAGDELAINE-SUR-TARN   DE VACQUIER   S3140 MAGDELAINE-SUR-TARN   S34 chemin de Bordeblanche   S36 chemin de Bordeblanche   S3160 BESSIERES   6 000			82100 CASTELSARRASIN		2 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
DE VACQUIER 81340 MAGDELAINE-SUR-TARN 854 chemin de Bordeblanche 8150 CASTELNAU-DE-LEVIS PERIES JEROME 2870, Route de Castelsarrazin 2870, MOITSAC 31600 MOISSAC 2870 JUSTINE 414 ROUTE DES VERGERS 8200 MOISSAC 2970 JUSTIA PARTIE 82 8200 MOISSAC 2970 JUSTIA PARTIE 82 8200 MOITAUBAN 2970 JUSTIA PARTIE 82 8200 MONTAUBAN 2970 JUSTIA PARTIE 82 8200	PARISE Claude		82200 MOISSAC		20 500	40	Tarn en 82	82200	MOISSAC
PASTRE JULIEN  TRIGOBECURES  81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE  18 000 20 dadou (047-0400) 81440 VENES  PASTRE JULIEN  Bertasse  81700 PUYLAURENS  21 000 30 agout (040250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT  PELLISZIER Jean-Luc  St Martin du Taur  81600 MONTANS  7 500 10 Tarn DPF (00100) 81600 MONTANS  PELLIZZARI Laurent  Gaubií  81570 CUQ  12 000 60 agout (040250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT  Nappe d'accompagnement agout  81570 CUQ  12 000 40 Nappe d'accompagnement agout  81570 CUQ  12 000 50 Tarn DPF (00100) 8150 CASTELNAU-DE-LEVIS  PERIES JEROME  2870, Route de Castelsarrazin  2870, Route de Castelsarrazin  2870, MONTBETON  10 000 13 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  12 000 40 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  12 000 15 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  12 000 15 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  12 000 MOISSAC  1800 20 TARN partie 82  12 000 MOISSAC  1800 30 agout (040250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT  1800 15 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  12 000 MOISSAC  1800 30 agout (040250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT  1800 15 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  1800 MOISSAC  1800 5 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  1800 MOISSAC  1800 5 Tarn DPF (00100) 81100 CASTELNAU-DE-LEVIS  1800 MOISSAC  1800 5 Tarn DPF (00100) 81100 CASTELNAU-DE-LEVIS  1800 MOISSAC  1800 MOISSAC  1800 5 Tarn DPF (00100) 81100 CASTELNAU-DE-LEVIS  1800 MOISSAC  1800 MOISSAC  1800 MOISSAC  1800 5 Tarn en 82  1800 MOITAUBAN  1800 GAILLAC  1800 MOITAUBAN	PASCHETTA ERIC	DE VACQUIER	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		20 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VACQUIERS
PATIN Julien Bertasse 81700 PUYLAURENS 21 000 30 agout (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PELISSIER Jean-Luc St Martin du Taur 81600 MONTANS 7 500 10 Tarn DPF (O0100) 81600 MONTANS PELIZARI Laurent Gaubil 81570 CUQ 20 000 60 agout (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI Laurent 12 000 40 Nappe d'accompagnement agout 81200 GUITALENS (O40250) 81570 VIELMUR-SUR-AGOUT PAPELIZARI LAURENS (O40250) 81570 VIELMUR		Bordeblanche							
St Martin du Taur   81600 MONTANS   7 500   10   Tarn DPF (00100)   81600   MONTANS							,		VENES
Second Companies   Gaubil   Second Companies   Se			i				- '		
12 000   40   Nappe d'accompagnement agout   81220   GUITALENS			Į.						
2670   2670			22570 000			40	Nappe d'accompagnement agout	81220	
2870, Route de Carles JEROME   2870, Route de Carles Argune   82290 MONTBETON   10 000   13 Nappe d'accompagnement du Tarm en 82   82200 LIZAC	Pépin Jean-Christophe		81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		10 000		(04-0230)		CASTELNAU-DE-LEVIS
Oui   1 600   20 TARN partie 82   82200 LIZAC	PERIES JEROME		82290 MONTBETON		10 000			82200	LIZAC
PESSOT Antonio 414 ROUTE DES VERGERS 82200 MOISSAC 100 7 Nappe d'accompagnement du 171 men 82 100 MOISSAC 1800 5 Nappe d'accompagnement du 18200 MOISSAC 1800 5 Nappe				oui	1 600			82200	LIZAC
PESSOT Justine 782 chemin du Barthac 82200 MOISSAC 1 800 5 Nappe d'accompagnement du 82200 MOISSAC 1 800 5 Tarn en 82 MOISSAC 1 800 0 15 Affluent Tarn 03961070 81600 GAILLAC 30 000 15 Affluent Tarn 03961070 81600 GAILLAC 20 20 TARN partie 82 8200 MONTAUBAN 80000 MONTAUBAN 1 1 600 20 TARN partie 82 8200 MONTAUBAN 800000 MONTAUBAN 80000	PESSOT Antonio	414 ROUTE DES VERGERS	82200 MOISSAC		100		Nappe d'accompagnement du		
PLOUZEAU Ludovic 453 Chemin Saint Sauveur 81600 GAILLAC 30 000 15 Affluent Tarn 03961070 81600 GAILLAC  PORTAL Joel 1920 ROUTE D'ALBEFEUILLE LAGARDE D'ALBEFEUILLE LAGARDE CORBARIEU 82000 MONTAUBAN 1 600 20 TARN partie 82 82000 MONTAUBAN  POUJOL Alain CORBARIEU 82000 MONTAUBAN 1 600 20 TARN partie 82 82000 MONTAUBAN	PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 800	5	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
OUSOL Alain CORBARIEU 82000 MONTAUBAN 3 960 22 TARN partie 82 82000 MONTAUBAN  1 848 ROUTE DE 82000 MONTAUBAN 1 600 20 TARN partie 82 82000 MONTAUBAN  1 600 20 TARN partie 82 82000 MONTAUBAN	PLOUZEAU Ludovic		81600 GAILLAC		30 000			81600	GAILLAC
CORBARIEU 62000 MONTAUBAN 1 500 20 1ARN partie 82 82000 MONTAUBAN	PORTAL Joel	D'ALBEFEUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		3 960	22	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	POUJOL Alain		82000 MONTAUBAN		1 600	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
	POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	8 000	60	Tarn Hors DPF (O0100)	81250	CURVALLE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE
V référence = 55,07 hm³
V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements pompe V AUP débit					
préleveur	adresse	CP commune	mobile		(m³/h)	nom milieu	CP	commune
PRAISSAC Pierre	Saint-Maurice	82130 LAFRANCAISE		8 500	14	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
				16 000	40	Tarn en 82 Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
RUNET Jean Bernard	St Géry 11 rue de la Biade	81800 RABASTENS						
				16 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		RABASTENS
			oui	16 000	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS
UJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	COURRIS
UTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		30 000	60	dadou (O47-0400)	81390	PUYBEGON
AGT 2N	LA COURTADE HAUTE	81600 RIVIERES		57 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES
AJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		12 000	30	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
ACAOD NICOlas	1333 CHEMIN DE DACAZE	02230 HENDENC				Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				30 000	80	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du		
				1	25	Tarn en 82	82290	MEAUZAC
AMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		20 000	100	Tarn DPF (O0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
AYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
Minimo Sillion	23.05.			39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
Nagra III.	070 mile de la Casterilla	91900 COLEOUI ELIV		30 000	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX
AYSSAC Alain	820 route de la Santouille					•		
ECH Gilles	Le Bourdet	81600 SENOUILLAC		5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		SENOUILLAC
				35 000	55	Tarn DPF (O0100)	81600	RIVIERES
				5 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILLAC
COULES Gilbert	La Vivarié	81100 CASTRES		75 000	30	Thoré réalimenté (043-0400)	81100	CASTRES
EDOULES Daniel	La Micalie	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		18 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
		81220 GUITALENS		10 500	20	Nappe d'accompagnement	81220	GUITALENS
CARDOU Xavier	Sainte Hélène	01440 GOTTALENS				garenne (CB000141)		
				15 000	20	agout (040250)	81220	SERVIES
EUX Vincent	Labouyssière 306 chemin de Combis	81600 BRENS		5 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	BRENS
	de Cumpis			10 000	42	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
						Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
GHESSO Laurent	910 Chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 500	50	Tarn en 82		
SPE/DELBOSC Renée et Nicolas	Phelezines	82200 LIZAC		1 200	15	TARN partie 82	82200	LIZAC
CACHER Guy	Mazelié	81300 BUSQUE		27 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
OQUES Vincent	Le Fort	81120 LABOUTARIE		18 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
QUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILLAC		20 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81600	SENOUILLAC
-		81100 CASTRES		45 000	60	agout (O40250)	81570	SEMALENS
DUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS					Nappe d'accompagnement du		
OUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		8 000	25	Tarn en 82	82200	MOISSAC
JIZ Léandre	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		3 300	9	Tarn Hors DPF (O0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
ABARTHES Rose-Marie	12 La Fourezié	81570 FREJEVILLE		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout	81570	FREJEVILLE
ROAKTILS ROSE-Hone	12 La Fooreza	01370				(O40250) Nappe d'accompagnement agout		
				3 000	30	(040250)	81570	FREJEVILLE
AINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		9 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
	•			10.000	20	Nappe d'accompagnement du	82290	MEAUZAC
ANCHOLLE Jean-Bernard	375. impasse de Lunel	82290 MEAUZAC		10 000	20	Tarn en 82		
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
ARL des Gazons occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU	81800 COUFOULEUX		17 100	80	Nappe d'accompagnement	81800	COUFOULEUX
	LAC.					ginibré (CB000125) Nappe d'accompagnement du	00000	DADDY DIEC EMADE
ARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
ARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-		200 000	200	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIER
	Route de Graulhet	PIERRE 81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
RL Jardins de la Vallée du Dadou				15 000	30	Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS
RL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS						
RL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		1 070	60	Tarn DPF (00100)	81370	SAINT-SULPICE
				1 000	60	Tarn DPF (00100)	81370	SAINT-SULPICE
S LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (040250)		GUITALENS
				1 000	30	Nappe d'accompagnement agout	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
						(040250)		
S Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		GAILLAC
S Sud Ouest Pépinières	Caytivel	81600 RIVIERES		10 000	15	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS
CA DOMAINE DE VERNHES	VERNHES	31340 BONDIGOUX		2 000	21	Puits 31 UG 176 ACC	31340	BONDIGOUX
CEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		90 000	85	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
		*		30 000	50	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AUSSILLON
				75 000	50	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE
	3800 ROUTE DE SAINT							
EA BERNARD MARTINI	WAAT	81800 COUFOULEUX		45 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		COUFOULEUX
				30 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81370	SAINT-SULPICE
CEA CHATEAU LACTOURC	Lastours DEPARTEMENTALE	81310 LISLE-SUR-TARN		20 000	45	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
EA CHATEAU LASTOURS	988	OTOTO FIDE-DOK-19KN						
				70 000	95	Tarn DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
EA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
	BARBETTE				25	Tarn DPF (O0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
EA DE BEL AIR	RAFFIS	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		12 000				
EA de Bellerive	Bellerive	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O40250)	81500	LAVAUR
EA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
					210	TARN partie 82	82200	MOISSAC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 55,07 hm³

V demandé total = 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractérist pompe	iques des V AUP				
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	débit (m³/h		СР	commune
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE				Tarn en 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
	Domaine des Pères - ST		1	40 000	25	GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA DE CASTANET	BENOIT	82200 MOISSAC		20 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (O40250)	81500	AMBRES
	325 CHEMIN DE			32 430	40	agout (O40250)	81500	AMBRES
SCEA DE L'HORIZON	TRIGOBEOURE	31660 BUZET-SUR-TARN		14 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		9 600	12	Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	82100	LES BARTHES
				16 000	20	Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				48 400	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
CEL DE LUMBON CO	1400 route de			38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
CEA DE LUNERIVES	Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				28 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
	DD JEDE HALLES AAAA			14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
CEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		6 400	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
		ļ	oui	18 000	50	Nappe d'accompagnement du	82100	
CEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE	82200 MOISSAC		44 000	45	Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
	CHAMBERT	OZZOO MOISSAC		44 000	45	Tarn en 82	82200	MOISSAC
				7 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
	2402 1			14 000	160	TARN partie 82	82200	MOISSAC
CEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		28 000	20	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER
CEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (O40250)	81500	AMBRES
				171 000	160	agout (O40250)	81500	LAVAUR
				180 000	160	agout (O40250)	81500	LAVAUR
				156 000	160	agout (O40250)	81500	
CEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82		
CEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE	82370 LABASTIDE-SAINT-		36 000	60			
CEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148	PIERRE				TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	823/0	LABASTIDE-SAINT-PIERF
CEA DOMAINE DO COOGE	route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		51 800	40	GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				112 000	300	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	20	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				125 000	130	TARN partie 82	82100	
CEA DU CHATEAU D'ESCABES Perez Jean- rmand	33 route d'Albi	81800 RABASTENS		7 600	13	Nappe Lavergne O39 30560 ACC	81150	
CEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		31 680	25	Tarn Hors DPF (O0100)		
				14 640		Tarn Hors DPF (O0100)		
				17 880		Tam Hors DPF (O0100)		
CEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		240 000		Tarn DPF (O0100)		
CEA EN GOURAU - EN SEGUR		81500 LAVAUR		27 000		agout (040250)		
	,			4 890		agout (O40250)		
CEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC				Nappe d'accompagnement du		
		January Holoshe		25 000	45	Tarn en 82		
				50 000		TARN partie 82 CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82200	MOISSAC
				40 000		GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EA Grains d'Autan		B1500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE
CEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	B1800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
	1311 Chemin de			32 400		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
EA HUGUET	Trescasses (	32100 CASTELSARRASIN		25 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				30 000	80	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
						Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du		
EA LEC CRANCEC	70 chemin du Camp de La			15 000	73	Tarn en 82	82200	MOISSAC
EA LES GRANGES	Grange E	32100 LES BARTHES		105 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				101 500	65	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	A RIVE   RECEIVED	LES BARTHES
				87 500	70	Nappe d'accompagnement du		
					36	Tarn en 82 CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -		CASTELSARRASIN
					1	RAFIE - PE nº176 ACC		
							82100	CASTELSARRASIN
EA LEC VERGERS DE NOTRE DANS	LA BARONNE 350 ROUTE	4550 000-					82100	CASTELSARRASIN
EX LES VERGERS DE NOTRE DAME	DE MEZENS	1660 BUZET-SUR-TARN	oui	55 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
EA LESCOT	858 ROUTE DE NAVIDALS 3	1340 VILLEMATIED		15 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VILLEMATIER

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

 caractéristiques du PE

 V référence =
 55,07 hm³

 V demandé total =
 50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri pompe					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA PERIES	Lascanale	82200 LIZAC		19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				19 200	24	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC
	N. 191.	01570 FD5351/0115		36 000	25	Tarn en 82 agout (040250)	81570	FREJEVILLE
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE				Nappe d'accompagnement agout		
				36 000	15	(040250)	81570	FREJEVILLE
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		100 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint- Laurent	82000 MONTAUBAN		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				8 100	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	ouì	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
SENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 000	20	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE
SERIE PATRICE	POULET	31380 MONTJOIRE		25 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		30 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2. Allée des Platanes	82370 REYNIES		1 512 000	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES
				720 000	1 500	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
SIAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN	oui	4 250 000	5 940	TARN partie 31	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
				290 000	720	TARN partie 82	82370	NOHIC
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		20 480	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500	MARZENS
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		54 000	50	agout (040250)	81710	SAIX
				54 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX
SOULAYRAC Jean-Marc	Place d En Rigaud Haut - 525 chemi 525 chemin de Belsoulel	81500 AMBRES		30 000	36	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
	Deisother			20 000	25	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
SOULDADIE FRANCIS	670 CHEMIN CARRELIS	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		18 000	25	RIEU TORT	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN
SOULIE Daniel	Lacombe	81430 AMBIALET		9 000	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
SOUTADE Cécile	Le bourg	81340 COURRIS		2 800	25	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	COURRIS
FERRAL Landry	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	7	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
FERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		24 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				7 500	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
resseyre sylvie	399 Route de Ferrières	82290 BARRY-D'ISLEMADE		15 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
HOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		10 500	40	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE
HOHAS GENEVIEVE	digital to riduc		oui	6 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET
OCHON Philippe	ST JULIEN	82200 MOISSAC		18 000	7	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC
***				33 000	50	Tarn en 82 Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
REGAN Jean-Roch	Les pelegrys	81800 LOUPIAC		33 000	50	Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC
	LE DITOU	81220 DAMIATTE		8 000	35	agout (040250)	81220	DAMIATTE
AGLIENTI FRANCIS	LE RITOU	81220 DAMIATIE		14 170	75	agout (040250)	81220	DAMIATTE
/AISSIERE René	Borde haute	81500 LABASTIDE-SAINT-		28 770	35	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGE
	93 AVENUE DE REALMONT	GEORGES 91120 LABOUTABLE		20 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
/AISSIERE Patrice	22 MACHOL DE VEVENOMI	OTTES ENDOGTAINE		24 000	35	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE
/ERGNES Alain	279, Route Gaillardou	82130 MONTASTRUC		4 800	6	Nappe d'accompagnement du	82130	LAFRANCAISE
ERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn en 82 Tarn Hors DPF (O0100)	81800	RABASTENS
TATGE CLAUDE	LA TUILERIE	81800 ROQUEMAURE		15 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
	Malsevire chez M. et Mme	-	oui	30 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC		LAFRANCAISE
/IGUIER Philippe	DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	Oui	30 000	4.3	Happe rain (Sected) DPT) ACC	32130	2 a fortientale

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 3,25 hm³

V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			pompe	V AUP								
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h	) nom milieu	СР	commune				
ARBIA Michel	BORDE GRANDE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN				
BASSEGUI Michelle	Merle 400 chemin Lartigue	82170 POMPIGNAN		1 670	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82170	POMPIGNAN				
loquel David	Gamot	31620 BOULOC	oui	100 000	130	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE				
	DCD AVDOLG DO GLOVA			50 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE				
OILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS				
atuve.				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	02/10	BRESSOLS				
ONNIEU Rene ONTEMPI Arnaud	1191 Route de Fronton	82370 ORGUEIL		50 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	02370	ORGUEIL				
OUSIGNAC ALAIN	1291 chemin des Brugues LE TERME 697 CHEMIN DU	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000 6 000	10 18	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC				
OUYSSET Jean-Louis	VERVERT CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		3 000	5	Puits 31 UG 176 DEC Casier BRGM 99 UG TARN 176	31340 82200	VILLEMUR-SUR-TARN				
OUYSSI Max	7, Impasse des Vignes	82700 MONTECH	oui	26 000	35	en 82 DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82710	LIZAC BRESSOLS				
DUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-	J Gui	15 000	15	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE		CAMPSAS				
ROUSSE Henry	LA PANDOULE 86 ROUTE	PIERRE 31620 VILLAUDRIC		5 000	5	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC				
ADAUX Yohan	DE SAYRAC Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		3 800	4	Nappe déconnectée 81 UG 176		RABASTENS				
ndel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE				
PEL BOVI D'OC	Domaine de Bexianix 2224 route de Castelsarrasin - BP	82290 MONTBETON		50 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MONTBETON				
APMARTIN CATHY	24 LE LUGATOU	82600 SAVENES	ouí	24 500	35	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC						
RCY JEAN-PIERRE	25 RUE DU DOCTEUR ESOUIROL	11300 LIMOUX	oui	16 000	50	Puits 31 UG 176 DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620 31660	FRONTON BESSIERES				
RDETTI Eric	121 chemin de Boutines	82370 CAMPSAS		29 000	8	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS				
ABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	MONTBETON				
ARTIER Loic	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		7 500	15	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS				
ř				1 250	5	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS				
QUOT ROSALIE	Les Rouzies 668 chemin de Coutal	31620 VILLAUDRIC		4 000	16	GAUCHE DEC Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC				
LIGONDES Lionel	FUMEREAU	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		30 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE				
				20 125	40	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON				
MOT Didier	LA MOTHE	82370 CAMPSAS		5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS				
SSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 500	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC				
CONS Christian	2681 route des Fourrieres - Virolles	82100 CASTELSARRASIN		40 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN				
RL ALARY	315 ROUTE VILLEMATIER			22 000	30	RAFIE - PE n°176 DEC Gravières 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS				
RL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		3 000	22	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIER				
RL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		15 000		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN				
RL DE BELBEZE	915 CHEMIN DE BELBEZE	l l	oui	60 000	80	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON				
RL DE BOURDAYA	Lieu-dit BOURDAYA	31380 MONTJOIRE	oui	24 000	30	Puits 31 UG 176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	31380	MONTJOIRE				
RL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN				
	2333 route des Cloutiers -			24 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN				
RL DE GOYNE	Goyne	82100 CASTELSARRASIN	oui	60 000	00	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE				
RL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		8 000	30	RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN				
				12 500	22	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN				
RL de LAGARRIGUE		81600 SENOUILLAC		6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	81600	SENOUILLAC				
RL DE VILLETTE	1601 CHEMIN DE VILLETTE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN				
1 P.C. 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	ESPAGNET 1875 ROUTE DE			10 000	40	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN				
L DES JOUANINELS	GRISOLLES	31620 FRONTON		25 000		Puits 31 UG 176 DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	31620	FRONTON				
RL DES SALBOUS		32290 MONTBETON 32370 LABASTIDE-SAINT-		5 600	,	GAUCHE DEC	82290	MONTBETON				
RL DOMAINE DE LESCURE		PIERRE		16 000	20	GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR				
N DOMAINE CAINT DIEDDE	400	32370 LABASTIDE-SAINT-		25 000	10	GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR				
RL DOMAINE SAINT PIERRE	679 chemin du Ouart -	PIERRE		9 600	12	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR				
RL DU CAUSSE	Verlhaguet	32000 MONTAUBAN		3 000	23	GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS				
RL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin 8	32100 LES BARTHES	oui	2 500	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LES BARTHES				

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

#### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE
V référence = 3,25 hm³
V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

The second secon			Water project					
Caractéristiques des préleveurs				tiques des	prélève	ments		
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS			15 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
	60 chemin de Bols vieux			35 200	44	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MONTBETON
EARL DU TOURON	oo chemin de bois vieux	azza Montación		22 400	28	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
						GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				64 000	80	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		36 000	45	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				36 000	45	GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL FOUCHOUNET	1790 ROUTE DE CAMPSAS	31620 FRONTON	oui	13 000	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		16 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE -	82100	CASTELSARRASIN
LANE GANZA	33 CHE AT BE E1000					RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE		
				16 000	20	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LA COUTELIERE	EN TOURETTES 381	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
	CHEMIN DE LA SANSONNE					CASIER 11 /BASSE TERRASSE	02100	CACTEL CADDACIAL
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		32 000	40	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		25 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL LES FALLIERES	2144 ROUTE DES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		1 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
EARL MASSA	FALLIERES 3880 route de Lavilledieu -	82710 BRESSOLS		7 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
	REBEQUET 2418 ROUTE DE	31660 BESSIERES		1 000	7	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BESSIERES
EARL O JARDIN IDEAL	MONTAUBAN 836 route de Labastide-du-			12 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MEAUZAC
EARL RUELLE MIRAMONT	Temple	82290 MEMOZAC				GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	MEAUZAC
	72 chemin de			8 000	15	GAUCHE DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
EARL SAMARA	Planquemarquet	82290 MEAUZAC		4 000	5	GAUCHE DEC CASIER 4 / TARN MOYEN RIVE	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				4 000	5	GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL STEPHANE LARROQUE	Doumerc	82240 LAPENCHE		60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	81500	AMBRES
FABRE Jean Marc	NAUDIS	82700 MONTBARTIER		30 000	38	GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
FALBA Gilbert	429 Route du Frontonnais	82700 MONTBARTIER		28 000	35	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	ORGUEIL
FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Pratviel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
FISSORE Philippe	3330 route des Cloutiers	82100 CASTELSARRASIN		14 400	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
CASC ADMINISTRA	HAMEAU DES LUQUETS 258	31660 BUZET-SUD-TARN		30 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC ARMINGAUD		31000 BOZET 30K TAKK				CASIER 1 /TARN AVAL RIVE		
GAEC DE BELLE PLAINE	1506 route de Belle Plaine -Lassalles	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	35	GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GAEC DE BORIO BLANC	783 CHEMIN DE BORDENEUVE	31340 VILLEMATIER		60 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMATIER
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	20 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GAEC DE LA GARRIGUE	541 CHEMIN DE PELLAUS	/ 31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GAEC DE LEVRET	ST MAURICE	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82130	LAFRANCAISE
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ	31620 FRONTON		10 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
GAEC DU CART	2005 RTE DE NOHIC 312 chemin de Gimbelet -	82000 MONTAUBAN		50 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
GALC DU CART	Verlhaguet			12 000	15	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		3 000	26	GAUCHE DEC Nappe agout (040250) DEC	81220	GUITALENS
GAEC DU POTIER GAEC LAFFORGUE JEAN ET FILS	121 ROUTE DE FRONTON			47 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
	1320 B route de Fabas -	82370 LABASTIDE-SAINT-		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC VEYRAC	Camperdut	PIERRE		20 000	15	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				60 000	75	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82370	CAMPSAS
	SAYRAC 403 RTE DES					GAUCHE DEC		
GALY MAXIME	ECOLES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		3 900	20	Puits 31 UG 176 DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GERBAUD JEAN-LOUIS		82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		80	5	GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GFA DE PEYBORBES	443 chemin de Peyronnets	82170 FABAS		32 000	40	GAUCHE DEC	31230	FABAS
GHIBAUDO David	FOURRIERES HAUTES	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
GIMAZANE-TEILHET Dominique	1867 route de Belle Plaine	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 170	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JALLAIS Laetitia	491 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 000	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JANY Laurent	Le Bouyssou	81990 CUNAC		24 000	4	Nappe infernats (03910610) DEC	81990	CUNAC
JOUGLA REGINE	6 CHEMIN LA RIVIERE	31790 SAINT-SAUVEUR		2 500	70	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

 caractéristiques du PE

 V référence =
 3,25 hm³

 V demandé total =
 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs	•		pompe	tiques des V AUP	prélév débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h	) nom milieu	CP	commune
LAMANA Nathalie	1320 chemin de Miquel - Montagne	82710 BRESSOLS		3 000	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTEC	H 82710 BRESSOLS		24 000	30	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82710	BRESSOLS
			oui	44 000	50	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		8 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN
IARGARIA Elie	TICOL- HAUT	82290 BARRY-D'ISLEMADE		2 400	3	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
IARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 800	11	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
MARTY Jeanne	726 chemin de Jamounet	82100 CASTELSARRASIN		16 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE	- 82100	CASTELSARRASIN
				14 000	50	RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
MAYANOBE Marthe	4991 route de Gandalou - Lagravette	82100 CASTELSARRASIN		7 200	9	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
				14 400	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE n°176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
IERCADAL Jean	741 IMPASSE BOURDETTE	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRI
ERIANNE GILBERT	525 CHEMIN DE LA RIVIERI	31380 MONTJOIRE		2 000	30	Gravières 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
EYER Martine	335 chemin de Négret	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		29 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERR
				16 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERR
IEZAMAT David	1980 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE RAFIE - PE nº176 DEC	- 82100	CASTELSARRASIN
ONTOUX Louisette	596 chemin des Mellets	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
ICOLETTI LAURENT	970 ROUTE DE MONTAUBAN	31620 FRONTON		25 000	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
OUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		36 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	8	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 600	7	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
NNO Gerard	2013 route de Brial	82700 MONTBARTIER		33 600	42	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT RIVE	82700	MONTBARTIER
AGES JACQUES	405 CUELTY) DE 011111-			36 000	45	GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
	485 CHEMIN DE SAUMATE 1575 CHEMIN DE	31620 FRONTON		3 000	6	Puits 31 UG 176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	31620	FRONTON
IRE LIONEL	MASSAGOT	82100 CASTELSARRASIN		12 000	20	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
AIRE Christine	004 Chamin de Lévis	224.00		5 000		DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82100	CASTELSARRASIN
		82100 CASTELSARRASIN		1 000	3	GAUCHE DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
tADES Patrick	366 ROUTE DE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	30	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
Belchim Crop Protection	Parc Tertiaire de Bois Dieu 3 allée des chevreuils 2615 ROUTE DE	69380 LISSIEU		9 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
MBUSSY GERALD	VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		15 000		Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
RL DES TROUILLES		82130 LAFRANCAISE		30 000	23	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
EA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
EA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EA DE CANTELOUVE		82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		9 600	12	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		30 000		CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				1 200		CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
	Commission Code Code Code Code			100	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
EA DE GRANDE COTE	Grande Cote 20 RUE DU BIARD	32170 POMPIGNAN		40 000	40	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EA DE PROCEA	ROOTE DE BELLEFERCHE	32100 CASTELSARRASIN		15 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EA EN DURAN	1420 ROUTE DE PAULHAC	1		18 000		Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
EA LA BUSQUETTE		31620 VILLAUDRIC		40 000		Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
EA LA TERRASSE		32370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE	oui	30 000		CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRI

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 3,25 hm³

V demandé total = 2,89 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéri: pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		105 000	26	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
STEFANELLO Maryse	4611 Route de GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		3 500	18	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE nº176 DEC CASIER 11 /BASSE TERRASSE	82100	CASTELSARRASIN
				6 500	29	DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		9 000	2	Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
VEGLIA Daniel	386 Chemin de Gélardy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		7 200	9	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
VIRENQUE François	1320 CHEMIN DE MIQUEL	82710 BRESSOLS		6 000	13	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ZANON Serge	760 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		8 000	10	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
				30 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs  préleveur	adresse	CP commune	Caractéristique pompe V Al	JP	débit			
ABELLO Philippe	La Garde	81500 GARRIGUES	mobile (m	0 110	(m³/h) 0	) nom milieu PLAN D'EAU 2514 : PRAT	CP	commune GARRIGUES
ALBAR ERIC	ALBIN	81340 DOURN		1 400	40	MAJORE	34160	
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON-				PLAN D'EAU 2340 : ALBIN PLAN D'EAU 1848 : LA	81340	DOURN
ALBERT Claude		LABESSONNIE		5 000	31	BOULOUYE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
ALBERT JEROME	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT	İ	8 000	28		81990	FREJAIROLLES
	L'ourmarie	81440 VENES	19	9 500	22	PLAN D'EAU 4289 : L'OURMARI	E 81440	VENES
ALBOUY JEROME	Le Maure	81390 SAINT-GAUZENS	9	9 000	18	PLAN D'EAU 2839 : EN PARAYRAL	81390	PUYBEGON
				7 000	15	PLAN D'EAU 3843 : PIBRES	81390	PUYBEGON
ALBOUY Etienne	La Serre	81390 SAINT-GAUZENS	22	2 000	32	PLAN D'EAU 2943 : CAP BIAU	81390	SAINT-GAUZENS
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE	15	5 400	0	PLAN D'EAU 2269 : BORIO NOVO	81440	BROUSSE
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	20	000	40	PLAN D'EAU 1861 : Château de Ronei	81120	ROUMEGOUX
			19	500	20	PLAN D'EAU 2150 : La	81120	ROUMEGOUX
			20	000	40	Ramoundonie PLAN D'EAU 2941 : Saint Guiral		ROUMEGOUX
ASA BOIS DE L'OEUVRE	SIRVEN	81600 CADALEN	I	000	0	PLAN D'EAU 2010 : L'OEUVRE	81600	CADALEN
ASA CARBES JONQUIERES	MAIRIE	81440 JONQUIERES		000	0	PLAN D'EAU 2128 : TEULETIE-	81570	CARBES
ASA de FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN		000	120	VIEILLE Lac ASA de Florentin	81150	FLORENTIN
ASA LAUDIE	Plazolles	81990 CUNAC	ł .	000	0	PLAN D'EAU 2114 : LA LAUDIE		CUNAC
ASA MONTANS PEYROLE	MAIRIE DE PEYROLES	81310 PEYROLE	1 500		1 250	PLAN D'EAU 2303 : BUGAREL	81310	PEYROLE
ASAI BOIS BLANC	PRELIES CHEZ MR TANIS	81500 GARRIGUES		. 000	15	PLAN D'EAU TRUCOL	12220	LUGAN
ASL DAYDE BOUSQUET	DOMAINE DE LOMBARDS	81600 MONTANS		. 000	0	PLAN D'EAU 2733 : PEYREMARTY		MONTANS
ASL FAURE-RAUCOULES	Les Pujades	81800 RABASTENS				PLAN D'EAU 2146 : LES		
	-			800	45	PUJADES	81800	RABASTENS
ASTRUC Joel	Malsifrègue	81390 SAINT-GAUZENS	10	000	25	PLAN D'EAU 2299 : BOIS GRAND	81390	SAINT-GAUZENS
BALITRAND Jean-Pierre	1 rue Colonel Pointurier	31000 TOULOUSE	54	000	45	PLAN D'EAU 2933 : LA VERGNE	81600	GAILLAC
BALOCCO Michel	460 route de Montech	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE	28	000	35	Plan d'eau 82000537 ( 360 m³)	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
BARBANCE Jean-Philippe	La Ramégé	81340 SAINT-CIRGUE	7	650	0	PLAN D'EAU 3624 : LA RAMEGE	81340	SAINT-CIRGUE
BARRAU Bernard	Frescatis	81120 SAINT-ANTONIN-DE- LACALM	31	700	30	PLAN D'EAU 2189 : FRESCATIS	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
BARRIAC NICOLAS	FRANCOUMAS	81440 LAUTREC	20	000	0	PLAN D'EAU 2872 : LA PAUSE ET	81440	LAUTREC
						FRANC PLAN D'EAU 3088 :		
DELL OTTE BUT TODE				000	0	FRANCOUMAS PLAN D'EAU 2323 : LE MOULIN	81440	LAUTREC
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS	4	500	30	D'AYRAL	81600	MONTANS
BENEZETH Henri	Colombars	81350 SERENAC	10	000	15	PLAN D'EAU 2878 : COLOMBARS - SAOUD	81350	SERENAC
BERLOU Philippe	Lempery	81120 TRAVET	30	000	35	PLAN D'EAU 2534 : LA THOMAZIE	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
BERTACCHE Ghislain	Le Chapitre	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES	30	000	27	PLAN D'EAU 3072 : LE	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BIGOT Jean-Claude	Ferrand	81500 LUGAN		600	30	CHAPITRE PLAN D'EAU 1897 : FERRAND	12220	LUGAN
SIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		100	11	Lac lieu dit l'Espardeille	81220	VITERBE
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC		000	80	Plan d'eau 82005718 (100000	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BONNAFOUS Serge	La Fabrié	81350 VALDERIES		283		m3) PLAN D'EAU 2539 : LA FABRIE	81350	VALDERIES
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-		000	50	PLAN D'EAU 2713 : LA		
BOUDES PATRICE		CONTEST				MARNIERE PLAN D'EAU 2723 : LA	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
	La Barbastié	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		000	30	BARBASTIE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
BOUDET Serge	TALABAS	81300 GRAULHET	8	000	15	PLAN D'EAU 2380 : TALABAS	81300	GRAULHET
BOUSQUET Bernard	Sié	81600 MONTANS	15	000		PLAN D'EAU 3074 : PEYREMARTY	81600	MONTANS
BOUSQUET Jean Marc	MOYNES	81360 MONTREDON- LABESSONNIE	150	800	50	PLAN D'EAU 2615 : COMBE DES PIBOULE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
BRESSOLLES Didier	Las Combes	81500 PRATVIEL	11	800			81500	PRATVIEL
BRETOU Marc	Montaigut	81310 LISLE-SUR-TARN	3	000	0	PLAN D'EAU 3075 : LE POUGET	81310	LISLE-SUR-TARN
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC	60	000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
CALMETTES Michel	bonastre	81990 CARLUS	9	800		PLAN D'EAU 3060 : RIEU ROUGE	81990	CARLUS
AMBOURNAC Nadine	La Forêt	81310 PARISOT		000			81310	PARISOT
AMPMAS Jacques	le Serayet Bas	81160 ARTHES		500		DIAM D'EALL 4407 - LE CEDAVED		
·					Ü	BAS ET PLAN D'EAU 3079 : METAIRIE	81160	ARTHES
ELARIES NELLY	Métairie Basse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	6	000		BASSE	81440	MONTDRAGON
ENEDESE THIERRY	ROUGUILHAUD	81600 AUSSAC	30	000	40	PLAN D'EAU 2308 : FONT NEUVE	81600	AUSSAC
			17	300	40	PLAN D'EAU 3004 : REYNES	81600	FENOLS
			12	800			81600	FENOLS
HABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		600			81440	LAUTREC
HAILLAN Christophe	Astarac	81310 PARISOT	46				81600	MONTANS
HANSON Hervé	Samounet	31340 VACQUIERS 81430 VILLEFRANCHE-					31340	VACQUIERS
LUZEL Michel	Vestes	D'ALBIGEOIS	39 :	500	0	PLAN D'EAU 2444 ; LE SERVY	81430	BELLEGARDE
LUZEL Serge	La Caminade	81120 POULAN-POUZOLS	57 (	000	15	PLAN D'EAU 2741 : PRAT-BRU	81120	POULAN-POUZOLS
OMBEBIAC JEAN	LE CELLIER	81630 MONTVALEN	27 (	000			81630	MONTVALEN
ROUZET YVETTE	En Bourriet Haut	81390 PUYBEGON	15 (	000	30	PLAN D'EAU 2265 : LES PASSETS	81390	PUYBEGON
UMA de PUYGOUZON	Saint Blaise					PLAN D'EAU 5113 : ST BLAISE	81000	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

 caractéristiques du PE

 V référence =
 15,28 hm³

 V demandé total =
 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

			Maniel No.				#15-11 P.	
Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ements		
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)		СР	commune
David Geneviève	Reboul Vieux	81440 LAUTREC		46 500	50	PLAN D'EAU 3187 : REBOUL VIEUX ET R	81440	LAUTREC
DE CAMBIAIRE Caroline	Combaleran	81500 MARZENS		15 200	0	PLAN D'EAU 2861 : COUMALERAN EST	81500	MARZENS
DE GINESTEL Catherine	La Peyrié	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST		32 200	15	PLAN D'EAU 2711 : MAROC	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
DE MONTLEAU Dominique	Nicouleau	81310 PARISOT		12 000	40	PLAN D'EAU 3081 : LE BOUSQUET	81310	PARISOT
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-		25 000	0	Plan d'eau 82000491 ( 25000	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELHEURE Patrice	La Raffinié	PIERRE 81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 000	0	m³) PLAN D'EAU 2792 : LA RAFFINI	E 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
		82370 ORGUEIL		8 000	33	Plan d'eau 82001284 ( 8000	82370	ORGUEIL
DELIKAT JEAN-FRANCOIS	1371 ROUTE DU STADE					m <sup>3</sup> ) Plan d'eau 82002015 ( 25000	82290	MONTBETON
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000 25 000	70 33	m³) Plan d'eau 82002016 ( 25000	82290	MONTBETON
DILE Jean-Pierre	LES BARTHES	81300 GRAULHET		8 000	15	m³) PLAN D'EAU 2648 : LA PLAINE	81300	GRAULHET
DONA Gilbert	Les Massols	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		7 000	0	PLAN D'EAU 3082 : LES	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
DOUZIECH Bernard	Le Saltre	81300 LASGRAISSES		6 000	30	MASSOLS PLAN D'EAU 2453 : LE SALTRE	81300	LASGRAISSES
DUTOT Josiane	Le Bousquet	81120 RONEL		71 400	40	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
				29 300	40	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
EARL ALIBERT Christian	GATENS	81600 SENOUILLAC		3 000	0	PLAN D'EAU 2434 : RUEYRES	81600	SENOUILLAC
EARL ARMAND	33 PASSAGE DE LA MARQUETTE	81990 CUNAC		11 000	35	PLAN D'EAU 2409 : LA POUMAREDE	81990	CUNAC
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	60	PLAN D'EAU 1924 : LES MARTY	S 81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
			oui	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		31 330	15	PLAN D'EAU 2096 : SAINT LAURENT	31190	GRAZAC
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL			3 500	20	PLAN D'EAU 2910 : EN VIALATT	E 81570	FRE)EVILLE
EARL BARTHARIE	La Bartharié	81440 VENES		7 800	15	- LE PLAN D'EAU LES GAZELS	81440	VENES
Erite Britishitz				24 400	15	PLAN D'EAU 3010 : LA BARTHARIE	81440	VENES
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		18 000	40	PLAN D'EAU 3103 : GUIRAUD	81500	GIROUSSENS
EARL BLEATGOL NAPHALE	Al conce	01300 01100332110		24 000	40	VAYLE PLAN D'EAU 3104 : BORDE	81500	GIROUSSENS
EARL BIQUET	Biquet	81120 ROUMEGOUX		24 475	30	PLAN D'EAU 2103 : BIQUET	81120	ROUMEGOUX
EARL BIRBES	La Rivaillé	81310 PARISOT		27 390	40	PLAN D'EAU 2074 : LA RIVAILL	81310	PARISOT
EARL BOULLENGER Jérôme	Brames Aigues	81310 PEYROLE		100 000	140	PLAN D'EAU 1823 : BRAMES AIGUES	81600	MONTANS
EARL BOUTIE ET FILS	La Valette Basse	81440 LAUTREC		18 500	25	PLAN D'EAU 1957 : LA VALETTE	81440	LAUTREC
EARE BOOTE ET TES	LO Talotto basse			5 100	25	BASSE PLAN D'EAU 2017 : LA CATARIE	81440	VENES
				22 400	22	PLAN D'EAU LA CATHARIE	81440	VENES
				70 000	0	PLAN D'EAU 2942 : JALABERT	81100	LABOULBENE
EARL BRUYERE	LA PIOCHE	81390 PUYBEGON		100 000	120	PLAN D'EAU 2355 : LA GARDE	81390	PUYBEGON
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		18 900	25	PLAN D'EAU 3014 : L'OUSPITALET	81430	BELLEGARDE
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	0	PLAN D'EAU 3046 : FERAYRENQUES	81440	MONTDRAGON
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		7 800	8	Plan d'eau 82001088 ( 7800 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL CHAPEAU	La Dalbière	81800 RABASTENS		107 740	0	PLÁN D'EAU 1867 : MASCALE	81800	RABASTENS
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		1 500	40	CIMETIERE PLAN D'EAU 4214 : GARIBAL	12800	CABANES
2.11.2 00.1521				16 000	40	PLAN D'EAU 4224 : FONTOULZE	12800	CABANES
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		7 000	30	PLAN D'EAU 5532 : BAGATELLE		PARISOT
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	15	Plan d'eau 82001916 ( 6000 m³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOUTOUNIES	BOUTOUNIES	81350 ANDOUQUE		13 700	25	PLAN D'EAU 2171 : LE CIMETIERE	81350	ANDOUQUE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		50 000	60	PLAN D'EAU 2421 : LA METAIRI NEUVE	81500	FIAC
EARL DE CAMBORS	Cambors	81430 BELLEGARDE		23 000	0	PLAN D'EAU 2844 : LE PUECH BAS	81430	BELLEGARDE
EARL DE CASSETOR	386 chemin de Cassetor LA MADELEINE	82200 MOISSAC		13 000	15	Plan d'eau 82000433 (21700 m³)	82200	MOISSAC
EARL DE CAZES	A CAZES	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		42 000	40	PLAN D'EAU 1954 : EN ALBA ET EN SAL	81500	LACOUGOTTE-CADOUL
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		25 000	50	PLAN D'EAU 1896 : LA PLANTADE	81440	MONTDRAGON
EARL de Forestié	Forestier	81310 PARISOT		17 000	45	PLAN D'EAU 1979 : FORESTIE	81310	PARISOT
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		100 000	50	Plan d'eau 82001259 ( 30000 m³)	82700	MONTECH
EARL DE LA SAULARIE	La Saularié	81360 MONTREDON-		58 685	40	PLAN D'EAU 2378 : LE VERDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA BORIE BLANCHE	La Borie Blanche	LABESSONNIE 81430 MOUZIEYS-TEULET		42 800	37	PLAN D'EAU 2172 : LA BORIE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				24 800	37	BLANQUE PLAN D'EAU 2052 : LA FORET	81430	MOUZIEYS-TEULET
EARL DE LA CATALANIE	LA CATALANIE	81150 MARSSAC-SUR-TARN		59 900	50	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La	82100 CASTELSARRASIN		4 000	30	Plan d'eau 82000579 ( 4000	82100	CASTELSARRASIN
LANE DE LA TRAVERSE-CASTEL	Traverse	Jan Charles Control Control	1	. 550		m³)		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs préleveur	adresse	CP commune	Caractéris pompe mobile	stiques des V AUP (m³)	prélèv débit (m³/h		СР	
ARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC	modite	18 000	25	PLAN D'EAU 4382 : LA VALETTI		commune LAUTREC
ARL DE LA VIDALIE	La Vidalie	81450 LE GARRIC				HAUTE PLAN D'EAU 2587 : LA		
ARL DE LAGARDIE				8 800	25	COMBETTE	81450	LE GARRIC
ARL DE LAGUENS	Lagardie	81440 LAUTREC		24 801	0	PLAN D'EAU 2283 : LA CREMAD	E 81440	LAUTREC
AILE DE LAGUENS	Laguens	81800 ROQUEMAURE		33 910	45	PLAN D'EAU 2209 : LAGENS	81800	ROQUEMAURE
				20 610	40	PLAN D'EAU 2480 : MOUTOU PLAN D'EAU 3098 : GUILLO ET	81800	ROQUEMAURE
ARL DE SANSOT	SANSOT	91210 DADICOT		25 000	40	LA COMB	81800	ROQUEMAURE
	SANSOI	81310 PARISOT		60 000 140 000	70 90	PLAN D'EAU 2461 : DOUILLAC PLAN D'EAU 2162 : BUGAREL	81310	PARISOT
ARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DI	81600 TECOU					81310	PEYROLE
ARL DELMAS	TAURINES Borie - Quartier de			74 800	70	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU
ARL des 3 bergeries	Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	40	PLAN D'EAU 2098 : BORIE	81800	RABASTENS
ARL DES FARGUES	Lagarde	81500 FIAC		10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE PLAN D'EAU 2452 : LES	81220	DAMIATTE
ARE DES PARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		5 378	0	FARGUES	81800	ROQUEMAURE
				16 376	0	PLAN D'EAU 3169 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE
ARL DES LACS	LE CAZAL	81150 CASTANET		18 610	0	PLAN D'EAU 2012 : MARTINIS L PLANQ	<sup>A</sup> 12240	CASTANET
				12 180	40	PLAN D'EAU 2793 : MARCOURENS	12240	CASTANET
ARL DES PINS PARASOL	Taples	81430 BELLEGARDE		18 500	22	PLAN D'EAU 2401 : PERPIGNAN		BELLEGARDE
ARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES		45 000	40	PLAN D'EAU 3100 : PRAT LONG		FREJAIROLLES
ARL DES QUATRE SAISONS	Rívière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	40	Plan d'eau 82000738 ( 1600	82100	CASTELSARRASIN
ARL DES SABOS	Les Sabos	81390 SAINT-GAUZENS		71 700	85	m³) PLAN D'EAU 2920 : LES SABOS	81500	AMBRES
ARL DES TROIS RIVIERES	3670 route d'Auch	82000 MONTAUBAN		10 000	6	Plan d'eau 82001201 ( 10000	82000	MONTAUBAN
ARL DES VERGNADES	LA CARRAYRIE	81600 CADALEN		28 500	15	m³) PLAN D'EAU 1886 : LA CARAYRI		CADALEN
						PLAN D'EAU 2179 : LA		
ARL DOMAINE SAINT PIERRE	400	82370 LABASTIDE-SAINT-		9 800	15	CARRAYRIE Plan d'eau 82001447 ( 15000	81600	CADALEN
ARE DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	PIERRE		15 000	12	m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERF
				15 000	12	Plan d'eau 82001448 ( 15000 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERR
RL DU BOUIS	LOBRE	81130 MAILHOC		50 700	40	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
RL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		64 400	700	Plan d'eau 82000735 ( 64400 m³)	82710	BRESSOLS
				150 000	150	Plan d'eau 82005715 (8300	82000	MONTAUBAN
RL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		20 000	20	m³) Réserve 31 UG 176 id 310061		
RL DU SAUT	2 CHEMIN DES LISES	81800 COUFOULEUX				PLAN D'EAU 5454 : LES	31660	BUZET-SUR-TARN
RL DU SILO BLANC				0	0	BARTHELES PLAN D'EAU 4510 : SAINT -	12700	LOUPIAC
	En Sicard 484 chemin du Bardissou -	81390 SAINT-GAUZENS		19 320	40	ANNE	81500	FIAC
RL DU VALOU	Le Fau	82000 MONTAUBAN		40 000	55	Plan d'eau 82001208 (41464 m³)	82000	MONTAUBAN
				1 545	15	Plan d'eau 82002050 ( 1545 m³)	82000	MONTAUBAN
				10 178	0	Plan d'eau 82002051 ( 10178	82000	MONTAUBAN
				2 000	0	m³) Plan d'eau 82002052 ( 2000	82000	MONTAUBAN
RL du VERDIER	Le Verdier	81430 BELLEGARDE		45 700		m³) PLAN D'EAU 2782 : LA		
RL ESTIVAL					0	CALIFORNIE PLAN D'EAU 2214 : LA	81430	BELLEGARDE
NE ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE	İ	12 000	U	BOURDETTE	81220	TEYSSODE
				12 000		PLAN D'EAU 5487 : METAIRIE HAUTE	81220	TEYSSODE
RL FERME DES PRADELLES	Les Pradelles	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		31 580	80	PLAN D'EAU 1960 : LE SALES	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
	050			26 155	20	PLAN D'EAU 2135 : L'ESPINASSE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
RL FERRARI Robert	950 route du pont d en gaffe	81800 COUFOULEUX		30 000	30	PLAN D'EAU 5452 : PETRACOU	81800	COUFOULEUX
RL FERRET	Fontbounal - 17 chemin des martisses	81600 AUSSAC		13 500	0	PLAN D'EAU 3171 : DURRE	81600	CADALEN
RL FONTORBE	Métairie Haute	81300 GRAULHET		35 000		PLAN D'EAU 2419 : LES GOXES		GRAULHET
RL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		15 800			81120	POULAN-POUZOLS
RL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		6 000		Plan d'eau 82001101 ( 6000		
					40	m³) Plan d'eau, 82001102 ( 2500	82100	CASTELSARRASIN
RL GINESTET	CDEDACCIEDEC	01000 040 1151			23	m <sup>3</sup> )	82100	CASTELSARRASIN
	CREBASSIERES	81600 CADALEN		36 770	0	PLAN D'EAU 3011 : BOIS BLANC	81600	CADALEN
L GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		54 000	40	PLAN D'EAU 1824 : MONTPITOL	81500	SAINT-AGNAN
L HUC	Parc Neuf	81500 LAVAUR		18 700			81500	LAVAUR
EL ILES	Le Perié Moulart	81390 PUYBEGON		60 000	45	PLAN D'EAU 2989 : PERIE MOULARD	81390	PUYBEGON
L LA BRUGUE	LA BRUGUE	81800 RABASTENS		82 000	60	PLAN D'FALL 1984 + LA	31190	GRAZAC
L LA FERME DES BOUVIERS	LA COMBE	81310 PARISOT		13 000		PIONDINIE	81310	PARISOT
IL LA RAMEZIE	La Ramezie	81000 ALBI		0	0	PLAN D'EAU 5633 ; LA	81000	ALBI
	Leonard 1250 chemin de	82370 LABASTIDE-SAINT-				Plan d'eau 92001011 ( 25000		
IL LAYMAJOUX		PIERRE		6 000		m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélève débit	ments	cn			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune		
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		6 000	22	PLAN D'EAU 4997 : DELBOSC	81800	COUFOULEUX		
EARL LE LAC	Le Lac	81500 LAVAUR		35 000	30	PLAN D'EAU 2115 : LE LAC	81500	LAVAUR		
EARL LE MAREYS	Mareys	81600 MONTANS		45 000	60	PLAN D'EAU 2981 : SAURONNE		MONTANS		
EARL LE PARADISIER	Nacazes	81600 BRENS		15 000	40	PLAN D'EAU 1872 : BOIS DU RO		BRENS		
EARL LE RIGOU	Le Rigou	81310 PEYROLE		28 800	30	PLAN D'EAU 1843 : LA PERIE	81310	PEYROLE		
ARL LE THURIES	En Amat 1355 CHEMIN DE BOUSIGUES	31380 AZAS		18 000	7	Lac de l'EARL LE THURIES	31380	AZAS		
ARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000 3 800	0	PLAN D'EAU 2629 : LES SIGALARTS PLAN D'EAU 2630 : LA	81310 81310	LISLE-SUR-TARN LISLE-SUR-TARN		
						GRAVASSE PLAN D'EAU 2133 :				
ARL LES SUREAUX	MESTRE ARNAUD	81120 ORBAN		7 900 14 000	15 35	MESTR'ARNAUD PLAN D'EAU 2814 : GAUFFRE	81120 81120	ORBAN ORBAN		
ARL LES VERGERS DE TECOU	LES RIVALS 31 CHEMIN DE MARLAC	81600 TECOU		76 800	45	PLAN D'EAU 1820 : LES RIVALS	81310	PEYROLE		
ARL LIQUIERE	La Bessarié	81120 ROUMEGOUX		20 250	20	PLAN D'EAU 2282 : TROUANDARIES	81120	ROUMEGOUX		
ARL MASSOL	Borde grande	81370 SAINT-SULPICE		5 000	50	PLAN D'EAU 5336 : LA BOURRIASSO	81370	SAINT-SULPICE		
ARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		23 000	45	PLAN D'EAU 2240 : LES ESPARROTS	81570	FREJEVILLE		
				31 600	50	PLAN D'EAU 1990 : L'ISSARTADE	81100	CASTRES		
ARL MICHEL BONHOMME	Les Bosquets	81500 MASSAC-SERAN		38 200	0	PLAN D'EAU 2276 : METAIRIE BASSE	81500	MARZENS		
ARL NEC POM	Piac	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS		38 000	28	Plan d'eau 82000191 (38000 m³)	82400	SAINT-PAUL-D'ESPIS		
ARL NOUVELLON	La Ferme de NAPAGESE	81310 PARISOT	oui	102 900	155	PLAN D'EAU 2099 : NAPAGESE	81310	PARISOT		
ARL PALMA	Saint Robert	81800 RABASTENS		20 000	15	PLAN D'EAU 2148 : LES TISSERONS	81800	RABASTENS		
ARL PLAZOLLES	Plazolles	81990 CUNAC		25 100	0	PLAN D'EAU 2272 : PLAZOLLES	81990	CUNAC		
ARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		32 000	15	PLAN D'EAU 2399 : PUECH	81600	CADALEN		
	47 CHEMIN DE				50	MERIC PLAN D'EAU 2582 ;	81990	CAMBON		
ARL RAYSSAGUEL	RAYSSAGUEL	81990 CAMBON		20 000		RAYSSAGUEL				
ARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		25 250 87 000	45 45	PLAN D'EAU 1947 : CRISTAU PLAN D'EAU 3051 : LA CAZE -	81800 81800	RABASTENS RABASTENS		
ARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		52 000	50	SAINT C PLAN D'EAU 4253 : LA MONDINE		PARISOT		
		81440 SAINT-GENEST-DE-		21 000	35	PLAN D'EAU 2327 : L'ALBAREDIE		SAINT-GENEST-DE-CONTE		
ARL ROUZALOU	ROUZALOU	CONTEST 12430 LESTRADE-ET-THOUELS		10 500	25	PLAN D'EAU 2956 : LA	12430	LESTRADE-ET-THOUELS		
ARL SANCH	ESCOURBIAC NALZIEU	81100 CASTRES		8 900	0	BORDASSE PLAN D'EAU 6194 : LE PIVOT LE		CASTRES		
ARL SAULIERES	LA DRUILHE	81300 MISSECLE		13 000	50	BASCO PLAN D'EAU 1993 : LA DRUILLE		GRAULHET		
ARL SERRA ARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959	82370 SAINT-NAUPHARY		20 732	0	Plan d'eau 82001208 ( 41464	82370	CORBARIEU		
ARL TOCSENS	Chemin de sigoulene SAINT SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		12 000	35	m³) PLAN D'EAU 2986 : TOCSENS	81700	PUYLAURENS		
ARE TOCSENS	SAINT SEBASTIEN	01700 101010101010		10 000	40	PLAN D'EAU 2987 : TOCSENS	81700	PUYLAURENS		
ARL VERDUSSE	Verdusse Chemin de Ronel	81120 ROUMEGOUX		71 400	50	PLAN D'EAU 2226 : SAINT	81120	ROUMEGOUX		
AKL VERDUSSE	verdasse Chemin de Koner	OTIZO ROOFIEGOOX		29 300	50	MAURICE PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON		ROUMEGOUX		
ARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		2 200	0	PLAN D'EAU 3147 : TESSONNIERES	81600	SENOUILLAC		
ARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		6 000	0	PLAN D'EAU 2788 : VERNHES	81500	AMBRES		
RL ZANCHETTA	En Marc	81500 GARRIGUES	1	32 800	43	PLAN D'EAU 2530 : EN MARC	34160	GARRIGUES		
JE Pascal	Les Roques	81600 MONTANS	1	73 000	15	PLAN D'EAU 1864 : LA COMBE	81600	MONTANS		
NJALBERT Jean-Marc	2 patus de la Pontésié	81990 CUNAC		5 700	20	PLAN D'EAU 2321 : LA PONTESIE	81990	CUNAC		
SPINASSE Jean-François	Al Pargué	81800 GRAZAC		12 000	0	PLAN D'EAU 2991 : AL PARGUE	31190	GRAZAC		
STEVENY Evelyne	La Guitardié	81340 DOURN		10 000	20	PLAN D'EAU 2253 : LA MONTARGNE	81340	DOURN		
EVENON Martin	Rougeaires	81350 ANDOUQUE		11 500	0	PLAN D'EAU 2870 : ROUGAIRES	81350	ANDOUQUE		
BRE Gérard	Métairie Neuve	81700 PUYLAURENS		10 500	0	PLAN D'EAU 2542 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS		
RRUGIA Jean-Claude	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		6 000	22	Plan d'eau 82001199 ( 5000 m³)	82000	MONTAUBAN		
u mathieu	LA MANAUDIE	81440 BROUSSE		23 000	15	PLAN D'EAU 2169 : L'ISSOURBIER	81440	BROUSSE		
VAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		10 365	20	PLAN D'EAU 2166 : LES ROUSSELLES	81800	RABASTENS		
RAL Christian	Rajolis	81600 CADALEN		6 000	0	PLAN D'EAU 2546 : LA BOUFFIE	81600	CADALEN		
LHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		39 360	15	PLAN D'EAU 2556 : PUECH DE COUCARDIS	81600	CADALEN		
DDE Benoit	Le Paradis 6 chemin du	31380 PAULHAC		120 000	50	Plan d'eau 31_2008_0142	31380	PAULHAC		
ONTAINE Thierry	Paradis La Vernière	81220 DAMIATTE		12 400	28	PLAN D'EAU 2294 : EN JOUTY	81220	DAMIATTE		
ONTANIER GUY	Saint-Robert	81800 RABASTENS		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS		
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS		
ONTANIER CYRIL	85 route de Parisot	81800 LOUPIAC		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS		
	•			31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS		
			1		0	PLAN D'EAU 1911 : LES TABARS		PARISOT		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE
V référence = 15,28 hm³
V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	prélèv débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h	) nom milieu	CP	commune
FOURNIER MAXIME	LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE- D'ALBIGEOIS		44 200	0	PLAN D'EAU 2420 : LA VALETT HAUTE	E 81430	MOUZIEYS-TEULET
				10 000	30	PLAN D'EAU 3085 : LAVALETT	E 81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEO
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 000	30	PLAN D'EAU 2041 : LA PLANO	81220	SERVIES
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	67 200	60	PLAN D'EAU 3247 : LE TERRIE		FAUCH
GAEC CASTENDOU	148 CHEMIN DE FALCOU	81990 CAMBON		15 200	0	PLAN D'EAU 2381 : CLAIREFO	NT 81990	FREJAIROLLES
				27 100	0	PLAN D'EAU 2430 : CASTANDE		CAMBON
				33 000	0	BAS PLAN D'EAU 2459 : CARLES	81990	FREJAIROLLES
GAEC CATHALA	Perayrols	81340 SAINT-CIRGUE		40 600	35	PLAN D'EAU 2174 : PERAYROL		SAINT-CIRGUE
GAEC CHATEAU DE CAMPANS	68 CHATEAU DE CAMPANS	91100 CACTREC				PLAN D'EAU 5610 : BORIE		
GAEC CRANSAC et Fils				20 000	11	GRANDE PLAN D'EAU 3001 : MONTFRAI	81100	CASTRES
	Montfrays Bas	81600 BRENS		15 000	30	BAS	81600	BRENS
GAEC D ALL SUC	Le Suc	81430 MOUZIEYS-TEULET		33 340	0	PLAN D'EAU 3492 : LA BELAUD	IE 81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC D EN GALINIER	EN GALINIER	81390 BRIATEXTE		20 045	0	PLAN D'EAU 2023 : LES GREZI	S 81390	BRIATEXTE
GAEC D'AUDIBERT	AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN		2 700	30	PLAN D'EAU 2560 : AUDIBERT	81660	PONT-DE-LARN
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		13 000	4	PLAN D'EAU 2611 : LA GAMASS	E 81220	TEYSSODE
GAEC DE BLANCOU	Blancou	81600 TECOU		27 000	40	PLAN D'EAU 2025 : BLANCOU	81600	TECOU
GAEC DE CANTEPERLIC	Montlougue	81800 GRAZAC		27 061	30	PLAN D'EAU 2123 : LOUSTALO	U 31190	GRAZAC
GAEC DE CHAMPAGNOL	Champagnol	81120 ROUMEGOUX		44 500	0	PLAN D'EAU 6197 : LA GRILLER	E 81120	ROUMEGOUX
GAEC DE FARRADET	FARRADET	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		19 500	30	PLAN D'EAU: 1737 /ruisseau de	12170	SAINT-JEAN-DELNOUS
SAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE	82130 LAFRANCAISE		10 000	7	farradet Plan d'eau 82000025 ( 15000		
SAEC de l'Arc	MOISSAC L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET				m³)	82130	LAFRANCAISE
	E ra e raguelonae	GIZOG PIAZAMET		15 000 15 000	15 15	PLAN D'EAU 2158 : LE BOUIS PLAN D'EAU 2930 : L'ARC	81200 81200	AIGUEFONDE
				7 000	15	PLAN D'EAU 3094 : LE BOUIS	81200	AIGUEFONDE AIGUEFONDE
GAEC DE L'ESCALIER	L'ESCALIER	82200 BOUDOU		20 000	20	Plan d'eau 82000634 ( 20000	82200	BOUDOU
SAEC DE L'OULMET	L'Oulmet	81220 TEYSSODE				m³)		
	2 odiniec	01220 1E1330DE		25 000	40	PLAN D'EAU 1908 : LA TEULARI		TEYSSODE
				5 000	25	PLAN D'EAU 3207 : EN SERIEY	5 81220	TEYSSODE
SAEC de la Brogne	La Brogne	81310 PARISOT		30 000	40	PLAN D'EAU 2229 : LA BROGNE	81310	PARISOT
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	12	Plan d'eau 82001274 ( 17000 m³)	82200	MOISSAC
SAEC DE LA CLARIE	La Clarié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		22 000	25	PLAN D'EAU 2071 : LE SIBADO	U 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		3 000	30	PLAN D'EAU : la Condarié	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		50 000	90	PLAN D'EAU 2100 : EN SAUNEL	81500	LAVAUR
GAEC DE LA FERRANDIE	La Ferrandié	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		6 400	0	PLAN D'EAU 2367 : LA FERRANDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
SAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		16 500	30	PLAN D'EAU 2225 : LE FORT	81990	FREJAIROLLES
				7 500	30	PLAN D'EAU 3087 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
				7 500	30	PLAN D'EAU 4986 : LE	81120	LAMILLARIE
AEC DE LA RICARDIE	La Ricardié	81120 SAINT-ANTONIN-DE-		21 800	20	BOUSQUET PLAN D'EAU 2488 : LA RICARDI		
AEC DE LACALM	LACALM	LACALM 81350 SERENAC				PLAN D'EAU 3182 : LA BORIO		SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
AEC DE SIRVENS				9 500	0	ROUGEO E	81350	CRESPINET
AEC DES CAMBOULIVES		81120 TEILLET		25 038	30	PLAN D'EAU 3006 : LE RAMIER PLAN D'EAU 2227 : RIEU		TEILLET
	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		45 000	35	COUCHET	81500	GIROUSSENS
AEC DES CHAUMES	RESTOUL	81300 MISSECLE		8 000	20	PLAN D'EAU 2014 : LE BOURIET	12800	CABANES
				12 300	20	PLAN D'EAU 4383 : RESTOULS	81300	MISSECLE
AEC DES COLLINES MME ALIBERT	CANTEGACH	81430 AMBIALET		11 000	30	PLAN D'EAU 5104 : CANTEGACE	81430	AMBIALET
AEC DES GALES	Galès	81120 RONEL		32 249	45	PLAN D'EAU 1985 : LA BARTHIE	81120	RONEL
AEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		28 800	0	PLAN D'EAU 2102 : CANET	12800	CABANES
				10 000	0	PLAN D'EAU 3189 : LE BOUSQUET	12800	CABANES
AEC DU GUILLOU	Guilfou	81350 SAUSSENAC		15 300	35	PLAN D'EAU 2855 : GUILLOU	81350	ANDOUQUE
AEC DU PUECH	Le Puech	81340 CADIX		15 000	0	PLAN D'EAU 2435 : LE PUECH	81340	CADIX
AEC DURAND LES VERDIES	LES VERDIERS	81350 VALDERIES		27 000	30	PLAN D'EAU 3097 : SAINT PIERRE	81350	SAUSSENAC
AEC FERME DE BEL AIR	Bel Air	81440 BROUSSE		10 000	0	PLAN D'EAU 3190 : BEL AIR	81440	BROUSSE
				23 500	0	PLAN D'EAU 4228 : BEL AIR	81440	BROUSSE
AEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		25 000	0	PLAN D'EAU 2521 : BOUSSELS	81600	CADALEN
AEC GENTH HOMME	La Cantilham	01420 051150455	Oui	35 000		LAC 2794 : BRASSELONNE	81600	CADALEN
AEC GENTILHOMME		81430 BELLEGARDE		25 500		PLAN D'EAU 2400 : CAMILLOU	81430	BELLEGARDE
AEC GRIGOLATO		81440 BROUSSE		8 400	70	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC
AEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		20 000	30	PLAN D'EAU 3164 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				10 000	30	PLAN D'EAU 3165 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE
V référence = 15,28 hm³
V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

<u>Caractéristiques des préleveurs</u>			Caractéris pompe					
préleveur	adresse	CP commune	mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune
GAEC LA FERME DU ROUCAS	Le Roucas	81350 ANDOUQUE		28 000	0	PLAN D'EAU 2223 : BRUGAYROLLES	81350	ANDOUQUE
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS	oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		1 500	65	PLAN D'EAU 2360 : CABANAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
	,			24 950	30	PLAN D'EAU 2391 : LE GABARE	T 81500	FIAC
CARC LE TERME DE DI AICANCE	LE TERME	81600 CADALEN		44 800	120	PLAN D'EAU 2859 : LE TERME	81600	CADALEN
GAEC LE TERME DE PLAISANCE		81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		26 144	0	PLAN D'EAU 2313 : LA LIOURE	81120	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LEPERS	La Lieure					PLAN D'EAU 2650 : LA		
GAEC LOUS GACHOUS	Les Gachous	81150 ROUFFIAC		11 000	0	MARESQUE	81150	ROUFFIAC
				24 000	0	PLAN D'EAU 2068 : LAS BORIES	81120	ORBAN
GAEC MAS-GRIFFOUL	Le Griffoulet	81350 SERENAC		29 000	80	PLAN D'EAU 5103 : MAS PETIT	81430	AMBIALET
GAEC MOULINE	La Mouline	81500 LUGAN		8 000	0	PLAN D'EAU 3090 : LE SALTRE Plan d'eau 82000227 ( 12000	81500	LAVAUR
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		12 000	0	m³)	82710	BRESSOLS
GAEC PEZEU	Pezeu	81990 CARLUS		10 000	25	PLAN D'EAU 2184 : DURAUD	81990	CARLUS
				18 050	25	PLAN D'EAU 2929 : LAUZERAL	81990	CARLUS
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		120 000	0	PLAN D'EAU 2531 : BOULIOU	81300	LASGRAISSES
				49 030	0	PLAN D'EAU 3024 : LORMIERE PLAN D'EAU 2669 : PUECH	81600	CADALEN
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		5 000	47	MERGOU	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		33 900	45	PLAN D'EAU 1879 : LAS CROUZES	81150	FLORENTIN
				8 000	15	PLAN D'EAU 3125 : LA PELISSERIE	81150	FLORENTIN
GAEC SCATTOLIN	MANDOUL	81570 CARBES		4 000	36	PLAN D'EAU 4245 : MANDOUL	81570	CARBES
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		10 000	20	PLAN D'EAU 2200 : LA FERRASSARIE	81300	LASGRAISSES
GAILLAC Francis	17 ROUTE DU TRAVET	81120 TEILLET		20 000	25	PLAN D'EAU 4282 : LE GAZEL	81120	TEILLET
GARIBAL LIONEL	ENJOLI	81440 LAUTREC		14 000	20	PLAN D'EAU LA CAPELLE	81440	VENES
GAYRAUD Jean-Henri	506, Route de Contristi	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		23 500	45	Plan d'eau 31_2008_0118	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GINESTET Jean-Claude	Respech	81310 PARISOT		28 600	30	PLAN D'EAU 2481 : RESPECH	81310	PARISOT
GRIMAL PATRICK	69 CHEMIN DES FARGUES	81990 CUNAC		8 000	26	PLAN D'EAU 2249 : LES FARGUES	81990	CUNAC
GUY DIDIER	CAMBOURTIL	81430 BELLEGARDE		19 800	25	PLAN D'EAU 2732 : LA PICOUNI	81430	MOUZIEYS-TEULET
				15 000	0	PLAN D'EAU 2515 : LE BOURG	81990	CAMBON
HOLMIERE Jérôme	Prat Nabesse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		13 000	15	PLAN D'EAU 3095 : PRAT NABESSE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
HOT Jean Pierre	VOLTACH	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		16 000	125	PLAN D'EAU 3141 : GARRIGUE	81600	MONTANS
		81600 GAILLAC		140 000	100	LONGUE BASSIN DE REPRISE 5110 :	81600	GAILLAC
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles					FONTRIQUE		RABASTENS
JANSSEN Johannes	Patraquin	81800 RABASTENS		63 000	80	PLAN D'EAU 2160 : PATRAQUIN PLAN D'EAU 2999 : BOIS DE		
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		17 500	20	LACAM	81500	MARZENS
JEANNY Yvonne	Al Foun de la Coste	81150 FLORENTIN		25 000	0	PLAN D'EAU 3186 : LA BOUNDO	81150	FLORENTIN
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		10 000	10	PLAN D'EAU 2916 : PERELLE	81150	MARSSAC-SUR-TARN
				10 000	30	PLAN D'EAU 2917 : GRANOULES	81150	MARSSAC-SUR-TARN
LACAM Louis	Bertrasse	81700 PUYLAURENS		4 000	0	PLAN D'EAU 2094 : CAUDEVAL	81700	PUYLAURENS
LACOMBE Patrick	Domaine de la Sauronne 2539 chemin de Pendaries	81600 BRENS		50 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE	81600	BRENS
EACOMBE FELLICK	Bas	01000				LA SAURONNE		
LAFON Sebastien	Beausejour	81430 BELLEGARDE		20 000	20	PLAN D'EAU 6195 : TRIOBEOUR	E 81430	BELLEGARDE
LAGALY Jean Philippe	Combe Doumergue	81350 SAUSSENAC		34 300	50	PLAN D'EAU 3153 : COMBE DOUMERGUE -	81160	ARTHES
LAGARD Antoine	Gales 414 chemin de Soulignac	82370 CORBARIEU		9 500	30	Plan d'eau 82000653 (15000 m³)	82370	CORBARIEU
	Soulighac			15 000	30	Plan d'eau 82000654 (15000 m³)	82370	CORBARIEU
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON		30 000	0	PLAN D'EAU 1858 : POULOU	81440	MONTDRAGON
LAVABRE JEAN PIERRE	CASTELROUGE	81350 SAINT-GREGOIRE		51 000	40	PLAN D'EAU 2762 : RIOU DE	81350	SAINT-GREGOIRE
	St germier	81220 TEYSSODE	oui	12 000	35	GOUDAL PLAN D'EAU 2069 : CAZES BAS	81220	TEYSSODE
LAVAL Lionel	St germei	01220 12.00002		10 000	35	PLAN D'EAU 2472 : NAYRAL	81220	TEYSSODE
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		1 300	40	Plan d'eau 82001991 ( 1300	82710	BRESSOLS
				145 000	120	m³) PLAN D'EAU 2093 :	81430	BELLEGARDE
LEGTPA FONLABOUR	Route de Toulouse	81000 ALBI				BEAUREGARD		
				3 000	25	PLAN D'EAU 5303 : FONLABOUI PLAN D'EAU 1980 : LA		ALBI
M. PICOULEAU Gilbert et M. LACAN Louis	Lieu dit ST SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		10 000	20	BARBARIE	81700	PUYLAURENS
MALBERT Guy	Pendaries Bas	81600 BRENS		15 000	3	PLAN D'EAU 3041 : PRAT DE LA FINE	81600	BRENS
MARTINEZ JEAN	Les Fourtys	81600 CADALEN		20 000	25	PLAN D'EAU 2662 : FOURTI	81600	CADALEN
MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		12 000	25	PLAN D'EAU 2070 : LA RIVIERE	81310	PARISOT
MATHIEU Laurent	La Lauzié 22 Chemin des Vignes	81990 CAMBON		14 700	20	PLAN D'EAU 2382 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
				14 650	20	PLAN D'EAU 2424 : GAURELS	81990	CAMBON
			1	7 500	15	PLAN D'EAU 2022 : LA	81600	MONTANS
MAZARS VALERIE	La Nègre	81600 MONTANS		/ 300		BETOUNIE		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs  préleveur	adresse	CP commune	Caractéristiques des pompe V AUP mobile (m³)	prélé déb (m³/	pit	СР	
MEDALLE ALEXIS	Les Places	81150 BERNAC	5 600				commune BERNAC
MERLE Jean-Pierre	9, route de Cagnac	81450 LE GARRIC	1 700		DIAM D'EAU 2202 . LA	81450	LE GARRIC
			1 500		BARRABIE		LE GARRIC
Milhau Maxime	Lamounestarié	81150 BERNAC	9 000		,		BERNAC
MOLINIE Eric	Riquieu	81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST	21 000			81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
MORE Brice	56 CHEMIN DE CLAIREFOI		39 300	40		81990	FREJAIROLLES
MUNOZ Christophe	En casagou	81500 PRATVIEL	49 000	25			
	<b>-</b> · · ·	***************************************			DI ANI D'EAU 2020 - EN		PRATVIEL
MURATET Philippe	rue du vieux moulin	31340 \/400\/7500	28 000	25	CASAGOU	81500	PRATVIEL
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA	31340 VACQUIERS	50 000	15	Diam diam. 02000252 ( 24000	31340	VACQUIERS
ODETTI Jean-Jacques	GRAVETTE Baudan	82100 CASTELSARRASIN	24 000	15	m³)	82100	CASTELSARRASIN
ORFILA PATRICK	LE VERDET	81220 VITERBE 81600 MONTANS	10 000	0	PLAN D'EAU 2528 : CONSULS	81220	VITERBE
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS	3 500	0	PLAN D'EAU 2961 : LAVERNIE PLAN D'EAU 2422 : CHÂTEAU	81600	MONTANS
OURMIERES Marc	1143 Chemin Lalande - La		13 555	28	LAFONT Plan d'eau 82000217 ( 15000	81600	MONTANS
	Graves	62170 CANALS	15 000	0	m <sup>3</sup> )	82170	CANALS
PALAFRE Joel	Caudauriol	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	18 000	15	PLAN D'EAU 2301 : BARTHELC	U 81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
PICOLLO Marie Louise	19 Chemin des Saloberts	82100 CASTELSARRASIN	5 000	0	Plan d'eau 82002000 ( 5000 m³)	82100	CASTELSARRASIN
PIGOT Gilles	Bouysseredon	81600 CADALEN	24 175	45	PLAN D'EAU 2075 : MALPEL	81600	CADALEN
PINEL Denis	En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET	12 000	28	PLAN D'EAU 3091 : EN BERAL	81290	LABRUGUIERE
PINEL BENOIT	LE BOSCQ CLAR	81220 MAGRIN	4 000	30	PLAN D'EAU 5059 : EN CHAYLADE	81220	TEYSSODE
PORTES Jean-Luc	Le Bouy	81600 CADALEN	11 100	30	PLAN D'EAU 1999 : LE BOUY	81600	CADALEN
PONETHONE M.			5 200	30	PLAN D'EAU 2743 : LE BOUY	81600	CADALEN
POUSTHOMIS Alain	Gautinozens	81250 CURVALLE	6 000	0	PLAN D'EAU 2654 : GAUTINOZENS	81250	CURVALLE
POUX Jean-Luc et Loïc	Domaine de Grésigne	81600 GAILLAC	80 000	0	PLAN D'EAU 2744 : GRESIGNE	81600	MONTANS
PRADELLES Joel	Les Salabines	81500 FIAC	10 000	30	PLAN D'EAU 2944 : LES SALABINES	81390	SAINT-GAUZENS
PUECH JEROME	SIEZ	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE	7 000	18	PLAN D'EAU 2857 : SIES	81120	SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	15 600	0	PLAN D'EAU 2436 : LA RAVAILL	E 81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
RAYNAL André	Escudiers	81300 GRAULHET	16 350	26	PLAN D'EAU 1943 : LES	81300	GRAULHET
RICARD Christophe	Sainte Martiane	81450 LE GARRIC			ESCUDIERS PLAN D'EAU 2494 : SAINT		
RIEUNAU Bernard	Ayzols		5 200	15	MARTIANNE PLAN D'EAU 3007 : LES	81450	LE GARRIC
		81350 SAUSSENAC	20 400	30	PRADELS	81350	SAUSSENAC
RIVES FRANCOIS	VIALAS	81220 TEYSSODE	35 700	45	PLAN D'EAU 1912 : LES VIALAS	81220	TEYSSODE
			5 000	35	PLAN D'EAU 3178 : SAINTE CATHERINE	81220	TEYSSODE
ROBERT Pierre	La Rigaudié	81120 RONEL	20 500	25	PLAN D'EAU 2104 : LA RIGAUDIE	81120	RONEL
RODIER Nicole	Les Massals	81500 GIROUSSENS	5 000	40	PLAN D'EAU 3209 : BOUNOURO	81500	GIROUSSENS
			5 000	40	PLAN D'EAU 3210 : FONCOUGE		GIROUSSENS
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES	13 000	30	GOUTARIE PLAN D'EAU 2752 : LE SIEGAL	81100	CASTRES
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC	6 300	25	Plan d'eau 82001031 ( 6300	82200	MOISSAC
ROUTABOUL Jocelyne	Alary	81310 PEYROLE	23 500	75	m³) PLAN D'EAU 2971 : LIMOUZY	81310	PEYROLE
S.A DELVOLVE DETOURS	DETOURS	82200 MOISSAC	300 000	60	Plan d'eau 82000345 ( 300000	82200	MOISSAC
SABIN Francis	Le Pouget	81600 AUSSAC	0	0	m³) PLAN D'EAU 2384 : LE POUGET	81600	AUSSAC
SALVAN André	Barrau	81120 RONEL	20 500	25	PLAN D'EAU 2417 : BARRAU	81120	RONEL
SALVAN Catherine	LA MAZAYRIE	81600 CADALEN	2 000	20	PLAN D'EAU 5560 : LA	81600	CADALEN
SANCHEZ Patrick	Le Lauzet	81600 CADALEN	13 000	30	MAZAYRIE PLAN D'EAU 2783 ; ALAUZET	81600	CADALEN
SARL DE LA SERRE	Furbeyre	81630 TAURIAC	31 900	0	PLAN D'EAU 2161 : FERBEYRE	31190	GRAZAC
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE	27 000	0	Plan d'eau 82001066 ( 27000	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL PEPINIERE VITICOLE DAYDE	Domaine Lombard	81600 MONTANS	40 200	0	m³) PLAN D'EAU 4291 : PRATS	81600	TECOU
SARL ROTIER MARRE	Petit Nareye	81600 CADALEN	33 800	25	BASSES - BO PLAN D'EAU 1927 : PETIT		
SARL TP AGRI	880 chemin de Bouziques		50 400		NAREYE	81600	CADALEN
CEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILLAC	5 000	25 18	Plan d'eau 31_2008_0132 PLAN D'EAU de la Garenne	31380 81600	AZAS SENOUILLAC
CEA BUGAREL	LABARTHE HAUTE	81600 MONTANS	55 000	0	PLAN D'EAU 3170 : CHÂTEAU DE		
CEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE	82370 LABASTIDE-SAINT-			LAFON Plan d'eau 82000260 ( 4000	01000	MONTANS
CEA DE FONGRAVES	MOULIS	PIERRE	4 000	15	m³) Plan d'eau 82001910 ( 10600	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
CLA DE FUNDRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS	10 600	40	m <sup>3</sup> )	82370	CAMPSAS
			25 000	40	Plan d'eau 82005713 ( 25000 m³)	82370	CAMPSAS
CEA DE LA BARTELLE	La Bartelle	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	5 000	12	PLAN D'EAU 2354 : LES DURANDS	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
CEA DE PELEGRE	Laudugarié	81150 FLORENTIN	14 500	38	PLAN D'EAU 2212 : L'AUDUGARIE	81150	FLORENTIN

Organisme unique du sous-bassin Tarn

campagne 2016

#### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³

V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs	Caractéris pompe	stiques des V AUP	prélève débit	ments				
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	СР	commune
				6 000	25	PLAN D'EAU 5493 : LAUDUGARI	E 81150	FLORENTIN
SCEA DU COMMUNAL	650 route de Lugan	31380 AZAS		45 000	35	Plan d'eau 31_2008_0115	31380	AZAS
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		2 500	35	PLAN D'EAU 2666 : LA TEOULETTE	81430	MARSAL
				5 000	25	PLAN D'EAU 2758 : GOUGEAC	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		25 500	60	PLAN D'EAU 1853 : LA VERNIERE	81600	MONTANS
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		37 400	60	PLAN D'EAU 2320 : LE BOURIOU	J 81220	TEYSSODE
				50 000	60	PLAN D'EAU 3064 : SAINT MARTIN	81500	LAVAUR
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		30 000	40	Plan d'eau 82001446 ( 22900 m³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA LE FEDIE	Le Fédié	81310 PEYROLE		9 000	20	PLAN D'EAU 5593 : LE FEDIÉ	81310	PEYROLE
SCEA LES MARIDATS	186 IMPASSE DES MARIDATS PIBRES	81500 LAVAUR		2 400	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	81500	SAINT-AGNAN
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		29 330	30	PLAN D'EAU 3114 : LA GOUFFIC	81120	ORBAN
SEGALA Daniel	ST HUBERT	82390 DURFORT-LACAPELETTE		70 000	30	Plan d'eau 82000076 ( 70000 m³)	82390	DURFORT-LACAPELETTE
SENEGAS Eric	En Vernhas	81500 LAVAUR		1 000	6	PLAN D'EAU 3458 : EN VERNHAS	81500	LAVAUR
SERRES Maurice	Frézous	81600 MONTANS		19 000	20	PLAN D'EAU 3113 : FREZOUS - SAINT M	81600	MONTANS
SERRES Clément	puech de la rode	81440 BROUSSE		14 000	25	PLAN D'EAU 3066 : LE FRENE	81440	BROUSSE
SICARD PIERRE	LES VOUTES	81220 DAMIATTE		12 000	25	PLAN D'EAU 2519 : EN PONS	81300	MISSECLE
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		24 000	14	PLAN D'EAU 2697 : LA CATETE	81500	LAVAUR
SOULOUMIAC Michel	Puech de Norte	81370 SAINT-SULPICE		5 600	33	PLAN D'EAU 3669 : PUECH DE NORTE	81370	SAINT-SULPICE
TAMALET PASCAL	LE COMMANDEUR	81600 SENOUILLAC		6 000	15	PLAN D'EAU 2220 : BORDE BASSE	81600	SENOUILLAC
TERRAL René	Bonhomme	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 3102 : BONHOMME	81700	PUYLAURENS
				5 000	20	PLAN D'EAU 5241 :TEULANDIE	81700	PUYLAURENS
VIALA Jean-Michel	La Vergnole	81190 TREBAN		23 000	70	PLAN D'EAU 2466 : LES PLACES	81350	ANDOUQUE
VIDAL SAMUEL	EN MAUREL	81500 FIAC		34 500	45	PLAN D'EAU 2178 : EN MAUREL	81500	FIAC
VIGUIER Didier	Le Serieyssou	81990 FREJAIROLLES		27 000	24	PLAN D'EAU 2221 : LA BORIO BLANQUO	81430	MOUZIEYS-TEULET

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements								
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usago		
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		50 400	42	agout de la confluence du	91500	GIROUSSENS	irrigation hors ét		
ALBERT Jean-François						dadou à la confluence du tarr Nappe d'accompagnement	,		migation nors ea		
•	17, La Fourézié	81570 FREJEVILLE 81360 MONTREDON-		18 000	25	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors éte		
ALBERT Auguste	La Boulouyé 2042 ROUTE DE	LABESSONNIE		42 000	31	peyremule (04740760)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été		
ALLIGNET SAMUEL	BESSIERES	31380 MONTJOIRE		2 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors éte		
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		60 000	200	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige		
				114 036	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige		
				60 600 30 000	550 250	TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82200	MOISSAC MOISSAC	printemps / antige printemps / antige		
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	oui	15 000	80	siès (04750500)	81120	ROUMEGOUX	remplissage hivernal la		
ARNAUD Simone	St Baudille	81660 PONT-DE-LARN		3 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN	irrigation hors éte		
ASA de FLORENTIN ASA de Montans Peyrole (projet	Métairie Grande	81150 FLORENTIN		60 000	30	saudronne (03950520)	81150	FLORENTIN	remplissage hivernal lad		
collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		600 000	600	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été		
ASA de PARISOT	5 Place du favoir MAIRIE DE SAINT	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O0100)	12700	LOUPIAC	irrigation hors été		
ASA DE SAINT GAUZENS	GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		150 000	280	dadou (047-0400)	81390	SAINT-GAUZENS	irrigation hors été		
SA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O40250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été		
SA de VITEY SA des Plaines-de-Viterbe	Le Fieu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors été		
	La Peyruque LES MASSOLS CHEZ MR	81220 VITERBE		210 000	255	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors été		
SA GIROUSSENS	RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS	İ	1 779 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été		
SA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		50 000	360	Tarn DPF (O0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été		
SA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été		
SA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été		
SA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES- LAVAUR		100 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été		
SA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été		
SAT DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		38 400	480	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel		
SAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVAUR	82710 BRESSOLS		36 000	900	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel		
SL AVENS	Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été		
SL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		300 000	360	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été		
SL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O0100)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été		
SL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE- JOUX		50 000	210	agout (040250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été		
L ROUFFIN Baynac	Baynac	81600 BRENS		40 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors été		
				30 000	80	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors été		
	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN			50 000		Tam DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors été		
RROUILLET Patrick				600		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel		
UDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000		Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été		
				3 000 9 000		Tarn DPF (O0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été		
ZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		9 600		Tarn DPF (O0100) TARN partie 82	81800 82130	RABASTENS VILLEMADE	irrigation hors été		
CKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500		agout (040250)	81220	SERVIES	printemps / antigel irrigation hors été		
LLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		1 000		riou frayzi (03960590)	81600	MONTANS	irrigation hors été		
TEILLE Bernard	Dardé	82200 LIZAC		800		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel		
• •	Galdou	81600 SENOUILLAC		30 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81600	SENOUILLAC	irrigation hors été		
DPAUL HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE		1 200		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel		
				8 640	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors été		
	La Brette PERAYROLS 20 Chemin	81500 FIAC		2 100	11	Lac lieu dit l'Espardeille	81220	VITERBE	irrigation hors été		
ILLAT Alain	de Miquel	82710 BRESSOLS		9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été		
				3 000		CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS	irrigation hors été		
	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX		6 000		Tarn Hors DPF (O0100)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été		
		81150 TERSSAC		15 000	20	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été		
NNET Ludovic		81440 SAINT-GENEST-DE- CONTEST		72 000	50	dadou (047-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été		
NNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUGOTTE-CADOUL		18 000	60 6	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été		
				24 000	30 (	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été		
				24 000		dadou (047-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été		
	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) NCC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors été		
	6 rue des Cordonniers CAP DE RIVIERE 2785	81800 RABASTENS		450	12	Farn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été		
	chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		6 000		FARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel		
				3 000	~ 7	din en az	82290	MEAUZAC	printemps / antigel		
ulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		1 000	30 1	lanne d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel		
UYSSET Jean-Louis (	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		35 000	100	lappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	printemps / antigel		
				11 200	- 1	ani en oz	82200	LIZAC			
				11 200				LIZAC	printemps / antigel		

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs				stiques des p		ments			
	ndrossa	CB commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit	nom milieu	СР	commune	usage
préleveur	adresse	CP commune	mobile		(m³/h)	BASSIN DE REPRISE 5110 :	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		25 000	60	FONTRIQUE			
				15 000	53	Tarn DPF (O0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors ét
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR		25 000	20	agout (040250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors éte
CADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours 2 469 ROUTE DES	81800 RABASTENS		1 200	4	Nappe déconnectée 81 UG 176		RABASTENS	irrigation hors été
CAMPOURCY JACQUES	BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		5 200	130	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antige
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR- TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	10 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
CEFEL (Centre d'Expérimentation	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		12 000	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
Fruits et Légumes)				10 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	MONTBETON	irrigation hors été
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		8 400	7	nègue bouc (CB000004)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
CHARTIER Loic	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		2 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT	82370	CAMPSAS	irrigation hors été
						RIVE GAUCHE DEC	82200	LIZAC	printemps / antigei
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS 29 CHEMIN DE TUBENS	82200 LIZAC		1 200	50	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement			
COMBES Bernard	HAUT	81710 SAIX		1 500	12	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors été
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		12 250	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	15	jauzou (O3910680)	81990	FREJAIROLLES	remplissage hivernal lac
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigei
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE	82290	MONTBETON	remplissage hivernal lac
						GAUCHE DEC Nappe Tarn (secteur DPF)			
DELSUC Damien	104 route de Saurs	81600 GAILLAC		36 000	25	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavaur	81500 LABASTIDE-SAINT- GEORGES		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
DREUILHE Claudine	LIZAC	82200 LIZAC		1 500	10	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
OUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		6 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
- 11-	,-					agout de la confluence du			•
FARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
ARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		2 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 500	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
ARL BOSCARI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		1 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
ARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
ARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE- SOR		72 000	45	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors été
ARL Camp del Bosc	Camp del Bosc	81600 BRENS		150 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	BRENS	irrigation hors été
	1290 ROUTE DE					ACC			_
ARL CAMPS	BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
ARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ	İ	30 000	40	agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe d'accompagnement	81570	CUQ	irrigation hors été
ARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	agout (O40250) Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET	irrigation hors été
ARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC	00.	900	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
						assou (O4680500)			
ARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		17 500	40	(ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	12800	CABANES	remplissage hivernal lac
ARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE	irrigation hors été
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
ARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (047-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
THE DE DITORNAL AND A STATE OF THE STATE OF				27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
ARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE	82000 MONTAUBAN		1 800	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
,	RIVIERE			1 200	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU	printemps / antigel
				1 050	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
ARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		1 500	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
AIL DE DELVEEL	2020 70000 00 107000			1 600	80	Tarn DPF (O0100)	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
ARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				900	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				45 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
ARL DE GARRISON	430 Avenue des	82000 MONTAUBAN		800	40	Tarn DPF (O0100)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
ARL de la Peyruque	Albarèdes La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O40250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
ARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement	81600	SENOUILLAC	irrigation hors été
	J-1119					saudronne (O3950520)			
	Leyle - Sainte-Livrade			6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC		SENOUILLAC	irrigation hors été
ARL DE LEYLE	310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		1 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
			I	1 120	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel

Organisme unique du sous-bassin Tarn

### BY CHICATION   PARTIES   Privile   BISSO CARRICURES   PRIVILE   PRIVILE   BISSO CARRICURES   PRIVILE   PRIVI	réleveurs				stiques des		ments			
MAIN DE SAINT MATTIN   PENOTES   BLOQ DOKTAMS   POUNT SE   POUNT		adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usag
MATTINE STATE   MATTINE STAT	Pre	Préliès	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (O0100)	81800	MEZENS	irrigation hors ét
March   Marc					75 000	60	Tarn DPF (00100)	81800	MEZENS	irrigation hors ét
MANTER SCHOOLS   CAMPAINE   CAM					90 000	50	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors ét
MARCHETANNES   LANGESTEEL SCHEENS   SOUTH	Ste	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors ét
The TAMPS   Commonweal   Comm		LAMADTINE OF CHEMI			60 000	70	agout (O40250)	81710	SAIX	irrigation hors ét
ALTESTATE ALTEST	DE	DE TAURINES	81600 TECOU		74 800	50	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU	irrigation hors ét
ARL DELANS   1,000   1			81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (043-0400)	81100	CASTRES	irrigation hors ét
ABL DES TAMORIES   Las Persons   1500 FAC   10 550 0   0   TAMORIES CALCASE   1220   DMINITE   MARCINE CALCASE   1220   D	Bo	Borie - Quartier de	81800 RABASTENS		9 600	8	orouse (O4900680)	81800	RABASTENS	remplissage hivernal la
ARI, des PAMAPELS  Les Frontières  Les Frontiè						•	- ,			
AME OF PAWARELS  Lee Fewerles  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  Lee Formers  ALSO GROUSSERIS  AND DESTORTIESS  BARAT LES RIVES  BARAT LES R										irrigation hors ét
ARL des Galiniers  Les Galiniers  Les Galiniers  Le Fortières  1300 SAINT-RIAN-DE-RIVES  1300 SA										irrigation hors ét
March   Properties   Lie Pumbers   S100 GAINT-EAR-DE-RIVES   4,500   60   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,100   SALTY-BURD-EARVES   4,500   50   agent (CH0200)   8,1										irrigation hors ét
ARL DES QUATRE SALSONS  RIVÁRY Basses  BARAT LES RIVES  B							Dadou (047-0400)			irrigation hors ét
ABL DES QUATRE \$41,50MS	Les	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES							irrigation hors ét
RIL DES CAUTÉE ALSONS  RIVINO SERVES  BARAT LES RIVES AND BARRACISS  BARAT LES RIVES AND BARRACISS  BARAT LES RIVES AND BARRACISS  BARAT LES RIVES AND BARRACISS  BARAT LES RIVES AND BARRACISS					39 300	60			LAVAUR	irrigation hors ét
NEL DES TAUROUS 39-40 route de l'Agout 81000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 COUFOULEUX 30 000 50 3000 de la confinence du 181000 50 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70	NS Riv	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	DE LA GARONNE RIVE DROITE	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal la
ARL DE STAUROUS 39.40 routs de l'Agout   2 400 60 7488 partie 82 2013 LAFRANCAISE  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  479 chemin du Quart - Verifhaguet  470 chemin du Quart - Veriffaguet  470	BAI	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		500	15		82130	LAFRANCAISE	printemps / antige
ARL DU CAUSSE										printemps / antige
ARL DU CAUSSE  679 Chemin du Quest* Verthaguet  82000 MONTAUBAN  82130 LAFRANCAISE  8200 MONTAUBAN  8200 MONTAUBAN  8200 MONTAUBAN  8200 MONTAUBAN  8200 MONTAUBAN  8200	20	20.40					•			
MEL GANZA  R. GUILBERT FRERES  R. GUILBERT FRE			81800 COUFOULEUX		30 000	50		81800	COUFOULEUX	irrigation hors éte
A			82000 MONTAUBAN		20 150	300		82000	MONTAUBAN	printemps / antiqe
A	VCI	vermaguer			3 000	100	Nappe d'accompagnement du	92000		
2   20   100   1							Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du			printemps / antige
A					3 000	100	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
No.   No.					2 500	100		82000	MONTAUBAN	printemps / antige
R. L. du Pigeonnier   La germiere de riols   81200 VITERBE   180 000   30					2 500	100		82000	MONTAUBAN	printemps / antige
RIL DU Pigeonnier   La germiere de riols   81220 VITERBE   180 000 80 agout (04-0250)   81220   TEYSSODE   RIL DU SAULA   Coustis   82130 LAFRANCAISE   2 400 60   TARN partie 82   82200   LIZAC   2 400 60   TARN partie 82   82200   LIZAC   2 400 60   TARN partie 82   82200   LIZAC   2 400 60   TARN partie 82   82200   LIZAC   2 400 60   TARN partie 82   82200   LIZAC   2 400 60   TARN partie 82   82200   RIL DU TOURON   60 chemin de Bols vieux   82290 MONTBETON   2 400 100   TARN partie 82   82000   MONTAUBAN   RIL ESCAPAT des Roziés   Bertrand   81300 LABESSIERE-CANDEIL   30 000 40   dadu (047-0400)   81440   SANT-JULIEN-DU-PLY   SANT-JULIEN-DU-PLY   SANT-JULIEN-DU-PLY   SANT-JULIEN-DU-PLY   RIL ESTEVE   En Gilard   81500 FIAC   SANT-JULIEN-DU-PLY   RIL ESTEVE   En Gilard   81500 FIAC   SANT-JULIEN-DU-PLY   RIL ESTEVE   En Gilard   81500 FIAC   SANT-JULIEN-DU-PLY   SANT-JULIE					20.000	700	Plan d'eau 82005715 ( 8300	82000	MONTALIBAN	printemps / antige
REL DU SAULA   Coustis   82130 LAFRANCAISE   2 400 60 TARN partite 82 82130 LAFRANCAISE   2 400 60 TARN partite 82 82200 LIZAC   REL DU SILO BLANC   En Sicard   81390 SAINT-GAIZENS   63 000 40 gaute (04-0-0250)   81500 FIAC   81500 FIAC   83500 (04-680500)   83500 (04-680500)   83500 (04-680500)   83500 (04-680500)   83500 FIAC   83500 (04-680500)   83500 FIAC   83500 (04-680500)   83500 FIAC   83500 (04-680500)   83500 FIAC   83500 (04-680500)   83500 FIAC   83500 F	la c	a germiere de riols	81220 VITEDBE				,			
RL DU SILO BLANC  En Sicard  81390 SAINT-GAUZENS  63 000 40 agout (04-0259) 81500 FIAC  63 000 40 agout (04-0259) 81500 FIAC  63 000 40 agout (04-0259) 81500 FIAC  63 000 40 (ATTENTION on rest past IU) 81500 FIAC  RL DU TOURON  60 chemin de Bols vieux 82290 MONTBETON  RL Escapat des Roziés  8 Bertrand  81300 LABÉSSIERE-CANDEIL  RL ESCAPAT des Roziés  8 Bertrand  81300 LABÉSSIERE-CANDEIL  RL GANZA  53 CHEMIN DE  LAGOUERE  82100 CASTELSARRASIN  7 000 20 CASTEL 1 // ASSE TERRASSE  2 500 20 CASTEL 1 // ASSE TERRASSE  2 500 20 CASTEL 1 // ASSE TERRASSE  8 100 CASTELSARRASIN  7 000 20 CASTEL 1 // ASSE TERRASSE  8 100 CASTELSARRASIN  7 000 20 CASTEL 1 // ASSE TERRASSE  8 100 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  8 10 00 CASTELSARRASIN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  8 10 00 CASTELSARRASIN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  8 2000 MONTAUBAN  10 000 100 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN partie 82  10 000 TARN p		•								irrigation hors éte
R. DU SILO BLANC   En Sicard   81390 SAINT-GAUZENS   63 000   40   8pout (04-0250)   81500   FIAC		500505	DEIDO EN NANCAISE				•			printemps / antige
Secure   S	En s	n Sicard	81390 SAINT-GALIZENS							printemps / antige irrigation hors éte
MR. DUTOURON   60 chemin de Bols vieux   82290 MONTBETON   2 400   100   TARN partie 82   82000   MONTAUBAN     R. Escapat des Roziés   Bertrand   81300 LABESSIRE-CANDELL   30 000   40   dadou (047-0400)   81440   SAINT-JULIEN-DU-PUY     R. ESTEVE   En Gilard   81500 FIAC   81500 FIAC   81500 FIAC   81500 FIAC   81500 FIAC     R. GANZA   S. SCHENIN DE LAGOUERE   82100 CASTELSARRASIN   2 500   20   CASTEL 1/BASSE TERRASSE     R. GUILBERT FRERES   5220 route de Bordeaux   82000 MONTAUBAN   5 000   50   TARN partie 82   82000   MONTAUBAN     R. L. GUILBERT FRERES   5220 route de Bordeaux   82000 MONTAUBAN   5 000   50   TARN partie 82   82000   MONTAUBAN     R. L. ANGOPOM LE FLOUARD   STE CECILLE D AVES   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   7 000   60   MONTAUBAN   81600 GAILLAC   81600 GAI							assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG			irrigation hors éte
RRL Escapat des Roziés Bertrand 81300 LABESSIERE-CANDEIL 30 000 40 dadou (047-0400) 81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY RRL ESTEVE En Glard 81500 FIAC 60 000 80 Nappe d'accompagnement 20 FIAC 81500 FIAC 82100 CASTELSARRASIN 7 000 20 DEL A GARONNER RIVE DROTTE 82100 CASTELSARRASIN 82100 CASTE	60	60 chemin de Bois vieu	x 82290 MONTBETON		2 400	100		82000	MONTAUBAN	printemps / antige
REL GANZA  REL GANZA										irrigation hors éte
R. L. GANZA   LAGOUERE   82100 CASTELSARRASIN   7 000   20   DE LA GARONNE RIVE DROITE 82100   CASTELSARRASIN   R. L. GANZA						80	Nappe d'accompagnement			irrigation hors été
ARL GUILBERT FRERES  5220 route de Bordeaux - Saint-Hillaire  5200 MONTAUBAN  500 50 TARN partie 82  82000 MONTAUBAN  500 50 TARN partie 82  82000 MONTAUBAN  10 000 120 TARN partie 82  82000 MONTAUBAN  ARL JANGOPOM LE FLOUARD  STE CECILE D AVES 81600 GAILLAC  7 000 60 Tarn Hors DPF (O0100) 81600 GAILLAC  7 000 60 Tarn Hors DPF (O0100) 81600 GAILLAC  81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY 10 000 150 dadou (047-0400) 81440 MONTDRAGON  ARL JTF  Fontjalabert  81310 LISLE-SUR-TARN  81310 LISLE-SUR-TARN  9 000 45 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  13 000 30 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  13 000 30 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  13 000 30 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  14 000 30 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  15 000 12 TARN PARTIE  81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  16 000 12 TARN PARTIE  81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  18 Nappe Tarn (secteur DPF) 81310 LISLE-			82100 CASTELSARRASIN		7 000	20	DE LA GARONNE RIVE DROITE	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
Saint-Hilaire   Saint-Hilair					2 500	20	DE LA GARONNE RIVE DROITE	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac
ARL JANGOPOM LE FLOUARD  STE CECILE D AVES  81600 GAILLAC  7 000 60 Tarn Hors DPF (00100) 81600 GAILLAC  7 000 60 ACC  7 000 60 Tarn Hors DPF (00100) 81600 GAILLAC  81600 GAILLAC			X 82000 MONTAUBAN		5 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
RL JANGOPOM LE FLOUARD  STE CECILE D AVES  81600 GAILLAC  7 000 60 Tarm Hors DPF (00100) 81600 GAILLAC  7 000 60 Nappe Tarm (secteur DPF) 81600 GAILLAC  81400 MONTDRAGON  81410 LISLE-SUR-TARN  ACC  810 176 MORE Tarm (secteur DPF)  81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  810 176 MORE TARM (secteur DPF)  81310 LISLE-SUR-TARN  ACC  814 MOD 150 Mappe d'accompagnement du Tarn en 82  81800 COUFOULEUX  81800 COUFOULEUX  81800 COUFOULEUX  81800 COUFOULEUX  81800 COUFOULEUX  81800 RABASTENS  ACC  81800 RABASTENS					10 000	120	TARN partie 82	82000	MONTALIBAN	printemps / antigei
RL JOUET   La Fantaisie   81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY   10 000   150   dadou (047-0400)   81440   MONTDRAGON	ARD STE	TE CECILE D AVES	81600 GAILLAC							irrigation hors été
RL JOUET La Fantaisie 81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY 10 000 150 dadou (047-0400) 81440 MONTDRAGON  RL JTF Fontjalabert 81310 LISLE-SUR-TARN 9 000 45 ACC 14 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN  14 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN  15 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 12 Tarn DFF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 LESCURE-D'ALBIGEOIS  18 000 COUPOULEUX  18 000 COUPOULEUX  18 000 RABASTENS  18 000 RABASTENS  18 000 100 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  18 000 LIZAC  18 000 100 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  18 000 LIZAC					7 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF)			irrigation hors été
RL JTF Fontjalabert 81310 LISLE-SUR-TARN 9 000 45 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 14 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 13 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 813 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 813 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 813 000 30 Nappe Tarn (secteur DFF) 81310 LISLE-SUR-TARN ACC 813 000 15 Nappe d'accompagnement 81 UG 176 Nappe d'accompagnement 81 UG 176 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 81 Nappe d'accompagnement 82 Nappe d'accompagnement 83 Nappe d'accompagnement 83 Nappe d'accompagnement 83 Nappe d'accompagnement 83 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe d'accompagnement 84 Nappe	15.5	a Fantaicie	91440 CATATE THE TEN DIE BLIV							_
14 000   30   ACC   AC	Lar	a rantaisie			10 000			81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
13 000 30   ACC	Font	ontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		9 000	43	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
13 000   30   Nappe Tarn (secteur DPF)   ACC					14 000			81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
ACC   Standard   ACC					13 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
Sol	char	namin da Dahinal	91390 I ECCUPE DIA RICEOTO				ACC			-
RL La Croix St Sernin 3130 route de Parisot 81800 COUFOULEUX 10 500 5 Nappe d'accompagnement valadas (0.3980580) R8 Nappe d'accompagnement valadas (0.3980580) R8 Nappe d'accompagnement valadas (0.3980580) R8 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du	Cite	ieniin de Kabinei	61360 LESCORE-D ALBIGEOIS				Nanna accompagnement 91		LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
RL La Croix St Sernin 3130 route de Parisot 81800 COUFOULEUX 15 000 23 ACC Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'ac					500	0	UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
RL LA GRIVE BLEY BAS 82130 LAFRANCAISE 15 000 23 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 1200 LIZAC 13 000 100 1000 1000 1000 1000 1000 10	La B	a Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500			81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
RL LA GRIVE BLEY BAS 82130 LAFRANCAISE 3 000 360 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	313	130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		15 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC Tarn en 82 Nappe d'accompagnement du Rezou LIZAC	BI EV	FY BAS	82130 LAFRANCAISE		3 000	1	Manne d'accompagnement du			-
Tarn en 82   Sappe d'accompagnement du Tarn en 82   Sap						.500 .	Tarn en 82 Nanne d'accompagnement du			printemps / antigel
3 000 100 Tarn en 82 1200 LIZAC  3 000 100 Tarn en 82  4 000 100 Nappe d'accompagnement du Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  4 000 100 Tarn en 82  LEFACTORISE					3 000	200	Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
3 000 100 Nappe d'accompagnement du 82200 LIZAC Tarn en 82 A000 100 Tarn en 82 Tarn en 82 B2130 LAFRANCAISE					3 000	150 .	Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigei
4 000 100 Tarn en 82 Tarn en 82					3 000	100	Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	printemps / antige
Tarn en 82 62130 EAFRANCAISE						100	Nappe d'accompagnement du			
24 UUU 300 TAKN DATTE 82 87130 TAFDANCATSE						100	Tarn en 82			printemps / antige
·										printemps / antige
24 000 300 TARN partie 82 82130 LAFRANCAISE 5 400 150 TARN partie 82 82200 LIZAC										printemps / antigei
4 000 80 TARN partie 82 82130 LAFRANCAISE										printemps / antigei printemps / antigei

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs				tiques des p Volume	prélèver débit	nents			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
				5 000	100	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antige
				3 000 3 200	200 80	TARN partie 82 TARN partie 82	82130 82130	LAFRANCAISE LAFRANCAISE	printemps / antige printemps / antige
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		2 000	180	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antige
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		14 000	60	TARN partie 82	82370	NOHIC	printemps / antige
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		1 000	180	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antige
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
EARL LECOURT	POMPIGNAN LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
ZANE ELCOON	EN SNOWN TREAT	OTTO TENDENCE		39 000	27	ACC Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		30 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL LES GARRISSOLES	Ladin	81800 RABASTENS		48 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		60 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	30	marguestal (O3970620)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				25 000	40	Nappe Tam (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	120	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antige
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		1 000	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
ARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		0	150	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
ARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				60 000	40	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				21 000	20	dadou (047-0400)	81440	MONTDRAGON	remplissage hivernal lac
ARL MARTOREL	Le Fieu	81500 FIAC		42 000	40	agout (040250)	81500	FIAC FIAC	irrigation hors été
				39 000	38	agout (040250)	81500		irrigation hors été irrigation hors été
				48 000	60	agout (O40250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	
				99 000	120	agout (040250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
ARI MANURIEC	C L HCCLOTADE	01570 505357/// 5		26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O40250) Nappe d'accompagnement	81500 81570	FIAC FREJEVILLE	irrigation hors été
ARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		5 000	20	agout (040250)			remplissage hivernal lac
ARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		49 260	35	Tarn DPF (O0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
ARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		16 000	100	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				64 000 6 000	400 200	TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82200	LIZAC LIZAC	printemps / antigei printemps / antigei
				16 000	400	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
ARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		39 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				33 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				27 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
ARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		20 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				20 000	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
	836 route de Labastide-			2 000	18	TARN partie 82 CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
ARL RUELLE MIRAMONT	du-Temple	82290 MEAUZAC		1 000	18	GAUCHE DEC CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE	82290 82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				8 000	15	GAUCHE DEC		MEAUZAC	printemps / antigel
ARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		6 000 7 000		TARN partie 82 TARN partie 82	82200 82200	LIZAC LIZAC	printemps / antigel printemps / antigel
				3 200			82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				7 000		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
ARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		2 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	irrigation hors été
				2 000	35	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	TREBAS	irrigation hors été
			auì	5 000	30		81250	CURVALLE	irrigation hors été
ARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILLAC		90 000	60		81600	RIVIERES	irrigation hors été
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600	SENOUILLAC	remplissage hivernal lac
ARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC Nappe d'accompagnement du	81500	AMBRES	irrigation hors été
nard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		1 100	40	Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
ABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000		Manna Tara (coctour, DDE)	81600	BRENS	irrigation hors été
AVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
VVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passe (O4900500)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
	manuscript to the state	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-		15 000		Nanna Carmas (O46E0640)	81800	MEZENS	irrigation hors été
ELTRIN Christian	En Aurioi - Rte de Pratviel	JOUX		9 000	18	DEC	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
erme de Fondenise - Le Bolloch athieu	19 rue Raymond Lafage			1 000	6	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
ILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	gineste (03950520)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
JENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30 50		81800 81800	RABASTENS RABASTENS	irrigation hors été irrigation hors été
				3 000 1 500			81800	RABASTENS	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

GAEC D'EN CECYL  GAEC DE CAUFOUR  GAEC DE FONCOUSSIERES  GAEC DE FONTANIE  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GILLARD  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CONDOMINE  L  GAEC DE LA FERME A LA  FOURCHETTE  GAEC DE LA FRRASSIE  GAEC DE LA FRRASSIE  GAEC DE LA RIVE  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE SAUMACHEZ	adresse  28 route de Lavaur  Mondou  566 Chemin de Pesquiés FONCOUSSIERES chez M VERHOEF Bart VERHOEF Bart FONTAINE 2668 ROUTE DE MOISSAC 587 impasse Maurice Bayrou  Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive  890 route de Nivelle	01000 KADASIENS	oui	(m²) 6 600 3 899 4 500 1 000 42 000 3 000 84 000 11 400 18 000 1 000 21 000 81 000 84 000	débit (m²/h) 25 30 4 25 30 60 700 100 150 80 15 15 20 70	nom milieu  Nappe d'accompagnement Dadou (047-0400) dadou (047-0400) saint-andré (04670920) CASIER I T/TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC Tarn Hors DPF (00100) TARN partie 82	81390 81390 81220 82100 81800 82130 82370 82370 82200 81200 81200 82200	COMMUNE  BRIATEXTE  BRIATEXTE  TEYSSODE  LABASTIDE-DU-TEMPLE  RABASTENS  LAFRANCAISE  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  MONTAUBAN  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  LIZAC  AIGUEFONDE  LIZAC	irrigation hors éte irrigation hors éte remplissage hivernal la printemps / antige irrigation hors éte printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors éte remplissage hivernal la la irrigation hors éte printemps / antige
GAEC D'EN CECYL  GAEC DE CAUFOUR  GAEC DE FONCOUSSIERES  GAEC DE FONTANIE  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GILLARD  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CONDOMINE  L  GAEC DE LA FERME A LA  FOURCHETTE  GAEC DE LA FERRASSIE  GAEC DE LA FRIVE  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE NIVELLE	Mondou  566 Chemin de Pesquiés FONCOUSSIERES chez M VERHOEF Bart Fontanie 2668 ROUTE DE MOISSAC 587 impasse Maurice Bayrou  Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	81220 TEYSSODE 81200 LABASTIDE-DU-TEMPLE 81800 RABASTENS 82130 LAFRANCAISE 82000 MONTAUBAN 82200 LIZAC 81200 MAZAMET 82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL 81500 SAINT-AGNAN		3 899 4 500 1 000 42 000 3 000 84 000 11 400 18 000 1 5000 21 000 81 000 84 000	30 4 25 30 60 700 100 150 80 15 15	Dadou (047-0400) dadou (047-0400) saint-andré (04670920) CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC TARN Partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 80 TARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 80 TARN partie 81 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 80 TARN partie 82 TARN partie 80	81390 81220 82100 81800 82130 82370 82000 82370 82200 81200	BRIATEXTE TEYSSODE LABASTIDE-DU-TEMPLE RABASTENS LAFRANCAISE LABASTIDE-SAINT-PIERRE MONTAUBAN LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	irrigation hors éte irrigation hors éte remplissage hivernal la printemps / antige irrigation hors éte printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors éte irrigation hors éte
GAEC DE CAUFOUR GAEC DE FONCOUSSIERES  GAEC DE FONTANIE  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GILLARD  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CONDOMINE  L  GAEC DE LA FERME A LA  COURCHETTE  GAEC DE LA RIVE  L  GAEC DE LA RIVE  L  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE SAUMACHEZ  CALORITATION  CONTROL CONTROL  GAEC DE LA FERRASSIE  L  GAEC DE LA RIVE  CALORITATION  CONTROL	566 Chemin de Pesquiés FONCOUSSIERES ALE POR VERHOEF BAT FONTAINÉ 2668 ROUTE DE MOISSAC Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE  81800 RABASTENS  82130 LAFRANCAISE 82000 MONTAUBAN  82200 LIZAC 81200 MAZAMET  82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN		4 500 1 000 42 000 3 000 84 000 11 400 18 000 1 5 000 21 000 500 81 000 84 000	4 25 30 60 700 100 150 80 15 15	dadou (047-0400) saint-andré (04670920) CASIER I 17ARN AVAL RIVE GAUCHE DEC Tarn Hors DPF (00100) TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81220 82100 81800 82130 82370 82000 82370 82200 81200 81200	TEYSSODE LABASTIDE-DU-TEMPLE RABASTENS LAFRANCAISE LABASTIDE-SAINT-PIERRE MONTAUBAN LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	irrigation hors ét remplissage hivernal la printemps / antige irrigation hors ét printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors ét remplissage hivernal la irrigation hors ét
GAEC DE CAUFOUR  GAEC DE FONCOUSSIERES  GAEC DE FONTANIE  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GILLARD  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CONDOMINE  L  GAEC DE LA FERME A LA  OURCHETTE  GAEC DE LA FERRASSIE  L  GAEC DE LA RIVE  L  GAEC DE LA RIVE  L  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE SAUMACHEZ  CAACO DE SAU	566 Chemin de Pesquiés FONCOUSSIERES ALE POR VERHOEF BAT FONTAINÉ 2668 ROUTE DE MOISSAC Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE  81800 RABASTENS  82130 LAFRANCAISE 82000 MONTAUBAN  82200 LIZAC 81200 MAZAMET  82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN		4 500 1 000 42 000 3 000 84 000 11 400 18 000 1 5 000 21 000 500 81 000 84 000	4 25 30 60 700 100 150 80 15 15	saint-andré (O4670920) CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC Tarn Hors DPF (O0100) TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (O4380706) Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81220 82100 81800 82130 82370 82000 82370 82200 81200 81200	TEYSSODE LABASTIDE-DU-TEMPLE RABASTENS LAFRANCAISE LABASTIDE-SAINT-PIERRE MONTAUBAN LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	remplissage hivernal la printemps / antige irrigation hors ét printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors ét remplissage hivernal la irrigation hors éts
GAEC DE FONCOUSSIERES  GAEC DE FONTANIE  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GILLARD  GAEC DE GUIRAUDEL  GAEC DE LA CAMINADE  GAEC DE LA CONDOMINE  L  GAEC DE LA FERME A LA  OURCHETTE  GAEC DE LA FERRASSIE  L  GAEC DE LA RIVE  L  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE NIVELLE  GAEC DE SAUMACHEZ  CAACO DE SAUMACHE	FONCOUSSIERES chez M VERHOEF Bart Fontanie 2668 ROUTE DE MOISSAC 587 impasse Maurice Bayrou Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET EN CUQ	**81800 RABASTENS ***82130 LAFRANCAISE **82130 LAFRANCAISE ***82200 MONTAUBAN  ***82200 LIZAC ***81200 MAZAMET  ***82200 MOISSAC ***81660 PAYRIN-AUGMONTEL  ***81500 SAINT-AGNAN  ***81440 VENES		42 000 3 000 84 000 11 400 1 000 1 000 21 000 500 81 000 84 000	30 60 700 100 150 80 15 15	GAUCHE DEC Tarn Hors DPF (O0100) TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81800 82130 82370 82000 82370 82200 81200	RABASTENS  LAFRANCAISE  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  MONTAUBAN  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  LIZAC  AIGUEFONDE  AIGUEFONDE	irrigation hors été printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors été remplissage hivernal la irrigation hors été
SARC DE FONTANIE  SARC DE GILLARD  SARC DE GILLARD  SARC DE GILLARD  SARC DE LA CAMINADE  SARC DE LA CAMINADE  SARC DE LA CONDOMINE  L  SARC DE LA FERME A LA  OURCHETTE  SARC DE LA FERRASSIE  L  SARC DE LA RIVE  L  SARC DE LA RIVE  L  SARC DE NIVELLE  SARC DE NIVELLE  SARC DE SAUMACHEZ  SARC DE SAUMACHEZ	VERHOEF Bart Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC 587 impasse Maurice Bayrou  Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	82200 LIZAC 81200 MONTAUBAN  82200 LIZAC 81200 MAZAMET  82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	42 000 3 000 84 000 11 400 1 000 1 000 21 000 500 81 000 84 000	30 60 700 100 150 80 15 15	Tarn Hors DPF (O0100)  TARN partie 82  TARN partie 82  TARN partie 82  TARN partie 82  TARN partie 82  TARN partie 82  TARN partie 82  Ruisseau d'Aupillac (04380706)  Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81800 82130 82370 82000 82370 82200 81200	RABASTENS  LAFRANCAISE  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  MONTAUBAN  LABASTIDE-SAINT-PIERRE  LIZAC  AIGUEFONDE  AIGUEFONDE	irrigation hors été printemps / antige printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors été remplissage hivernal la irrigation hors été
SAEC DE GILLARD  SAEC DE GILLARD  SAEC DE GILLARD  SAEC DE GUIRAUDEL  SAEC DE LA CAMINADE  SAEC DE LA CONDOMINE  L  SAEC DE LA FERRE A LA  OURCHETTE  SAEC DE LA FERRASSIE  L  SAEC DE LA RIVE  L  SAEC DE NIVELLE  SAEC DE NIVELLE  SAEC DE SAUMACHEZ  SAEC DE SAUMACHEZ	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC 587 impasse Maurice Bayrou  Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	82200 LIZAC 81200 MAZAMET  82200 MISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	84 000 11 400 18 000 1 000 15 000 21 000 500 81 000 84 000	700 100 150 80 15 15	TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04360706) Ruisseau d'Aupillac (04360706)	82370 82000 82370 82200 81200	LABASTIDE-SAINT-PIERRE MONTAUBAN LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	printemps / antige printemps / antige printemps / antige irrigation hors été remplissage hivernal lac irrigation hors été
SAEC DE GILLARD  SAEC DE GUIRAUDEL  SAEC DE LA CAMINADE  SAEC DE LA CONDOMINE  L  SAEC DE LA FERME A LA  OURCHETTE  SAEC DE LA FIRRASSIE  L  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  SAEC DE SAUMACHEZ  SEAEC DE SAUMACHEZ	587 impasse Maurice Bayrou  Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	82200 LIZAC 81200 MAZAMET  82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	11 400 18 000 1 000 15 000 21 000 500 81 000	100 150 80 15 15	TARN partie 82 TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	82000 82370 82200 81200 81200	MONTAUBAN LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	printemps / antige printemps / antige irrigation hors été remplissage hivernal lac irrigation hors été
AEC de GUIRAUDEL  AEC de l'Arc  L  AEC DE LA CAMINADE  AEC DE LA CONDOMINE  L  AEC DE LA FERME A LA  JURCHETTE  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ	Cap de Rivière L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	81200 MAZAMET  82200 MOISSAC  81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	18 000 1 000 15 000 21 000 500 81 000 84 000	150 80 15 15	TARN partie 82 TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	82370 82200 81200 81200	LABASTIDE-SAINT-PIERRE LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	printemps / antige irrigation hors ét remplissage hivernal la irrigation hors ét
AEC DE LA CAMINADE  AEC DE LA CAMINADE  AEC DE LA CONDOMINE  L  AEC DE LA FERME A LA  DURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ	L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	81200 MAZAMET  82200 MOISSAC  81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	1 000 15 000 21 000 500 81 000 84 000	80 15 15 20	TARN partie 82 Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	82200 81200 81200	LIZAC AIGUEFONDE AIGUEFONDE	irrigation hors ét remplissage hivernal la irrigation hors ét
AEC DE LA CAMINADE  AEC DE LA CONDOMINE  L  AEC DE LA FERME A LA  DURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  L  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ	L'Arc Aiguefonde  Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET  EN CUQ  La Férrassié La Rive	81200 MAZAMET  82200 MOISSAC  81660 PAYRIN-AUGMONTEL  81500 SAINT-AGNAN	oui	15 000 21 000 500 81 000 84 000	15 15 20	Ruisseau d'Aupillac (04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200 81200	AIGUEFONDE AIGUEFONDE	remplissage hivernal la
AEC DE LA CAMINADE  AEC DE LA CONDOMINE  L  AEC DE LA FERME A LA  DURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  L  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ	Montescot LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET EN CUQ La Férrassié La Ríve	82200 MOISSAC 81660 PAYRIN-AUGMONTEL 81500 SAINT-AGNAN 81440 VENES		21 000 500 81 000 84 000	15 20	(04380706) Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
AEC DE LA FERME A LA  DURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  LAEC DE LA RIVE  LAEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ  S  LAEC DE SAUMACHEZ	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET EN CUQ La Férrassié La Rive	81660 PAYRIN-AUGMONTEL 81500 SAINT-AGNAN 81440 VENES		500 81 000 84 000	20	(04380706)			
AEC DE LA FERME A LA  DURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  LAEC DE LA RIVE  LAEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ  S  LAEC DE SAUMACHEZ	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET EN CUQ La Férrassié La Rive	81660 PAYRIN-AUGMONTEL 81500 SAINT-AGNAN 81440 VENES		81 000 84 000			82200	LIZAC	printemps / antioe
AEC DE LA FERME A LA  JURCHETTE  AEC DE LA FERRASSIE  L  AEC DE LA RIVE  L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ  S	L'OURMET EN CUQ La Férrassié La Rive	81500 SAINT-AGNAN 81440 VENES		84 000	70				
AEC DE SAUMACHEZ	EN CUQ La Férrassié La Rive	81440 VENES				Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors éte
AEC DE LA FERRASSIE L AEC DE LA RIVE L AEC DE NIVELLE S AEC DE SAUMACHEZ S	La Férrassié La Ríve	81440 VENES		24 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL	irrigation hors éte
AEC DE LA RIVE L  AEC DE NIVELLE  AEC DE SAUMACHEZ  S	La Ríve			_,	80	agout (O40250)	81500	LAVAUR	remplissage hivernal la
AEC DE LA RIVE L  AEC DE NIVELLE I  AEC DE SAUMACHEZ S	La Ríve			15 000	25	Affluent Ruisseau de Sézy O4801080	81500	LAVAUR	remplissage hivernal lac
NEC DE SAUMACHEZ S		81200 AIGUEFONDE		10 000	40	dadou (047-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
LEC DE SAUMACHEZ S	890 route de Nivelle			45 000	35	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
LEC DE SAUMACHEZ S	890 route de Nivelle			45 000	60	Thoré réalimenté (043-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
AEC DE SAUMACHEZ S		82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	25	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
AEC DE SAUMACHEZ S				840	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
AEC DE SAUMACHEZ S				3 000	30	Nappe d'accompagnement du	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antige.
	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE	31620 FRONTON		15 000		Tarn en 82 Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	
	DE NOHIC								irrigation hors été
EC DE VINDRAC V	Vindrac	81600 MONTANS		69 000 45 000		Tarn DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
EC DEC EURADEC .	439 chemin de Lagarde -					Tam DPF (O0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
Le DESTONADES Le	Les Fumades	82290 MONTBETON		7 000		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
	Le Bousquet 1239 route de	81500 CABANES		5 000		léou (O4660540) Nappe d'accompagnement du	81220	DAMIATTE	remplissage hivernal lac
	Lafrancaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Tarn en 82	82290	MEAUZAC .	printemps / antigei
				90 000	130	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigei
				10 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
				30 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigei
				100 000		TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigei
				20 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigei
				20 000		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 000	100	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				4 000		TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				80 000		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
11	E FAU 390 CHEMIN DE			80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tam en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
LC DES MOIS CHEMES	ANDIOC	82000 MONTAUBAN		20 000		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EC DU CART	312 chemin de Gimbelet Verlhaguet	82000 MONTAUBAN		10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
PEONNIERS		82200 MOISSAC		600	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
EC DU COLOMBIER-DAL 2 G/	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES	irrigation hors été
		81220 GUITALENS		18 000		Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				18 000		Nappe agout (O40250) DEC	81220	GUITALENS	irrigation hors été
EC FARRIE LE	E COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O40250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				7 000		Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				9 000	25 İ	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EC Fontrouge Fo	ontrouge	81600 CADALEN		24 000		riou frech (O3940650)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
EC FRUITS DE L'AUTAN 1	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		1 800		Nappe d'accompagnement du Farn en 82	82200	BOUDOU	printemps / antigel
EC GRIGOLATO Le	e Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EC LA FERME DE LA PLATE La		81220 GUITALENS- L'ALBAREDE		18 000	40 1	Nanna d'accompagnoment	81220	GUITALENS	irrigation hors été
	,	and the same of th	oui	16 500	20 1	Nappe d'accompagnement	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	irrigation hors été
C LA PEYRE La	a Peyre	81300 GRAULHET		102 000	•	agout (040250)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
		81600 MONTANS		67 200		ruisseau des Reysses	81600		rrigation nors ete remplissage hivernal lac
	·		oui	80 000		PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT		MONTANS	irrigation hors été
C LALIEVE Le		81220 GUITALENS-		105 000	65 1	Nappe d'accompagnement	81220		irrigation hors été
LC	opeionics	L'ALBAREDE		100 000		gout (040250)	GIZZU	GUITALENS	

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris	tiques des	prélèvei	ments			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
preseveur	auresse	ur commence	1	60 000	36	Nappe d'accompagnement	81220	SERVIES	irrigation hors éte
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	agout (O40250) Tarn DPF (O0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
GAEC LAURENS DU COLONDIEX	LE COIOIIBIEI	01330 2EQ0E31KE		25 000	30	Tarn DPF (O0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF)	81990	SEQUESTRE	irrigation hors été
		01600 6104154		21 600		ACC	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN			18	Candou Nappe accompagnement 81			
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		2 500	40	UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
GAEC les Salers de la Bruninquillé	La Bruninquillé	81360 MONTREDON- LABESSONNIE		5 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400	82710 BRESSOLS		57 600	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
CALC INCH OF	Route de Montech	02,10 01120000		72 000	165	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigei
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		108 000	90	Tam DPF (O0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		75 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF)	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
ONLO TOTALLE	DO CHOULD LE DIC	SIISO / LONDINI		75 000		ACC Nappe Tarn (secteur DPF)	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
					45	ACC			_
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		14 400	180	TARN partie 82 Nappe d'accompagnement du	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	40	Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARET Marie-Josee	Petit Jean	82200 LIZAC		2 560	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O0100)	81350	SAINT-GREGOIRE	irrigation hors été
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		6 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	CUQ	irrigation hors été
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		3 000	20	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
GERBAUD Michel	321 chemin de	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		6 400	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
	Clauzades La Balestrie Haute 360	91100 CACTREC		1 855	9	Nappe d'accompagnement	81100	CASTRES	irrigation hors été
GESLOT Emmanuel	route de Puech-Auriol	81100 CASTRES				agout (O40250) Nappe d'accompagnement du			,
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 000	50	Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			oui	1 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT- GEORGES		3 000	20	agout (O40250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC		480	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
SOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE		36 000	50	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement	81990	CARLUS	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		5 000	30	rieumas (O3930550) dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
HOULES ATTIBUTE	Costelliusquet	dillo combens		3 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		24 000	28	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		5 250	105	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
ndivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		12 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC	remplissage hivernal lac
				10 300	40	Tarn DPF (O0100)	81600	GATLLAC	irrigation hors été
				3 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				40 000	90	ACC BASSIN DE REPRISE 5110 :	81600	GAILLAC	irrigation hors été
						FONTRIQUE			
				25 000	103	Tarn DPF (O0100) Nappe d'accompagnement	81600	GAILLAC	irrigation hors été
EANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	calvès (CB000144)	81500	MARZENS	remplissage hivernal lac
OURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		12 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	remplissage hivernal lac
e.p.a. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	20 000	190	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
ESSOR MARAICHER de TARN et	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		7 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
DADOU				3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
	Domaine de la Sauronne			3 000	,	ACC	01000	CALLAC	migotion nots are
ACOMBE Patrick	2539 chemin de	81600 BRENS		54 000	60	Tarn DPF (O0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
	Pendaries Bas					PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE	04500	DOUNG	funturation hours dad
				6 000	60	LA SAURONNE	81600	BRENS	írrigation hors été
AFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
APORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		S 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
	CASTEESKINASIII			5 000	20	Nappe d'accompagnement du	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
	I I DEVOE	O1 440 HONTODACON			50	Tarn en 82 dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
ARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON	[	72 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
E POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		900		ACC			
EMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		1 230	20	Tarn DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				1 620	2	ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
ES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
OUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	120	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
YCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		300	46	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		1 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
	1167 ROUTE DE LA					en 82 DEC Nappe d'accompagnement du			
1AGNAC Grégory	RIVIERE	82100 LES BARTHES	1	4 000	25	Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Martine   Mart	Caractéristiques des préleveurs	5.		Caractéris	tiques des	prélève	ments			
Marchester   Mar	préleveur		CP commune	pompe	Volume (m³)	débit (m³/h)		CP	commune	usan
MANUAL PANAMA   PR SALES 16 mem   Manual Panama   Manual Pan	Magnetto Noel		82130 L'HONOR-DE-COS				Nappe d'accompagnement du			
MATTER SERVICE   1995					8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82			printemps / antig
MONTH STATE   100 mark of referrable   100 m	MARAVAL SYLVAIN		81570 CUQ		10 890	40	Nappe d'accompagnement agout (O40250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors ét
A	Marc GRANET Pépinières	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60	- , ,	81220	VITERBE	irrigation hors é
Marging   Loop   150	MARTY Samuel		82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 600	30	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigo
MAINTES   CRITICAL   LANS	MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		24 000	20	pimpe (O3970560)	81310	PARISOT	remplissage hivernal la
MATHER DEFINED   STATE FROM   15 No.	MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8		81570	FREJEVILLE	irrigation hors ét
Composition   Composition	MAURIES DIDIER			oui	5 000	15		81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors ét
METALOGIE Janu   Control   Study   Study	MAURIES Bernard		81000 ALBI		45 000	40	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors ét
March   Marc	MAYNADIER DOMINIQUE		81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25		81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors ét
Mary   Mary	MEYNADIER Jean	Cantou- Le Saula	82130 LAFRANCAISE		500	8		82130	LAFRANCAISE	printemps / antiqu
					1 000	8	TARN partie 82	82130		remplissage hivernal la
## APPLIED FOR PARTICLE OF TAB		Longouyrou	81350 CRESPINET		1 800	8			CRESPINET	irrigation hors ét
MAILOF   M	IIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		1 800	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antige
RETILE GING ON AT EAUL JAKONT  RETILE GING ON AT EAUL JAKONT  RETILE GING RETILE GROWN  RELISSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  LESSER S 170 CHQ  LESSER S 170 CHQ  S 200 MONTANS  LESSER S 170 CHQ  LESSER S					1 800	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antige
## ANTIN Marin ## Britasse ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ## Buttase ## Start Martin of True ##								82200	LIZAC	printemps / antige
## PLESSERS APPAIRED STATEMENT OF THE PRINCIPLE AND STATEMENT										remplissage hivernal lad
### STATE   ST										irrigation hors été
Second Processing	PELLIZZARI Laurent									=
## 14 ADUTE DES  ## 2200 MOISSAC    16 60   40   15										_
Security   Security	ESSOT Antonio		82200 MOISSAC				agout (O40250) Nappe d'accompagnement du			
The color   The							Tarn en 82	82200		
AST Chemin State   AST Chemin						40	Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
SALVANUEL MESSAL JABBORTE  1259 BASTIES SOUR BLOOK PARTICLES  RUNET Java Bernard  1259 BASTIES SOUR BLOOK PARTICLES  RUNET Java Bernard  1259 BASTIES SOUR SOUR SOUR SOUR SOUR SALVES  RUNET Java Bernard  1259 BASTIES SOUR SOUR SOUR SOUR SOUR SOUR SOUR SOU		-	81200 MAZAMET		12 000	28		81290	LABRUGUIERE	remplissage hivernal lad
UNITATION D'ALGEFEULLE LIAGABLE   1500 MAINTEANN   750   15 TARRI partie \$2 \$ 3000 MONTAUBAN   printemps / antigo   1500 MONTAUBAN   printemps / a		Sauveur						81600	GAILLAC	irrigation hors été
RUNCE Jean Bernard  ST Géty 11 run de la Biade  Bia	UKTAL Joei		82000 MONTAUBAN		7 500	135	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antige
Blade   Subun Anasa Erins   Subun Anasa Erins   24 000   40   According to the properties of the pro	OUSTHOMIS PATRICK		12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	13 200	60	Tarn Hors DPF (O0100)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
Age   Fame   Part   P	RUNET Jean Bernard		81800 RABASTENS		24 000			81800	RABASTENS	irrigation hors été
100   24 000   40   7   7   7   7   7   7   7   7   7					24 000			81800	RABASTENS	irrigation hors été
STO Bruno				oui	24 000			81800	RABASTENS	irrigation hors été
ANALD Nicolas   LACAZE   82290 MEAUZAC   5 000   80 TANN partie 82   82290 MEAUZAC   printemps / antigo   North Color   North	UJOL Roger		1		3 000	50	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	COURRIS	irrigation hors été
MANDO GUY LA RAWING SITTO CASTELMAN-DE-LEVIS 2 200 0 P. TARN partie 82 82390 MEAUZAC printemps / antigo MANDO GUY LA RAWING GUY			81390 PUYBEGON		10 000	60	dadou (047-0400)	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
AVMAUD Simon   Le Pépil   81500 GROUSSENS   39 600   60   dadou (047-0400)   81500   GIRCUSSENS   Irrigation hars et of dadou (047-0400)   81500   GIRCUSSENS   Irrigation hars et of dadou (047-0400)   81500   GIRCUSSENS   Irrigation hars et of the properties of			82290 MEAUZAC		5 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
39 600 60   30 0   30	•		i						CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors été
General Communication   Gene	AYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS							irrigation hors été
Tarie n. 82  Tarie	IGHESSO Laurant	010 Chamin du Barthan	02200 11010010							irrigation hors été
MASCLARET D AVITS   S1100 CASTRES   45 000   50   agout (04-0256)   81570   SEMALENS   irrigation hars et al.							Tarn en 82			printemps / antigel
A Belchim Crop Protection Dieu 3 alide de Bols Dieu 3 alide de des des devereuls chevreuls and Dieu 3 alide de des devereuls de des devereuls de devereuls de dev										irrigation hors été
Chevreuils  AINT-ROMAS Michel  180 chemin du Carrevrou  82130 MONTASTRUC  17 00 15  Nappe d'accompagnement du Tarn en 82  1800 COUFOULEUX  17 100 80  1800 COUFOULEUX  17 100 80  1800 COUFOULEUX  17 100 80  1800 COUFOULEUX  1800 LABASTIDE-SAINT-PIERRE  1800 Printemps / antige  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1800 COUFOULEUX  1		Parc Tertiaire de Bois			45 000	00	agout (040250)	815/0	SEMALENS	irrigation hors été
RAL des Gazons occitans  IE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC  BARL DOMAINE DE FONLONGUE  Domaine de Fonlongue  BARL DOMAINE DE FONLONGUE  Domaine de Fonlongue  BARL DOMAINE DE FONLONGUE  Domaine de Fonlongue  BARL DOMAINE DE FONLONGUE  Domaine de Fonlongue  BARL DOMAINE DE FONLONGUE  Domaine de Fonlongue  BARL Jardins de la Vallée du Dadou  ROUTE de Graulhet  BARL Jardins de la Vallée du Dadou  ROUTE de Graulhet  BARL Le Jardins de la Vallée du Dadou  ROUTE de Graulhet  BARL Le Jardins de Lescure  60 Chemin des Cerisiers  B1380 LESCURE-D'ALBIGEOIS  B1370 SAINT-SULPICE  12 000 500 Tarn DPF (O0100)  B1320 SAINT-SULPICE  B1700 400 300 300 3000 3000 3000 3000 3000		chevreuils							FRONTON	irrigation hors été
DU LAC    10   10   10   10   10   10   10   1					7 000	15	Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
PIERRE   27 000		DU LAC			17 100		ginibré (CB000125)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été
ARL Jardins de la Vallée du Dadou Route de Graulhet 81120 REALMONT 3 000 3 dadou (047-0400) 81120 REALMONT irrigation hors éte sur le Jardin de Lescure 60 Chemin des Cerisiers 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 81	ARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue			27 000			82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
REL Jardins de la Vallée du Dadou Route de Graulhet 81120 REALMONT 3 000 3 dadou (047-0400) 81120 REALMONT irrigation hors éte REL Le Jardin de Lescure 60 Chemin des Cerisiers 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81370 SAINT-SULPICE 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81370 SAINT-SULPICE 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81370 SAINT-SULPICE 17 15 000 30 Tarn DPF (00100) 81370 SAINT-SULPICE 17 15 000 SAINT-SU					27 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal lac
REL Le Jardin de Lescure 60 Chemin des Cerisiers 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS 15 000 30 Tarn DPF (O0100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS irrigation hors été and propriété de la RIVE 12 000 60 Tarn DPF (O0100) 81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS irrigation hors été and paut (O40250) 81370 SAINT-SULPICE 12 000 60 Tarn DPF (O0100) 81370 SAINT-SULPICE 17 000 80 Tarn DPF (O0100) 81370 SAINT-SULPICE 17 0					27 000	250	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
REPLAS RIEUDAS 81370 SAINT-SULPICE 12 000 60 Tam DPF (00100) 81370 SAINT-SULPICE Irrigation hors éte source de la ROLLE 81700 PUYLAURENS 10 000 30 Nappe d'accompagnement agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GAILLAC Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GUITALENS Irrigation hors éte agout (040250) 8120 GAILLAC Irrigation hors éte agout (040250) 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE IRRIGATION 8120 AIGUEFONDE	ARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3 (	dadou (047-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
STAND   Control   Contro	ARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été
SPIGNTER Fabre Agronomie   16 rue Jean Rostand   81600 GAILLAC   7 049   20   Napper Farri (secteur DPF)   ACC	ARL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		12 000	60	Tarn DPF (O0100)	81370	SAINT-SULPICE	irrigation hors été
S Pierre Fabre Agronomie   16 rue Jean Rostand   81600 GAILLAC   7 049   20	AS LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		10 000			81220	GUITALENS	irrigation hors été
S Sud Ouest Pépinières   Caytivel   81600 RIVIERES   8 700   15   Tarn DPF (00100)   81600   BRENS   irrigation hors éte	AS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20 1	Vappe Tarn (secteur DPF)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
EA ASSEMAT ELEVAGE    B RIVE   81200 AIGUEFONDE   75 000   85   Thoré réalimenté (043-0400)   81200   AIGUEFONDE   irrigation hors éte   24 000   50   Thoré réalimenté (043-0400)   81200   AUSSILLON   irrigation hors éte   51 000   50   Thoré réalimenté (043-0400)   81200   AIGUEFONDE   irrigation hors éte   64 080   65 080	S Sud Ouest Pépinières	Caytivel	81600 RIVIERES		8 700					irrigation hors été
EA BORDE GRANDE Mauriac 81600 SENOUILLAC 500 18 3000 40 Pults 31 UG 176 ACC 31620 FRONTON irrigation hors éte SARBETTE B	EA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		75 000					irrigation hors été
EA BORDE GRANDE         Mauriac         81600 SENOUILLAC         5 000         18         affluent du ruisseau de la Saudronne (03951000)         81600         SENOUILLAC         remplissage hivernal lau Saudronne (03951000)           EA DE BARBETTE         800 IMPASSE DE BARBETTE         31620 FRONTON         33 000         40         Pults 31 UG 176 ACC         31620         FRONTON         irrigation hors éte           EA de Bellerive         Bellerive         81500 LAVAUR         18 000         100         agout (040250)         81500         LAVAUR         irrigation hors éte           EA DE BORDE HAUTE         Saint-Germain         82200 MOISSAC         30 000         210         TARN partie 82         82200         MOISSAC         printemps / antige					24 000	50 1	Fhoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON	irrigation hors été
A DE BARBETTE 800 IMPASSE DE BARBETTE 800 IMPASSE DE BARBETTE 81600 EKONTON 33 000 40 Pults 31 UG 176 ACC 31620 FRONTON irrigation hors éte 17 de Bellerive 81500 LAVAUR 18 000 100 agout (040250) 81500 LAVAUR irrigation hors éte 18 DE BORDE HAUTE Saint-Germain 82200 MOISSAC 30 000 210 TARN partie 82 82200 MOISSAC printemps / antige 30 000 210 TARN partie 82 820					51 000			81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
## ADE BARBETTE ## 800 IMPASSE DE BARBETTE ## 31620 FRONTON ## 31 00 40 Pults 31 UG 176 ACC 31620 FRONTON ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## irrigation hors éte parties front ## 18 000 100 agout (040250) ## 1500 LAVAUR ## 18 000 LAVAUR ## 18 000 LAVA	EA BORDE GRANDE		81600 SENOUILLAC		5 000			81600	SENOUILLAC	remplissage hivernal lac
EA de Bellerive         Bellerive         81500 LAVAUR         18 000 100 agout (040250)         81500 LAVAUR         irrigation hors été           EA DE BORDE HAUTE         Saint-Germain         82200 MOISSAC         30 000 210 TARN partie 82         82200 MOISSAC         printemps / antige           30 000 210 TARN partie 82         82200 MOISSAC         printemps / antige	EA DE BARBETTE		31620 FRONTON		33 000			31620	FRONTON	irrigation hors été
30 000 210 TARN partie 82 82200 MOISSAC printemps / antige	EA de Bellerive	Bellerive	1		18 000	100 a	gout (O40250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
principal diago	EA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC					82200	MOISSAC	printemps / antigel
30 000 80 TARN partie 82 82200 MOISSAC printemps / antige									MOISSAC	printemps / antigel
					30 000	80 T	ARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Caractéristiques des préleveurs				stiques des		nents			
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	СР	commune	usag
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		3 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVI	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 ( 10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				10 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				25 000	40	RIEU TORT	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal la
				15 000	6	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS	remplissage hivernal la
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 ( 10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
				10 600	60	Plan d'eau 82001910 ( 10600 m³)	82370	CAMPSAS	printemps / antige
CEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		62 580	100	agout (040250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
				32 430	40	agout (O40250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
CEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigo printemps / antigo
				23 500 8 000	200 200	TARN partie 82 TARN partie 82	82100 82100	LES BARTHES LES BARTHES	printemps / antig
CEA DE LUMEDO CC	1400 route de	82290 MEAUZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antig
CEA DE LUNERIVES	Castelsarrasin	82290 PIEAOZAC		8 800	300	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antige
CEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE	82200 MOISSAC		7 500	450	Nappe d'accompagnement du	82200	MOISSAC	printemps / antige
JEA DE SAINT BENOTT	CHAMBERT	02200 FIOISSAC		6 000	150	Tarn en 82 TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antige
CEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (040250)	81500	AMBRES	irrigation hors ét
				171 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors é
				180 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors é
				156 000	160	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
CEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antig
CEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTÉ DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT- PIERRE		14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
				14 400	300	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
	B			14 400	300	Tam DPF (00100)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antig
CEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		30 000	150	TARN partie 82	82100	LES BARTHES	printemps / antig
				85 000	300	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antig- irrigation hors él
CEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		24 750 18 000	40 35	Tarn Hors DPF (O0100) Tarn Hors DPF (O0100)	81430 81430	MARSAL MARSAL	irrigation hors ét
CEA EN GOURAU - EN SEGUR	Route de Saint Sulpice	81500 LAVAUR		27 000	48	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
LEA EN GOURAU - LIV SEGOR	Route de Saint Bulpice	01300 EAVAOR		4 890	12	agout (040250)	81500	LAVAUR	irrigation hors ét
CEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		6 400	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
				6 400	8	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antig
CEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pant de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal la
CEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
				78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS	irrigation hors ét
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors él
CEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-		7 633	20	CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
0011 011 111 111 111 111 111 111 111 11		PIERRE		7 633	20	RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
				7 633	10	RIVE GAUCHE DEC CASIER 16 /TARN AMONT	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	remplissage hivernal la
	70 chemin du Camp de					RIVE GAUCHE DEC			
CEA LES GRANGES	La Grange	82100 LES BARTHES		7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigo
CEA PLO - GAYRAUD	Aupilfac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O40250) Nappe d'accompagnement	81570 81570	FREJEVILLE FREJEVILLE	irrigation hors ét irrigation hors ét
	BELAIR VIEILLE ROUTE			36 000	15	agout (O40250)			_
CEA Tarn Vallée de l Agout	DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		15 000	150	dadou (O47-0400) Nappe Tarn (secteur DPF)	81500	GIROUSSENS	iπigation hors é
CEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors ét
ENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 500	20	agout (O40250)	81570	FREJEVILLE	irrigation hors ét
ERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		40 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	irrigation hors ét
DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2, Allée des Platanes	82370 REYNIES		86 400	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES	printemps / antig
				38 400	40	TARN partie 82	82370	REYNIES	remplissage hivernal la
IAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	240	TARN partie 82 Ruisseau de l'Anglès	82370	NOHIC	irrigation hors ét
E Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		16 800	14	(O4690580)	81500	MARZENS	irrigation hors é
MEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		3 000	50	agout (O40250) Nappe Tarn (secteur DPF)	81710	SAIX	irrigation hors é
JC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		2 400	2	DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	irrigation hors é
ERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
			1	5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors é
HOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		9 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81340	SAINT-CIRGUE	irrigation hors é
			oui	9 000	30	Tarn Hors DPF (O0100)	81430	AMBIALET	irrigation hors é
AISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		30 000	40	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors él
				42 000	35	dadou (047-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors é
ERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn Hors DPF (O0100) Nappe Tarn (secteur DPF)	81800	RABASTENS	irrigation hors ét
IGUIER Philippe	Malsevire chez M, et Mme DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	oui	500	25	ACC	82130	LAFRANCAISE	irrigation hors é

Organisme unique du sous-bassin Tarn

• Annexe 1-N : périmètre n°177 – Tarn amont en Aveyron

campagne 2016

#### Plan annuel de répartition

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE

V référence = 0,39 hm³

V demandé total = 0,26 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéris pompe	tiques des V AUP	<u>prejeve</u> débit			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune
ALRIC GUY	LE CAMBON	12490 MONTJAUX		3 000	8	muze la (ruisseau)	12490	MONTJAUX
BOIS JEAN CHRISTOPHE	LE VILLAGE	48100 BUISSON	oui	2 000	33	tarn amont Dourdou le (rivière)		XUACTOOM
BOUTONNET FRANCOIS	Le Puech	12490 BASTIDE-PRADINES		4 800	90	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES
CUMA DU POURTALOU	AIRE DE LA COUR	12230 SAINTE-EULALIE-DE- CERNON		5 150	36	cemon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
			oui	2 770	33	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES
				14 790	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
FOUCAUD Loîc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		2 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON
GAEC D'AL MOULY	LA VAYSSIERE	12430 AYSSENES	oui	2 000	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12430	AYSSENES
GAEC DE LAPANOUSE	LE PUECH	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		18 526	30	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-		9 200	30	bétouille de (ruisseau)	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE ROUVIAC	SAINT MICHEL	PANAT 12230 NANT	oui	3 490	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT
GAEC DE SAINT SEGOND	LA CRESSE	12640 RIVIERE-SUR-TARN		5 525	35	canabols de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-		16 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON
GAEC DE VIALGUES		LUZENCON 12100 SAINT-GEORGES-DE-				tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-
GAEC des CADASSATS	Linas	LUZENCON		28 200	30			LUZENCON SAINT-GEORGES-DE-
			oui	35 000	45	cernon le (rivière)	12100	LUZENCON
GAEC DES DEUX JEAN	La Caze	12480 BROQUIES	oui	5 094	27	tarn amont Dourdou le (rivière)		BROQUIES SAINT-GEORGES-DE-
GAEC DES ORCHIS	GRAYSSAGUET	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		14 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)		LUZENCON
GAEC DES TROIS RIVIERES	CASTELNAU	12230 NANT		13 400	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		1 900	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
			oui	3 000	20	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		1 300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		1 000	25	gos le (ruisseau) (03600500)	12550	SAINT-JUERY
				1 500	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU SERRE	LE SERRE	12100 MILLAU		3 720	80	tarn amont Dourdou le (rivière)		MILLAU
				1 320	80	dourbie la (rivière)	12100	MILLAU
GAEC FERME DE PAULHE	LA CAZE	12520 PAULHE		2 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)		PAULHE
GAEC LES DELICES DE NOS VERGERS	Carbassas	12520 PAULHE	oui	4 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)		PAULHE
				1 500	60	lumansonesque le (ruisseau)	12520	VERRIERES
GAEC LES VERGERS DE L'AVEYRON	RUE DE L'EGLISE BOYNE	12640 RIVIERE-SUR-TARN	oui	600	48	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		7 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)		MILLAU
LEMATTRE JOSSE	LES SÉGURES	12100 COMPREGNAC		5 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100 12230	COMPREGNAC SAINT-JEAN-DU-BRUEL
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		2 000		dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL
				1 000	5	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL
MASSON MARTINE	LA ROUGERIE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		558		dourble la (rivière)	12230	NANT
MAZEL ALBERT	LE LIQUIER	12230 NANT		1 260	35	durzon le (ruisseau)	12230	NANT
MAZEL CHRISTIANE	LE LIQUIER	12230 NANT		4 860		durzon le (ruisseau) tarn amont Dourdou le (rivière)		MOSTUEJOULS
MOLINIE SEBASTIEN	RUE DU VALAT	12720 MOSTUEJOULS	oui	620		nappe du ruisseau Lévéjac	12490	SAINT-ROME-DE-TARN
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		5 000		(O3460560) ACC		BASTIDE-SOLAGES
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		1 250		tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	
				16 000		tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
SCEA FRAYSSINET FABAS	PUECH CANI	12480 BROUSSE-LE-CHATEAU	oui	1 000		tarn amont Dourdou le (rivière)		BROQUIES NANT
VIDAL THIERRY	NANT	12230 NANT		2 500		durzon le (ruisseau)	12230	
				3 000		dourbie la (rivière)	12230	NANT NANT
				750		durzon le (ruisseau)	12230 12230	NANT
				2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NAM!

## Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - PLAN D'EAU

 Caractéristiques du PE

 V référence =
 0,18 hm³

 V demandé total =
 0,16 hm³
 (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs				tiques des		ments	ii	
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	******
EARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		9 400			12430	commune LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC D'AMBIAS	AMBIAS	12490 VIALA-DU-TARN		23 000	20	PLAN D'EAU: 2295 /CAPOU de 23000 m3	12490	VIALA-DU-TARN
GAEC de la Borie Blanque	La Borie Blanque	12100 MILLAU		18 000	36	PLAN D'EAU: 2757 de 18000 m3	12100	MILLAU
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE- PANAT		20 500	50	PLAN D'EAU: 416 de 20500 m3	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
SAEC DE VIOLOMBAS	VIOLOMBAS	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		21 000	35	PLAN D'EAU: 2032 de 21000 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC DES COTES DE LA GARDE	LA GARDE	12520 COMPEYRE		39 000	40	PLAN D'EAU: 595 /ruisseau de La Garde de 39000 m3	12520	COMPEYRE
SAEC DU BALCON DES GRANDS CAUSSES	LE SAHUT	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		12 000	40	PLAN D'EAU: 1967 de 12000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS
				22 000	40	PLAN D'EAU: 1980 de 22000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS

Organisme unique du sous-bassin Tarn

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - tout type de prélèvement

	Printer and London		11,12,13,13		55660		226 24-324-5	ANGUST A TALL TALL	a politica and political
Caractéristiques des préleveurs			Caractéri pompe	stiques des Volume	prélève débit	ments			
préleveur	adresse	CP commune	mobile	(m³)	(m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		1 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	1	4 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON		7 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
			qui	9 150	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		500	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		415	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
				300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		2 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	irrigation hors été
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		590	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	irrigation hors été
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		1 000	4	nappe du ruísseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN	irrigation hors été

Organisme unique du sous-bassin Tarn

# ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

#### 1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux doivent laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal doit rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant doit laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

#### 2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau doivent être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

#### 3. Dispositifs de comptage

# 3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Le numéro du compteur est préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant doit la déclarer par mail au service eau, risques environnement et sécurité de la direction départementale des territoires du Tarn par courrier (DDT81 – SERES- PREBE – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI cedex ) ou par mail (ddt-seu@tarn.gouv.fr ) dans un délai de 7 jours maximum.

## 3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn les volumes prélevés sur la période « été » (du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2016) et la période « hiver » (du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mai 2017) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017. Ces éléments doivent être transmis dans les deux mois suivants la fin de chaque période de prélèvement soit au plus tard le 31 décembre 2016 et le 31 juillet 2017.

#### 4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition , dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants doivent permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents peuvent demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

## 5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne doivent en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Entre le 15 juin 2016 et le 30 septembre 2016, il est interdit de réalimenter le plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe.

## 6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, l'irrigant doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

# 7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

#### 8. Infraction

En application des articles L 171-7 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102du 02 février 1996) est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe qui est doublée en cas de récidive.

# 9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-24-002

Arrêté portant prorogation de l'arrêté interdépartemental du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne



Direction Départementale des Territoires Service Eau et Risques

n°

#### ARRÊTÉ

## PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014 FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Le Préfet du Gers

Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-

Pyrénées

Préfet de la Haute-Garonne Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Hautes-Pyrénées Chevalier de l'Ordre National du Mérite

e Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Landes

Le Préfet de Lot-et-Garonne Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite Le Préfet de Tarn-et-Garonne

Vu le code civil,

Vu le code rural,

Vu le code pénal,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015,

Vu l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2004 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne,

Considérant que la révision de l'arrêté interdépartemental fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne nécessite la validation d'une autorisation unique pluriannuelle du sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, pour disposer d'une meilleure connaissance des besoins,

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de Haute-Garonne, du Gers, des Landes, de Lotet-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne,

#### ARRETENT

#### Article 1. Prorogation

L'article 26 - Période d'application de l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivieres de Gascogne est modifié ainsi qu'il suit :

Les dispositions fixées dans l'arrêté inter-préfectoral sont prorogées jusqu'au 31 mai 2017 inclus.

# Article 2. Publicité, mise à disposition et consultation en préfecture, diffusion

Le présent arrêté sera adressé au maire de chaque commune concernée, pour affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

Il fera l'objet d'un communiqué, par les soins de chaque préfet concerné, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des six départements concernés.

Il sera également inséré au recueil des actes administratifs de chaque département et affiché sur le portail internet des services de l'État de chaque département.

#### Article 3. Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le Tribunal Administratif de Pau, de Bordeaux ou de Toulouse selon le département concerné, dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication.

#### Article 4. Exécution

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des préfectures de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, les services chargés de la police de l'eau, les chefs des services départementaux de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Commandants des groupements de Gendarmerie, des départements concernés, l'organisme unique de gestion collective du périmètre concerné, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, les gestionnaires des axes visés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 2 4 JUIN 2016

le préfet

Pierre ORY

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

Fait à Toulouse, le

2 4 JUIN 2016

le préfet

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Sénéral

Stéphane DAGUIN

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

Fait à Tarbes, le

2 4 JUIN 2016

le préfet

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

Fait à Mont-de-Marsan, le

F7 JUIN 2016

le préfet

Carlo Maria

ARRÊTÉ n°
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET
RIVIERES DE GASCOGNE

Fait à Agen, le 2 4 JUIN 2016

le préfet,

Patricia WILLAERT

ARRÊTÉ n° PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014 FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

#### ARRETENT

# Article 1. Prorogation

L'article 26 - Période d'application de l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2014 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivieres de Gascogne est modifié ainsi qu'il suit :

Les dispositions fixées dans l'arrêté inter-préfectoral sont prorogées jusqu'au 31 mai 2017 inclus.

# Article 2. Publicité, mise à disposition et consultation en préfecture, diffusion

Le présent arrêté sera adressé au maire de chaque commune concernée, pour affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

Il fera l'objet d'un communiqué, par les soins de chaque préfet concerné, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chacun des six départements concernés.

Il sera également inséré au recueil des actes administratifs de chaque département et affiché sur le portail internet des services de l'État de chaque département.

#### Article 3. Délais et voies de recours

Tout recours à l'encontre du présent arrêté devra être introduit devant le Tribunal Administratif de Pau, de Bordeaux ou de Toulouse selon le département concerné, dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication.

#### Article 4. Exécution

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux des préfectures de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de Tarn-et-Garonne, du Gers, de Lot-et-Garonne, des Landes, les services chargés de la police de l'eau, les chefs des services départementaux de l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les Commandants des groupements de Gendarmerie, des départements concernés, l'organisme unique de gestion collective du périmètre concerné, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne, les gestionnaires des axes visés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le

2 4 JUIN 2016

le préfet de Haute-Garonne

le préfet des Hautes-Pyrénées

le préfet des Landes

le préfet de Lot-et-Garonne

le préfet de Tarn-et Garonne

le préfet du Gers

Pierre BESNARD

# ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° du 2 4 JUIN 2016 PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014 FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Département du Gers (32)

Ansan	Cadeillan	Frégouville
Antras	Caillavet	Garravet
Ardizas	Callian	Gaudonville
Armous-et-Cau	Cassaigne	Gaujac
Arrouède	Castelnau-Barbarens	Gaujan
Aubiet	Castelnau-d'Anglès	
Auch	Castelnau-d'Arbieu	Gavarret-sur-Aulouste
Augnax	Castelnau-d'Auzan	Gazaupouy
Aujan-Mournède		Gazax-et-Baccarisse
Auradé	Castelnau-sur-l'Auvignon Castéra-Lectourois	Gimbrède
Aurimont	Castéra-Lectourois  Castéra-Verduzan	Gimont
Aussos	Castéron	Giscaro
Auterive		Gondrin
Aux-Aussat	Castet-Arrouy	Goutz
Avensac	Castex	Haulies
Aversac	Castillon-Debats	Homps
	Castillon-Massas	Idrac-Respaillès
Ayguetinte	Castillon-Savès	Jegun
Bajonnette	Castin	Juillac
Barcugnan	Catonvielle	Juilles
Barran	Caussens	Justian
Bars	Cazaubon	La Romieu
Bascous	Cazaux-d'Anglès	La Sauvetat
Bassoues	Cazaux-Savès	Laas
Bazian	Cazeneuve	Labarrère
Bazugues	Céran	Labarthe
Beaucaire	Cézan	Labastide-Savès
Beaumarchés	Chélan	Labéjan
Beaumont	Clermont-Pouyguillès	Labrihe
Beaupuy	Clermont-Savès	Lagarde
Bédéchan	Cologne	Lagarde-Hachan
Bellegarde	Condom	Lagardère
Belloc-Saint-Clamens	Courrensan	Lagraulet-du-Gers
Belmont	Courties	Laguian-Mazous
Béraut	Crastes	Lahas
Berdoues	Cuélas	Lahitte
Berrac	Dému	Lalanne
Betcave-Aguin	Duffort	Lalanne-Arqué
Betplan	Duran	Lamaguère
Bézéril	Durban	Lamazère
Bezolles	Eauze	Lamothe-Goas
Bézues-Bajon	Encausse	Lannepax
Biran	Endoufielle	Larressingle
Bivès	Esclassan-Labastide	Larroque-Engalin
Blanquefort	Escornebœuf	Larroque-Saint-Sernin
Blaziert	Espaon	Larroque-sur-l'Osse
Blousson-Sérian	Espas	Lartigue
Bonas	Estampes	Lasséran
Boucagnères	Estipouy	Lasseube-Propre
Boulaur	Estramiac	Lauraët
Bretagne-d'Armagnac	Faget-Abbatial	Lavardens
Brugnens	Flamarens	Laveraët
Cabas-Loumassès	Fleurance	Laymont
Cadeilhan	Fourcès	Le Brouilh-Monbert
(-With	1 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	THE PROGRAMMENT OF THE PROGRAMME

Managara	In .: 1	
Mongausy	Pujaudran	Saint-Martin-Gimois
Monlaur-Bernet	Puycasquier	Saint-Maur
Monlezun	Puylausic	Saint-Médard
Monpardiac	Puységur	Saint-Mézard
Montadet	Ramouzens	Saint-Michel
Montamat	Razengues	Saint-Orens
Montaut	Réans	Saint-Orens-Pouy-Petit
Montaut-les-Créneaux	Réjaumont	Saint-Ost
Mont-d'Astarac	Ricourt	Saint-Paul-de-Baïse
Mont-de-Marrast	Riguepeu	Saint-Puy
Montégut	Roquebrune	Saint-Sauvy
Montégut-Arros	Roquefort	Saint-Soulan
Montégut-Savès	Roquelaure	Samaran
Montesquiou	Roquelaure-Saint-Aubin	Samatan
Montestruc-sur-Gers	Roquepine	Sansan
Monties	Roques	Saramon
Montiron	Rozès	Sarcos
Montpézat	Sabaillan	Sarraguzan
Montréal	Sadeillan	Sarrant
Mouchan	Saint-André	Sauveterre
Mouchès	Saint-Antoine	Sauviac
Mourède	Saint-Antonin	Sauvimont
Nizas	Saint-Arailles	Savignac-Mona
Noilhan	Saint-Arroman	Scieurac-et-Flourès
Nougaroulet	Saint-Avit-Frandat	Séailles
Noulens	Saint-Blancard	Ségoufielle
Orbessan	Saint-Brès	Seissan
Ordan-Larroque	Saint-Caprais	Sembouès
Omézan	Saint-Christaud	Sémézies-Cachan
Pallanne	Saint-Clar	Sempesserre
Panassac	Saint-Créac	Sère
Pauilhac	Saint-Cricq	Sérempuy
Pavie	Sainte-Anne	Seysses-Savès
Pébées	Sainte-Aurence-Cazaux	Simorre
Pellefigue	Sainte-Christie	Sirac
Pergain-Taillac	Sainte-Dode	Solomiac
Pessan	Sainte-Bode Sainte-Gemme	Tachoires
Pessoulens	Saint-Élix	<del> </del>
Peyrecave	Saint-Élix-Theux	Taybosc
Peyrusse-Grande	Sainte-Marie	Terraube
Peyrusse-Massas		Thoux
Pis	Sainte-Mère	Tillac
Plieux	Sainte-Radegonde	Tirent-Pontéjac
	Saint-Georges	Touget
Polastron	Saint-Germier	Tourdun
Pompiac	Saint-Jean-le-Comtal	Tournan
Ponsampère	Saint-Jean-Poutge	Tournecoupe
Ponsan-Soubiran	Saint-Justin	Tourrenquets
Pouylebon	Saint-Lary	Traversères
Pouy-Loubrin	Saint-Léonard	Troncens
Pouy-Roquelaure	Saint-Lizier-du-Planté	Tudelle
Préchac	Saint-Loube	Urdens
Preignan	Saint-Martin	Valence-sur-Baïse

# Département de Lot-et-Garonne (47)

BARBASTE	MONCRABEAU
BOE	MONGAILLARD
BOUSSES	MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON
BRUCH	MONTESQUIEU
BUZET-SUR-BAISE	NERAC
CALIGNAC	NOMDIEU
CAUBEYRES	POMPIEY
CAUDECOSTE	PORT-SAINTE-MARIE
CUQ	POUDENAS
DAMAZAN	REAUP-LISSE
DURANCE	SAINT-LAURENT
ESPIENS	SAINT-LEGER
FALS	SAINT-LEON
FEUGAROLLES	SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC
FIEUX	SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME
FRANCESCAS	SAINT-PE-SAINT-SIMON
FRECHOU	SAINT-PIERRE-DE-BUZET
LAMONTJOIE	SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE
LANNES	SAINT-SIXTE
LAPLUME	SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE
LASSERRE	SAUMONT
LAVARDAC	SAUVETERRE-SAINT-DENIS
LAYRAC	SOS
MARMONT-PACHAS	THOUARS-SUR-GARONNE
MEZIN	VIANNE
MOIRAX	XAINTRAILLES

# Département de la Haute-Garonne (31)

AGASSAC	DAUX	
ALAN	EMPEAUX	
AMBAX	EOUX	
ANAN	ESCANECRABE	
ARNAUD-GUILHEM	ESPARRON	
AULON	FORGUES	
AURIGNAC	FRANCON	
AUSSON	FRANQUEVIELLE	
AUZAS	FRONTIGNAN-SAVES	
BACHAS	FUSTIGNAC	
BALESTA	GARAC	
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	GENSAC-DE-BOULOGNE	
BENQUE	GOUDEX	
BLAJAN	GRENADE	
BOISSEDE	LAFFITE-TOUPIERE	
BORDES-DE-RIVIERE	LAHAGE	
BOUDRAC	LALOURET-LAFFITEAU	
BOULOGNE-SUR-GESSE	LARCAN	
BOUSSAN	LAREOLE	
BOUZIN	LARRA	
BRAGAYRAC	LARROQUE	
BRETX	LASSERRE	
BRIGNEMONT	LATOUE	
CABANAC-SEGUENVILLE	LAUNAC	
CADOURS	LE CASTERA	
CARDEILHAC	LE CUING	
CASSAGNABERE-TOURNAS	LE FRECHET	
CASTELGAILLARD	LE GRES	
CASTERA-VIGNOLES	LE PIN-MURELET	
CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY	LECUSSAN	
CAUBIAC	LES TOURREILLES	
CAZARIL-TAMBOURES	LESCUNS	
CAZENEUVE-MONTAUT	LESPUGUE	
CHARLAS	LEVIGNAC	
CIADOUX	LIEOUX	
CLARAC	LILHAC	
COUEILLES	L'ISLE-EN-DODON	
COX	LODES	
CUGURON	LOUDET	

LUNAX	PROUPIARY
LUSSAN-ADEILHAC	PUYMAURIN
MANCIOUX	RIOLAS
MARTISSERRE	SABONNERES
MAUVEZIN	SAINT-ANDRE
MENVILLE	SAINTE-LIVRADE
MERENVIELLE	SAINT-ELIX-SEGLAN
MERVILLE	SAINT-FERREOL
MIRAMBEAU	SAINT-FRAJOU
MOLAS	SAINT-GAUDENS
MONDAVEZAN	SAINT-IGNAN
MONDILHAN	SAINT-LARY-BOUJEAN
MONDONVILLE	SAINT-LAURENT
MONES	SAINT-LOUP-EN-COMMINGES
MONTAIGUT-SUR-SAVE	SAINT-MARCET
MONTASTRUC-SAVES	SAINT-PAUL-SUR-SAVE
MONTBERNARD	SAINT-PE-DELBOSC
MONTEGUT-BOURJAC	SAINT-PLANCARD
MONTESQUIEU-GUITTAUT	SAINT-THOMAS
MONTGAILLARD-SUR-SAVE	SAJAS
MONTGRAS	SALERM
MONTMAURIN	SAMAN
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SAMOUILLAN
MONTOUSSIN	SARRECAVE
MONTREJEAU	SARREMEZAN
NENIGAN	SAUX-ET-POMAREDE
NIZAN-GESSE	SEDEILHAC
ONDES	SEPX
PEGUILHAN	TERREBASSE
PEYRISSAS	THIL
PEYROUZET	VIGNAUX
PLAGNOLE	VILLENEUVE-DE-RIVIERE
PONLAT-TAILLEBOURG	VILLENEUVE-LECUSSAN
PRADERE-LES-BOURGUETS	

Département des Landes (40)

ARX	
BAUDIGNAN	
ESCALANS	
GABARRET	
HERRE	
LOSSE	~~~
LUBBON	
PARLEBOSCQ	
RIMBEZ-ET-BAUDIETS	

# Département des Hautes-Pyrénées (65)

ANTIN	FONTRAILLES	ORGAN
ARIES-ESPENAN	FRECHEDE	ORIEUX
ARNE	GALAN	OSMETS
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	GALEZ	OZON
BARTHE	GAUSSAN	PEYRET-SAINT-ANDRE
BAZORDAN	GUIZERIX	PINAS
BEGOLE	HACHAN	POUY
BERNADETS-DEBAT	HECHES	PUNTOUS
BERNADETS-DESSUS	HOUEYDETS	PUYDARRIEUX
BETBEZE	IZAUX	RECURT
BETPOUY	LA BARTHE-DE-NESTE	REJAUMONT
BEYREDE-JUMET	LAGRANGE	SABARROS
BONNEFONT	LALANNE	SADOURNIN
BONREPOS	LALANNE-TRIE	SAINT-LAURENT-DE-NESTE
BOUILH-DEVANT	LAMARQUE-RUSTAING	SARIAC-MAGNOAC
BUGARD	LANNEMEZAN	SARRANCOLIN
BURG	LAPEYRE	SENTOUS
CAMPISTROUS	LARAN	SERE-RUSTAING
CAMPUZAN	LARROQUE	TAJAN
CANTAOUS	LASSALES	THERMES-MAGNOAC
CAPVERN	LIBAROS	TILHOUSE
CASTELBAJAC	LORTET	TOURNAY
CASTELNAU-MAGNOAC	LUBRET-SAINT-LUC	TOURNOUS-DARRE
CASTERETS	LUBY-BETMONT	TOURNOUS-DEVANT
CAUBOUS	LUSTAR	TRIE-SUR-BAISE
CIZOS	LUTILHOUS	UGLAS
CLARENS	MAZEROLLES	VIDOU
DEVEZE	MONLEON-MAGNOAC	VIEUZOS
ESCALA	MONLONG	VILLEMBITS

# Département de Tarn-et-Garonne (82)

ALS/H LAD
AUVILLAR
BARDIGUES
BEAUMONT-DE-LOMAGNE
BELBÈZE
BOURRET
CASTELFERRUS
CASTELSARRASIN
LE-CAUSÉ
CORDES-TOLOSANNES
CUMONT
ESCAZEAUX
ESPARSAC
FAUDOAS
GARGANVILLAR
GARIÈS
GIMAT
GLATENS
GOAS
GRAMONT
LABOURGADE
LACHAPELLE
LAFITTE
LAMOTHE-CUMONT
LARRAZET
MANSONVILLE
MARIGNAC
MARSAC
MAUBEC
MONTAIN
POUPAS
SAINT-CIRICE
SAINT-LOUP
SÉRIGNAC
SISTELS
VIGUERON

# Direction Départementale des Territoires

82-2016-06-29-011

Arrêté préfectoral portant autorisation à M. DONNADIEU Christophe à VERFEIL SUR SEYE d'exploiter 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE.



#### PREFET DE TARN-ET-GARONNE

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'Économie agricole

A.P. n°

#### ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITER

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu les articles L.313-1, L.331-1 à L.331-16, R.312-1, R.313-1 à R 313-12 et R 330-1 à R.331-12 du code rural,

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sol,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011321-0007 du 17 novembre 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures agricoles du département de Tarn-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2016-01-04-001 du 4 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne donnant délégation de signature à Monsieur Fabien MENU, directeur départemental des territoires,

Vu l'arrêté n° 82-2016-02-03-002 du 3 février 2016 donnant délégation de signature aux chefs de service et à certains agents de leur service,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter n° 8220160061 déposée le 18 mars 2016 portant sur le fonds agricole de 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE (Caumette B 577),

Vu l'absence de demande concurrente déposée durant le délai légal applicable,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Tarn-et-Garonne,

#### ARRETE:

ARTICLE 1 - L'autorisation d'exploiter le fonds agricole de 3,2886 ha à VERFEIL SUR SEYE est accordée à :

- Monsieur DONNADIEU Christophe - Pellat - 82330 VERFEIL SUR SEYE

**ARTICLE 2** - Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

MONTAUBAN, le 29 JUIN 2016

Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires P/le directeur

Le chef du service de l'économie agricole

Sophie DENIS

Si cette décision est contestée pour des motifs réglementaires, il est possible de déposer, justificatifs à l'appui :

emen

<sup>-</sup> soit un recours hiérarchique préalable auprès du ministère chargé de l'agriculture dans le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision,

<sup>-</sup> soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans le délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision ou de la date de rejet du recours hiérarchique.